

Comité du programme et budget

Vingt-huitième session
Genève, 10 – 12 septembre 2018

RAPPORT

adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIERES

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION.....	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION DU PRESIDENT ET DES DEUX VICE- PRESIDENTS DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)	5
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	7
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI.....	11
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU MANDAT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI ET DE LA CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE.....	16
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES	23
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	32
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI).....	39
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2016- 2017	49
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'OMPI EN 2016-2017 PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	56
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2017	59
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS ET FONDS DE ROULEMENT AU 30 JUIN 2018.....	62
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES	63
POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)	68
POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE REFORME STATUTAIRE.....	70
POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION	72
POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU PLAN- CADRE D'EQUIPEMENT	83
POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION	85
ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS	

1. La vingt-huitième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'Organisation du 10 au 12 septembre 2018.
2. D'octobre 2017 à octobre 2019, le comité est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie (2019), Costa Rica (2018), Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Thaïlande et Turquie (54).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Malaisie, Mexique, Oman, Ouganda, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Thaïlande, Turquie et Ukraine (40).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI sans être membres du comité, étaient représentés par des observateurs : Arabie saoudite, Autriche, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Finlande, Géorgie, Ghana, Haïti, Indonésie, Irlande, Israël, Koweït, Malte, Monaco, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Tchad, Yémen, Zambie et Zimbabwe (32).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

5. La session a été ouverte par le Directeur général qui a souhaité la bienvenue aux délégations à la vingt-huitième session du PBC. Il a fait remarquer que le mois de septembre était important car, outre le Comité du programme et budget, les réunions des assemblées se tiendraient plus tard dans le mois. Le Directeur général a remercié tous les membres pour leur implication profonde et leur a rappelé qu'il s'agissait d'une année non budgétaire. C'était, selon lui, l'occasion d'examiner les travaux de l'Organisation depuis la dernière réunion du PBC. Cet examen constituerait le premier groupe de points de l'ordre du jour consacré à l'audit et à la supervision, qui comprendrait également des propositions de modification du mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI et de la Charte de supervision interne, ainsi qu'un rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI). Le Directeur général a tenu à remercier le vérificateur externe, le contrôleur et vérificateur général de l'Inde, ainsi que toutes les équipes de vérification du Gouvernement indien, qui était arrivé au terme de son mandat de six ans en tant que vérificateur externe de l'Organisation à la fin de l'année précédente, pour ses précieux services et pour le rôle qu'il avait joué durant ces six années. Les travaux du vérificateur externe se sont poursuivis au cours de cette année, puisqu'ils portaient sur l'exercice 2017, date à laquelle il était encore le vérificateur externe. Le Directeur général a souligné l'importance de l'exercice d'audit, qui donnait une assurance aux États membres et au Bureau international. Il a également remercié, au nom du Secrétariat, l'OCIS et la Division de la supervision interne (la DSI) pour leur excellent travail. Il a présenté la deuxième catégorie de points, relatifs à l'examen des résultats financiers de l'Organisation, qui avaient été favorables et positifs. Le Directeur général s'est référé au rapport de synthèse sur l'exécution du programme, de l'OMPI, à savoir le rapport sur l'exécution du programme 2016-2017, en expliquant qu'il remplaçait deux lignes de reddition de compte distinctes, l'une sur les résultats financiers et l'autre sur l'évaluation du programme. Il a déclaré que le fait d'avoir un seul

document pour passer en revue tous les aspects de la performance de l'Organisation constituait une amélioration. L'Organisation a terminé l'exercice biennal avec des résultats très positifs, notamment un résultat financier global de 56 millions de francs suisses pour l'exercice biennal, ce qui représentait plus de 75% de l'objectif biennal. L'actif net de l'Organisation s'élevait à 341 millions de francs suisses hors pertes actuarielles et à 203 millions de francs suisses compte tenu des pertes actuarielles. Il s'agissait, dans l'ensemble, d'une situation financière très saine et stable pour l'Organisation dans un monde économiquement et financièrement plutôt imprévisible et instable. Le Directeur général a souligné la nécessité de poursuivre la politique de grande prudence dans la gestion financière de l'Organisation. S'agissant des recettes et des dépenses, il a souligné que les recettes étaient supérieures aux prévisions budgétaires. Il s'agissait là d'un résultat relativement courant au cours des années précédentes, en raison de l'approche prudente adoptée dans la détermination des chiffres budgétaires, en particulier dans l'anticipation de la demande du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui représentait 75% des recettes de l'Organisation. Le système du PCT avait obtenu des résultats supérieurs aux prévisions budgétaires, ce qui démontrait son importance pour l'Organisation. En examinant la vue d'ensemble de l'OMPI, l'on pourrait avoir tendance, d'un point de vue financier, à ne considérer que le résultat net. Toutefois, pour ce faire, l'Organisation disposait de plusieurs atouts extrêmement importants en termes de systèmes qui avaient été mis en place au fil des ans. Le Directeur général a relevé que le PCT était très important d'un point de vue financier et qu'il ne fallait pas sous-estimer la quantité de travail qui avait été consacrée à ce système. Il ne s'agissait pas seulement du Bureau international, mais de l'ensemble du réseau des États membres qui participaient activement à l'administration et à l'exécution du système du PCT en leur qualité d'offices récepteurs, recevant les demandes internationales selon le PCT et des administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international. Il s'agissait là d'un véritable exemple de coopération internationale réussie, dont le bon fonctionnement dépendait de l'ensemble des États membres et du Secrétariat. Le Directeur général a ajouté que près de 260 000 demandes internationales étaient attendues pour l'année en cours, soit un nombre très important. Le deuxième système et atout le plus important de l'Organisation pour assurer sa stabilité financière était le système de Madrid, qui représentait environ 17% des recettes de l'Organisation. Si les États membres continuaient à adhérer au système, ce qui était un processus relativement lent, il y avait maintenant environ 117 pays participants et 102 parties contractantes, dont certaines étaient des organisations internationales et régionales représentant des États. Ce chiffre n'était pas aussi élevé que celui du système du PCT, qui comptait 152 pays. Le système de Madrid, a noté le Directeur général, devenait très intéressant avec une demande qui pourrait augmenter pour atteindre un niveau plus élevé que ce qui avait été vu traditionnellement et historiquement. Le troisième grand système était le système de La Haye, qui ne représentait qu'un pourcentage relativement faible du budget, mais qui était également en mouvement en termes d'adhésion de nouveaux États membres et pour lequel une augmentation de la demande était attendue. Passant des recettes aux dépenses, le Directeur général a expliqué que l'excédent s'expliquait aussi par un niveau de dépenses inférieur à celui prévu au budget, en particulier les dépenses de personnel, qui étaient inférieures de 2,6% au montant prévu au budget. S'agissant du domaine de la gestion financière, le Directeur général a tenu à évoquer la nouvelle politique en matière de placement qui était un sujet extrêmement important pour l'Organisation. Traditionnellement, les réserves nettes étaient détenues sur des comptes de dépôt auprès des autorités fédérales suisses. Alors que l'Organisation s'éloignait de cet environnement sûr et stable, une politique de gestion des investissements de ces actifs de l'Organisation s'imposait. L'horizon initial pour évaluer la performance de cette politique était de cinq ans et l'Organisation était encore loin de cet horizon avec seulement un an d'expérience avec la nouvelle politique. Toutefois, l'architecture avait été mise en place et les placements qui en résultaient avaient été faits et l'Organisation suivrait l'évolution du marché pour voir quels seraient les résultats à long terme. Le Directeur général a remercié ses collègues pour leur gestion très prudente de la situation délicate dans laquelle se trouvaient les taux d'intérêt négatifs en Suisse. Une approche de gestion active, impliquant la gestion de plusieurs comptes dans le cadre d'accords spéciaux avec les banques, avait permis

d'éviter tout impact négatif. Enfin, le Directeur général a évoqué la réalisation, en collaboration avec les États membres, d'une expérience de mécanisme de compensation pour étudier la possibilité de réduire l'exposition des paiements au titre du PCT aux fluctuations des taux de change. Le Directeur général a remercié les États membres qui participaient à cet exercice extrêmement important pour l'avenir du système. S'agissant des propositions concrètes, il a évoqué le plan-cadre d'équipement supplémentaire. Le plan-cadre d'équipement avait fait l'objet d'un examen approfondi l'année précédente, et il avait été établi et approuvé par les États membres. Le plan-cadre d'équipement était un document évolutif conçu pour que la perception des besoins futurs soit prise en compte. Deux éléments étaient à l'étude dans le contexte de la proposition à l'examen. Le premier concernait la migration vers le cloud d'une grande partie du stockage des données de l'Organisation au sein de systèmes divers et spécifiques. Il s'agissait d'une opération extrêmement complexe à plus d'un titre, mais aussi d'une opération extrêmement importante car elle offrait la possibilité de réduire considérablement les coûts à l'avenir. Une autre raison de la migration vers le cloud était liée à la sécurité, à la résilience et à l'atténuation des risques contre les cyberattaques. Il fallait également s'attendre à l'avenir à certaines exigences en termes de besoins en locaux. Bien qu'elles ne se soient pas encore concrétisées, elles seraient présentées aux États membres à l'avenir. Enfin, le Directeur général a souhaité à tous que la vingt-huitième session du PBC soit très productive et a ajouté que l'ordre du jour était chargé bien qu'il s'agisse d'une année non budgétaire.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION DU PRESIDENT ET DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

6. Il a ouvert le débat sur les nominations du président et des deux vice-présidents du Comité du programme et budget (PBC) pour ses sessions de 2018 et 2019.
7. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a appuyé la nomination de M. l'Ambassadeur Andrew Staines, représentant permanent adjoint, Mission permanente du Royaume-Uni.
8. La délégation du Maroc, parlant au nom du groupe des pays africains, a appuyé la nomination faite par le groupe B.
9. La délégation d'El Salvador, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a exprimé son appui à la candidature présentée par le groupe B.
10. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a exprimé son appui à la nomination du groupe B.
11. Le Directeur général a noté que la proposition d'élire M. l'Ambassadeur Andrew Staines à la présidence du PBC pour ses sessions de 2018 et 2019 avait reçu un appui unanime et massif. Le Directeur général a ajouté qu'il n'y avait pas eu de désignations pour les postes de vice-présidents et que la question pourrait être abordée à un moment opportun de l'ordre du jour au cours de la semaine. Le Directeur général a invité le président à rejoindre la tribune.
12. Le président du PBC a remercié le Directeur général pour son accueil, pour avoir supervisé le processus et pour ses remarques liminaires. Il a tout d'abord tenu à remercier les membres du PBC de l'avoir élu. Le président estimait que le PBC était un comité extrêmement important, comme l'avait indiqué le Directeur général, ajoutant que les deux années à venir étaient cruciales et qu'il était honoré de la confiance qui lui avait été accordée pour aider ou soutenir le comité dans son travail. Le président était également fier et honoré d'être le premier ressortissant britannique en près d'un quart de siècle à présider un comité de l'OMPI. Il a tout d'abord tenu à remercier le Secrétariat pour l'aide qu'il lui avait apportée en vue de la préparation de la semaine et, plus généralement, de la session du PBC.

13. Le président a indiqué que, comme le Directeur général l'avait fait observer précédemment, le PBC avait traditionnellement deux vice-présidents. Il a indiqué qu'il serait honoré et très heureux d'être épaulé tout au long de la semaine, mais aussi, bien sûr, pour les débats de l'année prochaine. Un candidat s'était déjà obligeamment fait connaître. Le président a tenu à remercier le candidat. Il a toutefois fait remarquer aussi qu'il y avait deux postes et que, par conséquent, les manifestations d'intérêt des groupes régionaux étaient toujours les bienvenues si un autre membre d'une délégation souhaitait apporter son aide au comité et au président dans leur travail, en tant que vice-président. Le président a rappelé que, comme l'avait déjà dit le Directeur général, et comme pour le poste de président, le poste de vice-président courait sur l'exercice biennal, c'est-à-dire pour l'année en cours et la suivante.

14. Le président, croyant avoir compris que le GRULAC avait un candidat au poste de vice-président, a donné la parole à la délégation d'El Salvador.

15. La délégation d'El Salvador, parlant au nom du GRULAC, a proposé M. Raúl Vargas, de la mission du Mexique, pour le poste de vice-président du PBC.

16. La délégation du Maroc, parlant au nom du groupe des pays africains, a apporté son appui à la proposition faite par le GRULAC.

17. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a fait part de son appui pour la nomination formulée par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC.

18. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a apporté son appui à la nomination du GRULAC pour la vice-présidence.

19. La délégation de la Chine a fait part de son appui à la nomination faite par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC.

20. Le président, prenant note de l'appui en faveur de cette proposition, a demandé au PBC de nommer M. Raúl Vargas, de la délégation du Mexique, en tant que vice-président du PBC pour l'exercice biennal 2018-2019. En l'absence d'objections, la décision proposée a été confirmée. Le président a exprimé sa gratitude personnelle à M. Vargas pour son soutien au cours des deux années à venir et l'a remercié de s'être manifesté, avant de rappeler aux délégations que le PBC comptait traditionnellement deux vice-présidents et que si le poste de vice-président intéressait les délégations, celles-ci devaient le lui faire savoir, car l'année s'annonçait chargée et le président serait ravi de recevoir toute l'aide possible.

21. Il a indiqué avoir cru comprendre qu'un candidat était intéressé pour l'autre poste de vice-président et qu'une proposition officielle avait été distribuée aux groupes régionaux.

22. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, avait l'honneur d'annoncer que le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avait décidé de contribuer à la diversité géographique et à l'équilibre entre les sexes à la présidence du comité et de proposer la candidature de Mme Liene Griķe, conseillère, Affaires économiques et propriété intellectuelle, Mission permanente de la Lettonie, pour le deuxième siège de vice-président du PBC.

23. La délégation du Maroc, parlant au nom du groupe des pays africains, a apporté son appui à la proposition faite par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

24. La délégation de l'Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a indiqué qu'en tant que membre du comité, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique avait toujours favorisé une répartition géographique équitable ainsi qu'un équilibre entre les sexes, et souhaitait apporter son plein appui à la candidature présentée par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

25. La délégation d'El Salvador, parlant au nom du GRULAC, a également exprimé son appui à la candidature proposée par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes

26. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a fait part, de manière informelle, de son appui à la nomination proposée par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

27. La délégation de la Chine a indiqué qu'elle souscrivait à la nomination proposée par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

28. Le président a remercié le comité de son très large appui et a proposé officiellement que le comité élise Mme Liene Grike, de la délégation de la Lettonie, vice-présidente du PBC pour l'exercice biennal 2018-2019. Le président a indiqué pour conclure que la décision semblait acceptable pour toutes les délégations et il en a donc été convenu ainsi.

29. Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions à tenir en 2018 et 2019, M. l'ambassadeur Andrew Staines (Royaume-Uni) président du PBC et M. Raúl VARGAS JUÁREZ (Mexique) et Mme Lien GRIKE (Lettonie) vice-présidents du comité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

30. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/1 Prov.2.

31. Il a présenté le projet d'ordre du jour et expliqué qu'il figurait dans le document WIPO/PBC/28/1 Prov.2 et qu'il était structuré selon un certain nombre de catégories de haut niveau. Premièrement, l'audit et la supervision, deuxièmement, l'exécution du programme et les questions financières, et, troisièmement, les points faisant suite aux deux dernières sessions du Comité du programme et budget et aux assemblées des États membres de l'OMPI en 2017. Le président avait l'intention d'examiner les points un par un, conformément au plan de travail, ajoutant qu'il pourrait y avoir un peu de souplesse ce jour en raison de points concernant l'OCIS et le vérificateur externe. Les points seraient avancés si le rythme de progression était plus rapide que prévu. Le président a suggéré de commencer par le point 6, le rapport du vérificateur externe, suivi des points 3 et 4. Il a demandé si les délégations étaient d'accord pour adopter le projet d'ordre du jour. En l'absence d'observations, la décision a été adoptée.

32. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/28/1).

33. Le président a tenu à formuler des remarques générales avant de passer au premier point de l'ordre du jour. Premièrement, en plus de l'exposé détaillé présenté dans la matinée par le Directeur général, le président avait cru comprendre que le Secrétariat s'était mis à la disposition des groupes régionaux la semaine précédente pour des exposés sur certains points de détail. S'agissant du déroulement de la réunion de cette semaine, le président a déclaré qu'il suivrait la procédure normale, à savoir que les sessions du matin se tiendraient de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Il a évoqué le souhait de certaines délégations de faire des observations liminaires ou générales et leur a demandé de garder à l'esprit le souci d'efficacité, les invitant à ajouter leurs observations complètes au rapport in extenso de la réunion. Le président a invité les délégations à prononcer leurs déclarations liminaires.

34. La délégation de l'Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a tenu à féliciter le président pour son élection et a estimé que, sous sa direction, le comité produirait les résultats souhaités. Le groupe a remercié le Secrétariat pour la préparation de la réunion et la mise à disposition de l'ensemble des documents pertinents. Il a évoqué les questions d'audit et de supervision et a tenu à remercier l'OCIS, le vérificateur externe et la DSI pour leurs rapports. Le groupe avait espoir que le comité serait en mesure d'approuver les

propositions de modifications du mandat de l'OCIS de l'OMPI et de la Charte de supervision interne. En ce qui concernait le rapport du vérificateur externe, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique s'est réjoui d'apprendre que la situation financière de l'Organisation et ses résultats financiers, ainsi que ses flux de trésorerie pour l'exercice 2017, étaient conformes aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le groupe a remercié le directeur de la DSI pour le rapport annuel de la DSI et a dit espérer que la DSI continuerait à assurer la supervision interne indépendante et efficace de l'Organisation, conformément à la Charte de supervision interne. Il a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) figurant dans le document WO/PBC/28/6. Le groupe attendait avec intérêt le débat sur la question de savoir si le Secrétariat devrait proposer des modifications aux recommandations en suspens formulées par le CCI pour examen par les États membres. S'agissant des points relatifs à l'exécution du programme et aux questions financières, le groupe a pris note du rapport sur la performance de l'OMPI 2016/17, document WO/PBC/28/7, et s'est réjoui d'apprendre que ce rapport continuait à fournir une évaluation complète et transparente des résultats financiers et de l'exécution du programme. Le groupe a également pris note des résultats financiers et de l'exécution du programme positifs de l'Organisation pour l'exercice biennal 2016-2017. Il a également pris note du rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI par la DSI et s'est réjoui d'apprendre que le nombre de programmes ayant déclaré une auto-évaluation précise avait augmenté. Le groupe attendait avec intérêt la mise en œuvre des améliorations et recommandations proposées dans le rapport de validation. Il a remercié le Secrétariat pour le rapport financier annuel et les états financiers pour 2017, document WO/PBC/28/9, et avait espoir que le comité recommanderait à l'Assemblée générale d'approuver l'ensemble des documents. Il a également pris note du document WO/PBC/28/13 sur les projets du plan-cadre d'équipement et a appelé de ses vœux le débat sur cette question. Le groupe espérait que le comité serait en mesure de guider l'Organisation afin qu'elle puisse mener à bien ses projets hautement prioritaires en matière de technologie dans le cloud. S'agissant du point 16 de l'ordre du jour, le groupe a déclaré qu'il participerait activement au débat et espérait que le comité parviendrait à un résultat acceptable pour la méthodologie concernant les recettes et les dépenses. Il a ajouté qu'il formulerait ses observations spécifiques dans le cadre de chaque point de l'ordre du jour.

35. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a tenu à féliciter le président pour son élection et attendait avec intérêt de pouvoir compter sur son leadership pour guider les débats. Le groupe a remercié le Secrétariat pour le travail acharné qu'il avait accompli dans la préparation de la session et a exprimé sa gratitude au vérificateur externe, à l'OCIS et à la DSI pour leur travail continu, leurs rapports et pour le rôle essentiel qu'ils ont joué dans le mécanisme de supervision de l'Organisation. Le groupe a en outre indiqué que, afin de gagner du temps pour les débats de cette semaine, il présenterait ses observations de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Il demeurerait convaincu que les conseils du président et les efforts collectifs des délégations tout au long de la session déboucheraient sur des débats fructueux et des résultats positifs.

36. La délégation d'El Salvador, parlant au nom du GRULAC, a félicité le président pour son élection. Le groupe a souhaité saisir cette occasion pour remercier le Secrétariat pour tout le travail accompli dans la préparation de la réunion et des documents de travail pour la session. Il a exprimé sa gratitude pour les rapports d'audit et de supervision, le rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal, les états financiers, les documents relatifs aux contributions et au fonds de roulement, et le rapport annuel sur les ressources humaines. Le groupe a noté avec satisfaction les bons résultats financiers de l'Organisation, avec plus de 400 millions de francs suisses de recettes. Il a indiqué qu'il prendrait la parole sur les aspects d'intérêt concret, en sa qualité de groupe pour chaque point spécifique de l'ordre du jour, et que la délégation d'El Salvador parlerait également au nom de son pays.

37. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a félicité le président pour son élection et s'est dite tout à fait confiante dans sa

direction éclairée de la session. Le groupe a remercié le Secrétariat pour la préparation de l'ensemble des documents de grande qualité dans les délais impartis et pour avoir organisé un exposé informatif à l'intention des membres du groupe avant la session. Il a remercié le vérificateur externe, l'OCIS et la DSI pour leurs rapports au comité et leur importante mission qui consiste à assurer la transparence, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. La délégation a assuré le président de son engagement constructif dans l'examen de chaque point de l'ordre du jour.

38. La délégation du Maroc, parlant au nom du groupe des pays africains, a félicité le président pour son élection et lui a souhaité plein succès dans ses efforts. Le groupe a tenu à exprimer sa gratitude au président pour son professionnalisme, qui permettrait d'aboutir à des conclusions constructives à l'issue de la session. Le groupe a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour l'excellent travail préparatoire qu'il avait accompli avant la session et pour la rapidité avec laquelle il avait mis à disposition tous les documents pertinents. Il demeurait convaincu que le PBC était un comité de la plus haute importance pour les pays en développement et les PMA, étant donné son rôle crucial pour permettre aux États membres d'exercer les fonctions de supervision financière des programmes de l'OMPI, illustrant la manière dont la propriété intellectuelle pouvait effectivement promouvoir le développement. En ce qui concernait les points de l'ordre du jour relatifs aux rubriques Audit et supervision et Exécution du programme et questions financières, le groupe s'est dit convaincu qu'une mise au point continue contribuerait à améliorer les résultats de l'Organisation et l'aiderait dans l'accomplissement de ses travaux. Le groupe a pris note des points de l'ordre du jour à examiner, en particulier le rapport de l'OCIS, le rapport annuel sur les ressources humaines, le rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2016-2017, le rapport financier et les comptes annuels pour 2017 et le rapport sur l'état d'avancement de la réforme constitutionnelle. Il a également pris note des observations de fond et des recommandations spécifiques du vérificateur externe pour l'exercice 2017. Il a remercié le vérificateur externe pour son travail minutieux conformément aux normes internationales d'audit. À cet égard, le groupe a noté qu'en 2017, l'OMPI a dégagé un excédent de 18,6 millions de francs suisses, soit une réduction de 50% par rapport à l'excédent de 2016 et de 44% par rapport à celui de 2015. Cette diminution s'expliquait principalement par l'augmentation des dépenses au titre des services contractuels et des services de personnel. Le groupe reconnaissait l'importance de l'OCIS en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'OMPI et du PBC, car il leur permettait d'assumer les responsabilités des États membres ainsi que de remplir des fonctions de supervision pour diverses opérations de l'OMPI. Dans cet esprit, le groupe des pays africains a approuvé tous les efforts visant à soutenir l'OCIS au niveau professionnel qui lui permettraient de s'acquitter efficacement de sa fonction, en particulier en matière de déontologie et en se concentrant sur certains domaines d'amélioration. En ce qui concernait la répartition géographique du personnel de l'OMPI, le groupe s'est dit fermement convaincu qu'il existait des lacunes dans la représentation géographique de la région africaine au sein du Secrétariat de l'OMPI. Il s'est félicité des initiatives de l'OMPI, notamment en matière de sensibilisation, afin d'améliorer la répartition géographique et a estimé qu'il était crucial de prendre toutes les mesures nécessaires pour accroître progressivement la représentation géographique, en particulier pour les États membres actuellement sous-représentés de la région africaine. S'agissant des effectifs et des postes, cela serait conforme au principe de la représentation géographique équitable en tant qu'objectif fondamental de l'OMPI, conformément à l'article 9 de sa Charte. Le groupe a encouragé l'OMPI à poursuivre ses politiques et activités visant à promouvoir l'égalité des sexes par la mise en œuvre accélérée du plan d'action du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP) mis en place en 2012. Il a indiqué qu'il prendrait la parole si nécessaire pour formuler des observations spécifiques sur divers points de l'ordre du jour.

39. La délégation de la Chine a félicité le président pour son élection, confiante que sous la fermeté de sa direction, la session connaîtrait un succès sans faille. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir préparé de nombreux documents de grande qualité. La délégation a noté avec satisfaction que la situation financière de l'Organisation avait continué de se maintenir à un bon niveau au cours des deux années précédentes. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, la délégation a noté que l'excédent de fonctionnement de l'Organisation avait atteint 55,9 millions et son actif net 202,7 millions, ce qui constituait une base solide pour l'évolution future de l'Organisation. De nombreux résultats positifs ont été obtenus dans la mise en œuvre des neuf objectifs stratégiques et davantage de pays ont adhéré ou ratifié les traités internationaux administrés par l'OMPI. Les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont continué à prouver leur popularité auprès des utilisateurs et le nombre de dépôts n'a cessé d'augmenter. La délégation a noté avec satisfaction que les utilisateurs chinois contribuaient au système et en bénéficiaient à la fois. De son point de vue, le bon développement du système mondial de propriété intellectuelle de l'Organisation exigeait que ce système réponde aux besoins d'un grand nombre d'utilisateurs, en particulier ceux des pays émergents. Les systèmes, y compris les systèmes de Madrid et de La Haye, devraient envisager d'étendre le mécanisme linguistique afin de faciliter leur utilisation. La délégation a déclaré que les sujets abordés au cours de cette réunion auraient des retombées importantes sur l'Organisation et qu'elle était disposée à participer activement et de manière constructive à la discussion et a souhaité plein succès à cette réunion.

40. La délégation de l'Inde a félicité le président pour son élection afin de diriger les travaux du comité. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir établi la documentation détaillée de la session. Elle a exprimé son soutien à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. À propos du rapport annuel sur les ressources humaines établi par le Secrétariat, la délégation s'est félicitée du fait que la productivité du personnel avait continué d'augmenter et qu'un équilibre entre les sexes était maintenu dans l'ensemble des effectifs de l'Organisation. Tout en appréciant la représentation de 118 nationalités au sein du personnel de l'OMPI, elle estimait qu'il restait encore beaucoup à faire pour assurer une répartition géographique équilibrée en termes de ratios et d'effectifs dans l'effectif global de l'Organisation. La délégation s'est félicitée du rapport du vérificateur externe, dans lequel le contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde, en sa qualité de vérificateur externe de l'OMPI, a formulé de précieuses recommandations. La délégation s'est dite convaincue que l'Organisation s'emploierait à mettre en œuvre les recommandations formulées par le vérificateur externe, notamment en ce qui concernait le système de Madrid, et à assurer la bonne gestion financière des actifs de l'Organisation. La délégation de l'Inde s'est félicitée des travaux de l'OCIS de l'OMPI et a estimé que le rapport du directeur de la DSI contenait de précieuses recommandations conformes aux dispositions de la Charte de supervision interne, et s'est déclarée convaincue que l'Organisation s'emploierait à mener à bien ces recommandations. Elle avait espoir que les délibérations de la vingt-huitième session du PBC seraient constructives et apporteraient une valeur ajoutée.

41. La délégation de la République de Corée a félicité le président pour son élection et a montré sa reconnaissance pour son dévouement au comité. Elle a remercié le Secrétariat des innombrables efforts qu'il avait déployés pour préparer et organiser la réunion du PBC. Elle a remercié la délégation de l'Indonésie pour sa déclaration liminaire, qu'elle a appuyée, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation s'est déclarée satisfaite que, malgré l'incertitude économique, l'OMPI termine l'année 2017 avec un excédent. Elle a ajouté que c'était grâce à la croissance continue des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, et estimait qu'il fallait tirer pleinement parti du renforcement de la stabilité financière de l'OMPI et que tous les efforts de l'OMPI devaient viser l'objectif de la mise en œuvre des systèmes. Pour ce faire, les membres du Comité du programme et budget devraient examiner de manière approfondie le meilleur moyen d'assurer une performance optimale. Cela étant, et compte tenu de la forte dépendance financière de l'OMPI à l'égard des recettes des systèmes du PCT de Madrid et de La Haye, la délégation a déclaré que les systèmes internationaux d'enregistrement devraient être rendus plus conviviaux pour la viabilité et l'évolution future de l'OMPI. Gardant

cela à l'esprit, la délégation estimait qu'il serait dans l'intérêt de l'OMPI d'améliorer les capacités de son service client et de plus se fier aux retours d'information des clients pour déterminer les politiques de propriété intellectuelle. La délégation attendait avec intérêt de débattre de manière constructive de ces points ainsi que des autres questions tout au long de la session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

42. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/2.

43. Le président a fait remarquer que, conformément à son mandat, l'OCIS avait soumis des rapports écrits sur ses activités et a indiqué que les délégations devraient, en principe, avoir ces rapports sous les yeux. Il a souligné que le document contenait également la recommandation générale sur la question, qui était de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport. Le président a proposé, conformément à la pratique, de donner la parole au président de l'OCIS pour présenter le rapport, avant de donner la parole aux délégations pour les questions et observations. Sur ce, le président s'est tourné vers le président de l'OCIS et l'a invité à présenter le rapport.

44. Le président de l'OCIS de l'OMPI a prononcé la déclaration suivante :

“Je vous remercie infiniment, M. le président. Mon nom est Gábor Ámon. Je suis le président de l'OCIS. Je suis ici pour présenter le rapport annuel de l'OCIS qui se trouve sous la référence WO/PBC/28/2.

“Au cours de la période visée par le rapport, soit entre le 7 juillet 2017 et le 5 juillet 2018, le comité a tenu quatre réunions en personne et a échangé un nombre important de courriers électroniques pour traiter des dossiers urgents entre les réunions en personne. Permettez-moi de vous donner un bref résumé de certaines des principales activités du comité.

“Supervision interne : Tout au long de l'année, en se fondant sur les rapports d'activités trimestriels préparés par le directeur de la DSI, le comité a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail de supervision pour la DSI. Le comité s'est dit satisfait de l'état d'avancement général de la mise en œuvre du plan, de l'étendue de la supervision exercée et de la qualité générale des résultats obtenus. Le comité note que cet objectif a été atteint en dépit de la situation difficile en matière de personnel à laquelle a dû faire face la DSI au cours de la période, qui comprenait de nombreux postes vacants et parfois des processus de recrutement assez longs pour certains de ces postes. Au moment de la rédaction de notre rapport, 12 enquêtes étaient en cours, dont cinq ont été enregistrées en 2018, six en 2017 et une en 2016. Dans les cas impliquant un conflit d'intérêts potentiel de la part de la DSI, le comité a examiné chaque cas en détail et donné des conseils au directeur de la DSI et à d'autres, conformément à la Charte de supervision interne.

“Audit externe : Au cours de la période considérée, le comité a eu une réunion vidéo avec le vérificateur externe, contrôleur et vérificateur général de l'Inde. Le comité a discuté avec le vérificateur externe, entre autres, du calendrier prévu pour la présentation du rapport sur les états financiers de 2017. Le comité a remercié le vérificateur externe sortant pour le travail de vérification effectué au cours de l'année écoulée et pour sa contribution à l'amélioration de la gouvernance à l'OMPI. Le comité s'est réjoui de constater que le vérificateur externe a, encore une fois, émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OMPI et félicité la direction pour ce résultat. À deux reprises, le comité a rencontré le nouveau vérificateur externe (National Audit Office, Royaume-Uni) qui l'a informé de ses activités de mission préliminaires et lui a demandé son avis sur la stratégie et la planification de l'audit. Le comité a également discuté avec le vérificateur

externe des propositions de modifications de son mandat en matière de vérification externe.

“Mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision : À chacune de ses sessions, le comité a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, sur la base des données fournies par la DSI. Le comité a discuté avec la direction et la DSI des moyens de donner suite, en particulier, aux recommandations en suspens depuis longtemps et a encouragé la DSI à réévaluer ces recommandations quant à leur validité et leur pertinence continues.

“Bureau de la déontologie : Il restait difficile pour le comité de s'acquitter pleinement de ses obligations en matière de déontologie. Par conséquent, pour éviter les ambiguïtés et les malentendus à l'avenir, le comité suggère de clarifier son rôle et ses responsabilités en rapport avec la fonction de déontologie et recommande au PBC les modifications appropriées à son mandat.

“Au cours de la période considérée, le comité s'est acquitté des principales tâches suivantes en matière de déontologie : nous avons examiné la Politique de protection contre les représailles et avons formulé de nombreux commentaires et suggestions, dont la majorité a été prise en considération au moment de la promulgation de la politique finale. En outre, en ce qui concernait la mise en œuvre de la nouvelle politique, le comité a recommandé que le chef du Bureau de la déontologie fournisse des informations au directeur de la DSI sur la manière d'identifier les situations de menaces potentielles de représailles pendant la phase d'enquête et de collaborer avec le Bureau de la déontologie pour lutter contre ces menaces. Le comité a noté avec satisfaction que la Politique en matière de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts, qui est alignée sur les politiques de divulgation financière d'autres organisations du système des Nations Unies, intègre les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et contient des garanties adéquates en matière de protection de la confidentialité.

“Proposition de modification du mandat de l'OCIS : Le mandat de l'OCIS a été modifié pour la dernière fois en octobre 2015. Comme l'exige le mandat, le comité a examiné la version actuelle et a communiqué les propositions de modifications aux États membres et au Secrétariat pour consultation. Les propositions de modifications mettent l'accent sur une révision complète de la section B, décrivant la fonction et les responsabilités du comité en vue de mieux structurer, rationaliser et clarifier la section à la lumière de l'expérience passée. Puisque certaines propositions de modifications du mandat auront une incidence sur la Charte de supervision interne, le comité a jugé souhaitable de soumettre les propositions de modifications aux deux documents pour examen simultané par le PBC. Par le passé, l'examen périodique de ces documents avait lieu au cours d'années différentes, de sorte que les deux documents n'étaient jamais entièrement harmonisés.

“Voilà qui conclut mon bref résumé. Si les États membres ont des questions, je serais plus qu'heureux d'y répondre.”

45. Le président a remercié le président de l'OCIS pour son rapport et a indiqué que, pour que la conversation reste aussi structurée que possible, il souhaitait d'abord se concentrer sur le rapport de l'année précédente et en discuter, y compris sur les questions que les délégations pourraient avoir pour le président de l'OCIS et le Secrétariat. Il a indiqué que, pour que la discussion soit aussi ordonnée que possible, une fois la première partie achevée, la deuxième partie se poursuivrait avec les propositions de modifications du mandat.

46. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié l'OCIS pour son travail et pour le rapport publié dans le document WO/PBC/28/2, déclarant que l'on ne saurait surestimer l'importance du rôle de l'OCIS dans la

supervision interne et l'audit externe, ainsi que dans les rapports financiers, la gestion des risques et, depuis récemment, la déontologie au sein de l'OMPI. Le groupe s'est félicité des réunions d'information organisées régulièrement à l'intention des États membres après les sessions trimestrielles de l'OCIS et a pris note de la suggestion formulée dans le rapport selon laquelle la nouvelle fonction de l'OCIS en matière de déontologie devrait être clarifiée, ainsi que de la recommandation d'adopter des modifications connexes au mandat, qui seraient examinées au titre du point suivant. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a salué la participation active de l'OCIS au mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI et a remercié le président du comité pour la présentation du rapport.

47. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié l'OCIS pour son rapport tel que contenu dans le document WO/PBC/28/2. Le groupe a tenu à exprimer sa gratitude à l'OCIS pour son rôle essentiel dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI, destiné à maintenir l'efficacité, l'efficience et la pertinence de la gestion et des activités de l'Organisation. Il s'est dit satisfait de l'interaction de l'OCIS avec les États membres, en particulier dans le cadre des séances d'information, et s'est félicité de l'interaction du comité avec le vérificateur externe, qui a permis d'améliorer le processus de suivi des recommandations et de renforcer la coopération. Le groupe s'est félicité de l'examen par l'OCIS des rapports sur les placements financiers, qu'il considérait comme une fonction importante car il donnait aux États membres l'assurance supplémentaire qu'un organe indépendant supervisait la mise en œuvre de la politique de placement en cours d'année. Il a appuyé la suggestion de l'OCIS de clarifier son rôle et ses responsabilités en rapport avec la fonction de déontologie et d'en tenir compte dans le mandat de l'OCIS. Le groupe B a estimé que le rôle consultatif de l'OCIS en matière de déontologie était en effet très important et ne devait pas être négligé, et a compris que l'OCIS devrait être consulté dans le processus d'examen des projets de documents, plans de travail et politiques éthiques pertinents avant leur finalisation, afin de tenir compte des observations formulées par l'OCIS en sa qualité consultative. Il a conclu sa déclaration en remerciant à nouveau l'OCIS pour son excellent travail et a exprimé l'espoir que l'OCIS continuerait à jouer un rôle clé et actif dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'Organisation.

48. La délégation de la Chine a remercié l'OCIS pour son rapport annuel et s'est félicitée du travail acharné accompli par l'OCIS au cours de l'année précédente. Elle estimait que l'étroite coordination entre l'OCIS, le Directeur général, l'équipe de gestion de l'OMPI, la DSI et le vérificateur externe permettait au comité de s'acquitter de son mandat. La délégation a indiqué qu'elle continuerait d'appuyer l'OCIS à l'avenir pour s'assurer qu'il améliorerait sa façon de s'acquitter de ses fonctions de supervision et de conseil. Elle a tenu à faire les observations suivantes au sujet du rapport. Premièrement, elle a relevé que, fin juin 2018, 180 recommandations de supervision étaient en suspens. La délégation a encouragé la DSI à examiner avec le Secrétariat comment analyser et évaluer la validité des recommandations. Deuxièmement, considérant que l'OCIS et la DSI sont étroitement liés, la délégation a approuvé la proposition faite par l'OCIS de revoir simultanément son mandat et la Charte de supervision interne dans le même cycle, afin d'aligner les modifications apportées. Troisièmement, les rapports de l'année en cours et de l'année précédente mentionnaient tous deux la nécessité et l'importance d'un soutien professionnel. La délégation était d'accord avec ce point de vue et, compte tenu du mandat et de la complexité des travaux de l'OCIS, elle est convenue que l'OCIS devrait bénéficier d'un soutien accru de la part des professionnels afin que ses travaux puissent être menés à bien efficacement.

49. La délégation du Brésil a souligné l'importance du rôle de l'OCIS pour l'Organisation, et a également salué l'ouverture d'esprit dont le comité avait fait preuve à l'égard des États membres, avec des réunions régulières qui permettaient une plus grande transparence. La délégation, par l'intermédiaire du directeur de l'OCIS, a tenu à remercier l'OCIS pour son ouverture et ses efforts constants visant à améliorer la fonction de supervision de l'Organisation. Elle a en outre relevé que, d'après l'auto-évaluation du comité, dont il était fait état aux paragraphes 9 et 10 du document à l'examen, des améliorations avaient été indiquées

dans le domaine de la déontologie. L'auto-évaluation a également mis en évidence la nécessité d'un soutien supplémentaire au niveau professionnel. La délégation a demandé un complément d'information sur toute suggestion que l'OCIS pourrait avoir à cet égard et a demandé l'avis du Secrétariat sur cette question. La délégation du Brésil a indiqué pour conclure qu'une attention particulière devrait être accordée aux améliorations potentielles concernant les plaintes en série et éventuellement infondées, comme indiqué au paragraphe 21 du document, sans préjudice de la politique de protection des lanceurs d'alerte.

50. La délégation du Maroc, parlant au nom du groupe des pays africains, a tout d'abord remercié l'OCIS pour son travail et pour son rapport, qui, à son avis, reflétait un rôle clé important dans la supervision. Le groupe des pays africains continuait d'appuyer les travaux du comité et a réaffirmé la position exprimée dans sa déclaration liminaire, à savoir qu'il appuyait pleinement l'OCIS, estimant que le comité avait besoin des moyens nécessaires pour remplir son mandat, en particulier en matière de déontologie.

51. La délégation de l'Australie a félicité le président pour son élection et se réjouissait à la perspective de travailler avec lui cette semaine. Elle tenait en haute estime le travail de l'OCIS et son rôle d'expert indépendant en matière de conseil et de supervision, et s'est félicitée de constater que l'OCIS était généralement satisfait de nombreux domaines de travail, notamment la supervision interne, l'audit externe et l'établissement de rapports financiers. La délégation estimait que le rôle du Bureau de la déontologie de l'OMPI était essentiel et que l'OCIS jouait un rôle consultatif important à cet égard. Elle s'est félicitée de la collaboration entre l'OCIS et le Bureau de la déontologie pour appuyer les meilleures pratiques, estimant que le travail de l'OCIS était une priorité. Il était donc important de disposer de ressources suffisantes pour cette fonction, compte tenu de la nécessité de préserver l'indépendance du comité. La délégation a déclaré qu'elle attachait une grande importance à la mise en œuvre effective de la politique de protection contre les représailles et qu'elle soutenait les efforts en cours pour faire en sorte que l'approche de l'OMPI reflète les meilleures pratiques. Elle a noté pour conclure les résultats positifs obtenus par l'Organisation lors du récent examen par le Corps commun d'inspection des politiques et pratiques relatives aux lanceurs d'alerte dans l'ensemble du système des Nations Unies.

52. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié l'OCIS pour son rapport informatif et pour son travail tout au long de l'année, reconnaissant les efforts précieux de l'OCIS pour renforcer la supervision de l'Organisation, et a remercié le Secrétariat de l'OMPI de soutenir la mission du comité. Notant l'inquiétude de l'OCIS quant aux délais prolongés de recrutement du personnel de la DSI, la délégation a déclaré qu'elle apprécierait que le comité lui fournisse davantage d'informations sur les raisons des retards dans le pourvoi des postes. S'agissant des audits entrepris en 2017, la délégation a demandé si l'un des rapports d'audit examinés par le comité suscitait des préoccupations importantes ou identifiait des faiblesses systémiques que l'Organisation devait corriger immédiatement. Dans son rapport, le comité s'est dit préoccupé par les plaintes infondées et les rapports de la DSI sur l'augmentation du temps d'enquête, qui est passé d'environ six mois au cours de la dernière période de rapport à sept mois. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé à l'OCIS si, à son avis, cette augmentation du temps nécessaire pour mener à bien les enquêtes était très probablement due à une augmentation de ce type de plaintes infondées. La délégation a également noté la préoccupation du comité à propos des personnes visées ou des plaignants qui utilisaient et communiquaient par l'intermédiaire de leur propre conseiller juridique. Elle a cru comprendre que l'OMPI évaluait les implications d'une telle pratique. L'Organisation voudrait peut-être examiner s'il ne serait pas utile de fournir une assistance juridique au personnel comme le faisaient les Nations Unies par l'intermédiaire de son Bureau d'aide juridique au personnel. En ce qui concernait la mise en œuvre de la norme IPSAS 39 et le retraitement de l'actif net de l'OMPI pour 2016, la délégation a demandé au Secrétariat s'il prévoyait une diminution de 311 millions de francs suisses à 149 francs suisses avec l'application de la nouvelle norme IPSAS. Enfin, la délégation s'est félicitée du fait que le Bureau de la déontologie de l'OMPI ait donné des conseils sur un certain nombre de politiques en matière de déontologie au

cours de l'année précédente, se demandant si le comité avait été en mesure d'évaluer la version finale des instructions administratives sur le Bureau de la déontologie de l'OMPI.

53. Le président de l'OCIS a déclaré que de nombreux États membres avaient mentionné le niveau professionnel de l'appui au comité, reconnaissant que cela devenait une question importante. Le président de l'OCIS a dit que la vraie question concernant l'appui du Secrétariat sur le terrain était de savoir comment et ce qui était économiquement raisonnable, ajoutant qu'il n'était pas logique d'engager quelqu'un à temps plein, qu'il y avait beaucoup de travail mais pas assez pour engager quelqu'un à temps plein. Le président de l'OCIS a déclaré qu'il fallait trouver un équilibre entre les besoins du comité et la manière d'y répondre, tout en évitant que ces besoins ne deviennent une charge financière pour l'Organisation. Le président de l'OCIS a dit qu'il avait des idées à ce sujet et qu'il y travaillait. Quant à la question des audits, la délégation des États-Unis d'Amérique a demandé si l'un des audits examinés par le comité suscitait des préoccupations ou si des faiblesses systémiques avaient été identifiées. Rien ne semblait le suggérer. Toutefois, les rapports d'audit avaient été publiés sur le site Web de l'OMPI et le président de l'OCIS a encouragé les États membres à les examiner et à faire leur propre évaluation pour déterminer s'ils se trouvaient ou non dans la zone de confort des États membres. Concernant les plaintes infondées et le temps accru nécessaire pour mener des enquêtes, le président de l'OCIS a déclaré qu'il s'agissait d'un équilibre entre le droit à une procédure régulière, dont tout un chacun bénéficiait, et la nécessité de trouver un moyen de savoir quand quelqu'un essayait d'en abuser. La question était ardue et le président de l'OCIS a souligné la nécessité d'être très prudent, ajoutant que, selon lui, l'OCIS devrait se concentrer davantage sur le droit à une procédure régulière, même si cela signifiait qu'il fallait davantage de personnel pour mener les enquêtes, mais que personne ne devrait se voir retirer le droit de porter plainte. Le président de l'OCIS a déclaré que l'augmentation du temps consacré aux enquêtes n'était pas nécessairement due à des plaintes infondées, qui étaient relativement faciles à classer dans une phase d'évaluation préliminaire. Bien que ces plaintes aient contribué au nombre total de cas, elles n'avaient pas nécessairement augmenté le temps moyen nécessaire à la DSI pour statuer sur tel ou tel cas, encore une fois en raison du fait que de tels cas étaient clos très tôt dans leur cycle de vie. S'agissant des plaignants qui communiquaient avec des conseillers juridiques, l'OCIS a déjà abordé cette question. La DSI prenait des mesures en ce sens, et c'était au Secrétariat qu'il appartenait de décider du niveau d'appui à apporter aux gens. Le président de l'OCIS était convaincu que le Secrétariat ferait une évaluation des avantages et des risques potentiels à cet égard, ce qui, curieusement, pourrait inclure la possibilité d'augmenter le nombre de plaintes infondées, mais encore une fois, cela faisait partie d'une comparaison des risques et des avantages. Le président de l'OCIS se demandait si le comité se serait attendu à ce que les normes IPSAS soient mises à jour. Les changements apportés aux états financiers à la suite de l'application des nouvelles normes IPSAS étaient une réalité et, à ce titre, l'on pouvait s'y attendre. Le comité avait examiné la question avec le Secrétariat et s'était déclaré satisfait des explications reçues. Considérant que de tels changements étaient habituellement très visibles du fait de leur nombre, mais qu'ils faisaient partie de la réalité de la comptabilité étant donné que les principes comptables pouvaient changer. S'agissant des instructions du Bureau de la déontologie, le comité n'était pas au courant que de nouvelles instructions avaient été promulguées. En ce qui le concernait, les anciennes instructions du Bureau de la déontologie étaient toujours en vigueur. Le président de l'OCIS a déclaré que le Secrétariat attendait peut-être des débats sur le mandat de l'OCIS, qui pourraient avoir une incidence sur les instructions du Bureau de la déontologie puisqu'elles contenaient des questions liées à la déontologie et au Bureau de la déontologie. En ce sens, le président de l'OCIS a déclaré qu'il s'agissait d'une approche sensée.

54. Le président du PBC a remercié le président de l'OCIS pour ses réponses. Il a déclaré que les délégations alerteraient le Secrétariat s'il manquait quelque chose. Il a ensuite remercié le directeur de la DSI d'être monté sur le podium pour répondre aux questions. Le président du PBC savait qu'une ou deux questions portaient sur le rôle de supervision interne, notamment les délais de recrutement. Il a suggéré que le Directeur de la DSI puisse dire quelques mots à

ce sujet. Et il a déclaré que la délégation de la Chine avait également une question concernant l'examen des recommandations. Enfin, le président a donné la parole au Secrétariat (le directeur de la DSI).

55. Le Secrétariat (le Directeur de la DSI) a précisé qu'en ce qui concernait le recrutement, le processus à respecter était généralement très précis. En moyenne, il fallait environ trois mois pour remplir l'avis de vacance de poste, y compris la présélection et la sélection, ainsi que l'examen écrit suivant le concours, et les candidats mettaient habituellement un ou deux mois pour respecter leur préavis. Donc, en moyenne, l'enquête ne dépassait pas les six mois. En fait, dans certains cas, le processus était bouclé en trois ou quatre mois seulement. Le poste de chef de la Section de l'audit interne avait enregistré du retard en raison d'un problème d'avis de vacance de poste entre les anciennes règles et les légers changements dans les nouvelles règles. Mais les choses avaient été réglées et le titulaire avait rejoint la Division le 1^{er} août 2018, ce qui signifiait que les trois chefs de section étaient présents. La vacance au poste d'enquêteur temporaire de grade P-3 avait également été résolue et le titulaire est entré en fonctions le 1^{er} avril 2018. S'agissant du poste d'enquêteur pour une durée déterminée (P4), le processus était achevé et le titulaire devrait nous avoir rejoints en octobre 2018 au plus tard. Il n'y avait actuellement pas d'attente en tant que telle, dans aucun des postes de la DSI; le Secrétariat pensait qu'il ne s'agissait que d'exceptions dans certains cas qui enregistraient des retards. En ce qui concernait la mise en œuvre des recommandations, le mécanisme de suivi était solide, sous forme de notes de service trimestrielles adressées au Directeur général et à l'OCIS, qui assurait le suivi de ces recommandations. Par ailleurs, des rapports d'exception ont été remis à l'OCIS, en particulier sur les recommandations pour lesquelles les délais avaient été modifiés plus de deux fois. L'OCIS était surtout intéressé par l'examen de ces recommandations, surtout les plus anciennes. Le mécanisme pour le suivi était donc solide. Néanmoins, comme l'a expliqué le Directeur général dans la matinée, en raison de certains changements de politique nécessaires ou de certaines activités d'informatisation, comme la mise à niveau du système AIMS et l'assistance fournie, il restait encore quelques recommandations à traiter. Mais dans l'ensemble, le mécanisme de suivi était bon.

56. Le Secrétariat a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter à ce qui avait déjà été dit à propos des 180 recommandations en suspens et a profité de l'occasion pour remercier l'OCIS et son président pour le niveau de collaboration qui existait entre le Secrétariat et le suivi effectué en collaboration avec et au travers de l'OCIS, afin de fournir aux États membres l'assurance dont ils avaient besoin en matière de supervision. Répondant à une question posée plus tôt par la délégation du Brésil sur l'efficacité des évaluations, le Secrétariat a déclaré qu'il était toujours bon de pouvoir avoir de telles discussions et d'obtenir un retour d'information direct du Conseil consultatif et de supervision, qui était l'OCIS, sur les projets futurs.

57. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

58. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (WO/PBC/28/2).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU MANDAT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI ET DE LA CHARTE DE LA SUPERVISION INTERNE

59. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/3.

60. Le président du PBC a proposé de passer au point 5 de l'ordre du jour, étant entendu que le président de l'OCIS avait déjà consulté certaines délégations. Le président du comité a invité le président de l'OCIS à présenter sa proposition, par référence WO/PBC/28/3.

61. Le président de l'OCIS a expliqué que le document comportait deux volets, dont le premier portait sur les propositions de modifications du mandat de l'OCIS. Trois raisons ont été avancées pour expliquer pourquoi l'OCIS proposait des modifications du mandat. Premièrement, le rôle et les responsabilités de l'OCIS étaient maintenant décrits plus clairement et de façon plus cohérente en fonction des domaines de responsabilité habituellement assignés à un comité de supervision. Les propositions constituaient un effort de restructuration, tout en disant la même chose, d'une manière différente. Deuxièmement, comme le mandat était en cours d'alignement sur la Charte de supervision interne dont la dernière modification remontait à 2016, il s'agissait d'un effort de rattrapage par rapport aux modifications apportées à d'autres documents. Troisièmement, les modifications visaient à clarifier les responsabilités de l'OCIS concernant les fonctions liées à la déontologie, selon la perception que le comité avait de son rôle. S'agissant de la Charte de supervision interne, il y avait quatre raisons de proposer des changements. La première consistait à assurer le suivi de certains changements apportés aux Normes internationales d'audit interne. La deuxième devait refléter les modifications au Statut et Règlement du personnel de l'OMPI qui avaient été adoptées par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa cinquante-septième session. La troisième visait à clarifier certaines dispositions qui avaient donné lieu à des interprétations différentes par le passé. Et la quatrième était d'aligner ou de synchroniser la Charte avec le mandat, suite aux propositions de modifications pour ce dernier.

62. Le président du PBC a ouvert le débat en invitant les délégations à poser leurs questions ou formuler leurs observations sur les propositions de modifications.

63. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé sa gratitude à l'OCIS pour le document et notamment pour la transparence et l'ouverture du comité vis-à-vis de toutes les parties intéressées, mais a noté que les modifications à la Charte de supervision interne avaient été communiquées plus tard que les modifications relevant directement du comité. La délégation a ajouté que le Corps commun d'inspection (CCI) procédait à un examen du fonctionnement des comités d'audit du système des Nations Unies. À cet égard, la délégation a regretté que les propositions de modifications du mandat ne tiennent pas compte des recommandations du CCI et a estimé qu'il aurait été plus approprié d'attendre les résultats des travaux du groupe et, lors de l'examen du mandat de l'OCIS, de tenir compte des meilleures pratiques des autres agences en matière d'audit des agences des Nations Unies. Cela dit, la délégation s'est déclarée prête à travailler de manière constructive sur la base du document proposé au PBC. D'un point de vue positif, elle a relevé que la version finale du document reflétait de nombreux commentaires partagés par les États membres durant le processus préparatoire. Néanmoins, elle n'était pas en mesure d'accepter une série de propositions, notamment les paragraphes 3.c)i), 3.c)ii) et 3.c)v), qui faisaient référence à la responsabilité de l'OCIS vis-à-vis du vérificateur externe. Elle estimait qu'une telle caractérisation sortait du cadre du statut consultatif spécial de l'OCIS et touchait aux pouvoirs des États membres et du vérificateur externe nommé par ces derniers. En outre, elle estimait que la rédaction proposée était particulièrement contraire aux dispositions 8.1, 8.6 et 8.11 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'OMPI. Le président de l'OCIS a déclaré que le comité considérait que la coopération entre l'OCIS et le vérificateur externe était importante, mais dans le cadre et compte tenu du statut consultatif du comité et du statut spécial indépendant du vérificateur externe, tel que décrit dans les dispositions et règles financières de l'OMPI. Dans ce cas, les propositions de modifications du mandat devaient être corrigées, et la délégation était prête à proposer, à titre de variante, la formulation suivante : *"L'OCIS conseille le PBC sur l'efficacité indépendante et la qualité des rapports du vérificateur externe."* La délégation a noté que le comité, en tant qu'organe consultatif, s'écartait également du mandat aux paragraphes 3.d)vii) et 3.e)v), où l'OCIS était chargé d'approuver les mesures proposées concernant la nomination et le renvoi du directeur de la Division de supervision interne et du chef du Bureau de la déontologie. Telles étaient les prérogatives du Directeur général de l'Organisation. Il a donc été proposé d'introduire un point-virgule après *"candidats présélectionnés"* et de supprimer l'expression *"...et entériner les mesures proposées"*.

La délégation se réjouissait à l'idée de collaborer de manière fructueuse avec d'autres délégations ainsi qu'avec l'OCIS et le Secrétariat sur cette question.

64. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié l'OCIS d'avoir examiné le mandat et la Charte présentés dans le document WO/PBC/28/3. Elle a également remercié l'OCIS d'avoir communiqué ses propositions de modifications aux États membres et de tenir compte de leurs observations. La délégation s'est félicitée des propositions de modifications du mandat, qui visaient à décrire plus clairement et de manière plus cohérente le rôle et les responsabilités de l'OCIS tout en alignant le mandat sur la Charte et en clarifiant les responsabilités de l'OCIS en rapport avec la fonction de déontologie. Le groupe a souscrit sans réserve à la recommandation de l'OCIS de procéder simultanément à l'examen du mandat de l'OCIS et de la Charte. Le groupe B était d'avis que les deux documents étaient interdépendants et que les modifications du mandat de l'OCIS pourraient avoir une incidence sur la Charte afin de les aligner pleinement. Le groupe B s'est particulièrement félicité des précisions apportées à la nouvelle section 3.e) concernant les responsabilités de l'OCIS en rapport avec la fonction de déontologie, et s'est dit convaincu que la description détaillée du rôle du comité faciliterait ses travaux, car elle établissait un cadre clair sur le rôle consultatif de l'OCIS et sur les modalités pour examiner les documents, plans de travail et politiques pertinents, ainsi que leur mise en œuvre. Le groupe B a appuyé et approuvé les modifications du mandat et de la Charte figurant aux annexes I et II du document WO/PBC/28/3. Toutefois, le groupe a noté que le récent rapport du CCI intitulé "Examen des politiques et pratiques relatives aux lanceurs d'alerte en vigueur dans les organisations du système des Nations Unies" demandait aux agences d'inclure des délais explicites à chaque étape de leur processus d'enquête pour les rapports d'irrégularités et de représailles, ainsi que le montraient les paragraphes 99 à 101. Le groupe B a proposé d'ajouter le paragraphe suivant à la décision concernant le point 5 de l'ordre du jour : *"Le PBC a également chargé l'OCIS d'examiner la Charte de la supervision interne de l'OMPI et de proposer des modifications, le cas échéant, en vue de préciser les délais d'établissement des rapports et d'enquête pour que les affaires soient traitées dans les meilleurs délais, en tenant compte des pratiques recommandées à l'échelle du système des Nations Unies et du rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur l'examen des politiques et pratiques relatives aux lanceurs d'alerte en vigueur dans les organisations du système des Nations Unies"*.

65. S'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, la délégation de la Lituanie a remercié l'OCIS d'avoir revu son mandat ainsi que la Charte et d'avoir proposé des modifications sur lesquelles les États membres avaient été consultés au préalable. Le groupe s'est félicité des modifications présentées dans le document WO/PBC/28/3, qui décrivaient plus clairement et de manière plus cohérente le rôle et les responsabilités de l'OCIS et clarifiaient les responsabilités de l'OCIS en rapport avec la fonction de déontologie. Le groupe a appuyé la recommandation de l'OCIS de procéder simultanément à l'examen de son mandat et de la Charte afin de veiller à ce que les dispositions de ces deux documents soient simultanément et pleinement alignées. Dans cet esprit, le groupe a souscrit à l'approbation de la proposition de modification du mandat et de la Charte figurant aux annexes I et II du document WO/PBC/28/3. Il restait ouvert à l'examen de toute autre proposition qui pourrait être présentée par les délégations, qu'il attendait avec intérêt de recevoir sous forme écrite.

66. La délégation du Mexique a remercié l'OCIS pour son rapport et son engagement en faveur de conseils indépendants, qui avaient toujours fait partie des principes de l'Organisation. Les propositions de modifications clarifieraient sans aucun doute les responsabilités et le travail du comité et assureraient une meilleure coopération entre l'OCIS et l'OMPI dans son ensemble. La délégation a remercié les différents départements de l'Organisation pour leur soutien à l'OCIS et a exhorté le Bureau de la déontologie à intensifier ses efforts et à continuer à travailler et à coopérer avec le comité. Comme des États membres avaient formulé des propositions pour enrichir les propositions de modifications, la délégation du Mexique a déclaré qu'elle

pouvait appuyer les propositions de modifications tels que présentées par l'OCIS ainsi que les modifications à la Charte.

67. La délégation de l'Australie a appuyé les propositions de modifications du mandat, ajoutant qu'elle appréciait le rôle de supervision et de conseil de l'OCIS dans tous les aspects de son travail. Citant l'importance du rôle de l'OCIS en matière de supervision interne et de déontologie, la délégation s'est félicitée de l'approche consultative de l'OCIS en ce qui concernait les projets de modifications. Observant que le CCI allait entreprendre un examen du rôle des comités de supervision indépendants dans le système des Nations Unies, la délégation a encouragé l'OCIS à examiner toute recommandation figurant dans ce rapport et à se demander si le mandat de l'OCIS devrait être réexaminé à la lumière de ces recommandations. Dans l'intervalle, la délégation s'est montrée à l'aise d'aller de l'avant avec les propositions de modifications à l'examen. S'agissant de la Charte, la délégation accordait une grande importance à la mise en place de procédures équitables et efficaces à l'OMPI, qui reflétaient les meilleures pratiques des Nations Unies et qui étaient mises en œuvre efficacement. La délégation s'est donc déclarée satisfaite des modifications corrélatives proposées par l'OCIS à la Charte, qui devraient clarifier l'application de ces dispositions afin d'assurer un traitement efficace et efficient des allégations. Elle s'est alignée sur la position du groupe B et a pris note de la proposition spécifique formulée.

68. La délégation des États-Unis d'Amérique a exprimé son appui à la modification et à la proposition du groupe B. Elle a remercié l'OCIS pour la diligence raisonnable et pour avoir proposé des modifications à la Charte et au mandat, qu'elle a appuyées. De l'avis de la délégation, cela permettrait de s'assurer que les deux documents respectent les meilleures pratiques et que les normes de contrôle sont cohérentes dans les deux cas.

69. La délégation du Brésil a remercié l'OCIS pour le travail entrepris dans la préparation des documents ainsi que pour les commentaires envoyés par les États membres, et a accepté la suggestion de l'OCIS selon laquelle l'examen du mandat et de la Charte devrait être effectué en parallèle, afin de faciliter leur alignement complet, à condition que l'examen simultané ne surcharge pas l'exercice. Tout en se déclarant satisfaite des propositions de modifications du mandat telles qu'elles figuraient dans le document, la délégation a souscrit à la suggestion de l'Australie selon laquelle il serait peut-être prudent de revenir au mandat après que le CCI aurait distribué son rapport.

70. Le président a donné la parole au président de l'OCIS pour qu'il commente certaines propositions spécifiques qui ont été présentées dans la salle aux délégations. Le président a indiqué avoir entendu un certain appui pour la mise à jour du mandat, sous réserve des détails. Il a pris note du fait que les délégations avaient évoqué l'examen par le CCI des comités d'audit d'autres organisations et qu'il croyait comprendre qu'une question se posait au sujet de l'ordre et des modalités selon lesquelles les règles de l'OMPI tiendraient compte des recommandations [futurs] du CCI. La délégation de la Fédération de Russie a formulé des préoccupations spécifiques sur un certain nombre de points et de termes que le Secrétariat ferait circuler. Enfin, le président a déclaré que le groupe B proposait une décision visant à ordonner à l'OCIS d'examiner les propositions de modifications et de clarifier les délais relativement aux rapports sur les processus d'enquête. Le président a demandé aux délégations leurs observations sur ces questions et sur d'autres aspects qu'elles souhaiteraient peut-être reprendre.

71. Le président du comité a reconnu qu'un examen du CCI était effectivement en cours et que le président et le vice-président du comité avaient été interrogés par l'Inspecteur chargé de cet examen. Le fait de ne pas savoir exactement quand le rapport serait publié a posé le défi de décider s'il fallait ou non attendre les résultats du rapport, ou s'il fallait déjà introduire des propositions de modifications en attendant toute recommandation pertinente pour que l'OMPI puisse en assurer le suivi à un stade ultérieur. L'OCIS a estimé qu'en ce qui concernait les règles relatives à l'OCIS, l'Organisation était en assez bon état et que les recommandations qui pourraient ressortir du rapport ne seraient très probablement pas assez importantes pour

justifier l'attente d'une année complète pour toutes les modifications proposées. C'est ce qui avait été déterminant dans la présentation des propositions de modifications du mandat à ce stade. L'OCIS était prêt à examiner les résultats de l'examen du CCI et à apporter les modifications nécessaires, le cas échéant, si des questions de supervision devaient être suivies à la vingt-neuvième session du PBC, en particulier si le paragraphe de décision devait être modifié en adéquation avec celui qui avait été proposé par le groupe B. En outre, l'OCIS était disposé à examiner plus avant les préoccupations exprimées par la délégation de la Fédération de Russie concernant le Règlement financier et les règles de gestion financière (RFR) afin de mieux comprendre pourquoi la délégation estimait que les propositions de modifications n'étaient pas conformes au RFR relativement à la position de l'OCIS sur la question. S'agissant de la suppression de la mention de l'approbation de l'OCIS dans le texte, il s'agissait d'une pratique ancienne pour la DSI et, sauf erreur de mémoire, elle avait été introduite en 2016 lorsque la Charte de supervision interne avait été modifiée. Cette modification s'expliquait par le fait que, bien que l'OMPI soit une institution spécialisée des Nations Unies comptant un grand nombre d'avocats de la propriété intellectuelle de talent, peu d'entre eux seraient considérés comme des pairs du directeur de la DSI en termes d'expérience, de compétences et de connaissances pratiques dans les trois domaines de la supervision (audit interne, investigations et évaluations). Dans cet esprit, aucun membre actuel du jury de sélection chargé du recrutement du directeur de la DSI et du chef du Bureau de la déontologie ne pouvait être considéré comme un expert dans ces domaines très spécialisés. En fin de compte, l'intention derrière l'introduction de l'approbation de l'OCIS était que le comité fonctionnait comme un mécanisme d'assurance qualité pour compenser ce manque d'expérience pratique précis dans un domaine hautement spécialisé qui faisait défaut à l'OMPI. Néanmoins, l'OCIS était prêt à s'inspirer de toute décision prise par les États membres sur la question, mais a conseillé que, si la clause d'approbation était supprimée, la question devrait être traitée d'une autre manière, par exemple en créant une entité indépendante et possédant des compétences pertinentes importantes, au moins au niveau des pairs dans ces domaines, au sein du jury de sélection.

72. Le président était enclin à donner la parole aux délégations pour de brèves discussions. Il a relevé que le président de l'OCIS avait proposé de rencontrer la délégation de la Fédération de Russie pour discuter des préoccupations spécifiques qu'elle avait concernant certaines propositions particulières. Le président a abordé la question de l'examen par le CCI des processus d'audit, en demandant si le comité était disposé à accepter les propositions de modifications des délégations de l'Australie et du Brésil, sous réserve de les réexaminer en temps voulu, à la suite des décisions du CCI, et de veiller à ce que les règles tiennent compte de l'avis du CCI. La délégation de la Suisse avait également fait une proposition au nom du groupe B, demandant à l'OCIS de revenir l'année prochaine sur un domaine très spécifique. Les délégations de la Fédération de Russie et du groupe B ayant apporté des modifications particulières à la formulation, le président a proposé d'ajourner ce point particulier de l'ordre du jour afin de laisser plus de temps entre l'OCIS et les délégations intéressées et, avec l'appui du Secrétariat, de distribuer des exemplaires des propositions de modifications. Le président a ajourné le point de l'ordre du jour pour donner plus de temps aux discussions.

73. À la reprise, le président est revenu sur le point 5 de l'ordre du jour, à savoir les propositions de modifications du mandat de l'OCIS de l'OMPI et de la Charte de supervision interne. Puisque des consultations étaient en cours sur les deux décisions possibles concernant ce point de l'ordre du jour, ainsi que sur d'autres propositions de modification du mandat à proprement parler, les préoccupations exprimées par une délégation devaient être prises en compte, et le président de l'OCIS ainsi que les délégations se sont vus confier brièvement la parole pour faire le point.

74. Prenant la parole, le président de l'OCIS a déclaré qu'à la suite d'une réunion fructueuse avec la délégation de la Fédération de Russie, une compréhension plus détaillée des préoccupations de cette dernière avait abouti à la rédaction d'une formulation différente du mandat qui était actuellement à l'étude. Le comité sera informé de tout fait nouveau.

75. Remerciant le président de l'OCIS d'avoir dirigé ce processus, le président a suggéré de laisser suffisamment de temps pour la poursuite des consultations et a invité les délégations intéressées par la question à se concerter avec le président de l'OCIS.

76. La délégation de la Fédération de Russie a remercié l'OCIS pour son travail de coopération et a exprimé l'espoir de voir ce point bientôt clos.

77. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a rappelé au comité que le groupe avait proposé un paragraphe de décision supplémentaire pour ce point. Des consultations avaient eu lieu avec l'OCIS, au cours desquelles trois modifications avaient été proposées pour la formulation. Toutefois, il n'avait pas été possible d'avancer à ce stade, le groupe n'ayant pas encore été consulté sur la question. Les nouvelles propositions ont été transmises aux autres coordonnateurs régionaux, qui étaient invités à les partager avec leurs groupes respectifs afin qu'une position puisse être adoptée le lendemain.

78. Résumant la situation, le président a fait observer qu'une proposition du groupe B avait été distribuée sur papier en vue d'une décision supplémentaire qui avait repris certains points concernant les calendriers et la prise en compte des travaux du CCI dans un domaine similaire, le tout dans le but de refléter les contributions de l'OCIS. Ce document avait été distribué aux groupes régionaux. Les délégations ayant des questions ont été invitées à s'adresser directement soit au président de l'OCIS, soit à la délégation de la Suisse. Ce point de l'ordre du jour sera réexaminé le lendemain.

79. Reprenant les discussions sur le point 5 de l'ordre du jour, le président a rappelé qu'au moins une délégation avait évoqué des préoccupations au sujet des propositions de modifications telles qu'elles avaient été présentées. Après un engagement constructif dans la nuit, le comité était sur le point d'avoir une nouvelle version du document. Dans un souci de transparence absolue et pour donner à toutes les délégations la possibilité de consulter attentivement les modifications, le président a suggéré que le Secrétariat distribue la dernière version du mandat et de la décision. Le président de l'OCIS serait ensuite invité à présenter officiellement les propositions au comité et, dans l'idéal, ce dernier pourrait prendre la décision de les adopter.

80. Le président a déclaré que deux documents avaient désormais été distribués par le Secrétariat et qu'il s'était concentré sur le premier, qui était un document de décision révisé, pour acceptation. Le deuxième document était une nouvelle révision du mandat révisé de l'OCIS, qui était revenu avec le suivi des modifications et comportait maintenant des modifications supplémentaires au suivi des modifications susmentionnées.

81. Le président de l'OCIS, ayant la parole afin d'expliquer les modifications, a déclaré qu'il y avait eu un consensus général sur le mandat et sur les propositions de modifications de la Charte et a remercié les États membres de leur souplesse et leur disponibilité pour les discussions sur ces questions. Une version révisée du document, y compris un paragraphe de décision révisé, ayant été distribuée aux États membres, le président de l'OCIS a expliqué les modifications. Dans la première partie du paragraphe a) de la décision, le point i) suivait pratiquement le fait qu'il y avait des changements après la proposition de l'OCIS, de même pour le point ii). Un nouveau texte fondé sur une proposition d'un État membre a été introduit dans le point b), qui demandait à l'OCIS d'examiner et de proposer des modifications soit de la Charte de supervision interne, soit du Manuel d'enquête, selon que le cas était ou non fondé sur le contenu réel de la proposition lors de la session suivante du PBC. Un texte a été ajouté à la proposition de modification originale pour faire en sorte que le directeur de la DSI soit inclus dans ces discussions, afin de représenter le protocole normal. S'agissant des nouvelles modifications apportées au mandat, les sections B, 3.c)i) et 3.c)ii), qui traitaient de la participation directe et indirecte de l'OCIS à la sélection du vérificateur externe, avaient été supprimées. Le processus étant déjà assez solide, le président de l'OCIS ne pensait pas que la participation ou l'absence de participation du comité exposerait l'Organisation à d'autres

risques. S'agissant du reste du texte, le texte original a été rétabli dans le nouveau point i). Le nouveau point ii) était le résultat de l'une des normes internationales d'audit pour les comités d'audit, et le vérificateur externe exigerait également que l'OCIS s'en charge. Une modification mineure a été apportée au texte proposé à l'origine dans le nouveau point iii) et le nouveau point iv) n'était qu'une consolidation de différents textes provenant des diverses sections du texte précédent. Au point 3.d)vii), le commentaire visait à retirer l'appui de l'OCIS à l'action proposée. Puisque la nomination du directeur de la DSI devait être approuvée par le Comité de coordination, le nouveau texte proposé stipulait que l'OCIS devrait prêter son concours au Comité de coordination dans ce processus. Sur la question de la déontologie au point 3.e), le Comité de coordination n'ayant pas approuvé de la même manière la nomination et la révocation du chef du Bureau de la déontologie, ce point a été supprimé.

82. S'exprimant au nom du groupe B, la délégation de la Suisse a remercié l'OCIS de ses efforts et des explications fournies sur le mandat révisé. Bien que le groupe ait préféré la version précédemment révisée du mandat, compte tenu de l'explication fournie par l'OCIS, et dans l'esprit d'aller de l'avant sur cette question, le groupe B a approuvé la version actuellement proposée.

83. La délégation de la Lituanie a ajouté ses remerciements à ceux exprimés par le groupe B, déclarant que, bien qu'elle soit satisfaite de la version précédente, elle était heureuse d'accepter la nouvelle version qui venait d'être distribuée et présentée par le président de l'OCIS.

84. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le président et le vice-président de l'OCIS pour les explications supplémentaires fournies au cours de la session, ainsi que d'autres délégations pour la souplesse et la compréhension dont elles avaient fait preuve, et a affirmé son appui au texte proposé.

85. La délégation du Brésil a souligné l'importance du rôle de l'OCIS pour l'Organisation, et a également salué l'ouverture d'esprit dont l'OCIS avait fait preuve à l'égard des États membres. La délégation a remercié le Secrétariat d'avoir répondu aux recommandations de l'OCIS. En ce qui concernait le bâtiment de l'Union de Madrid, la délégation est convenue que la fourniture d'informations supplémentaires sur les conditions de sa vente, ainsi que le recommandait l'OCIS, apporterait une contribution utile aux débats du PBC. Elle a en outre relevé que, d'après l'auto-évaluation du comité, dont il était fait état en page 9 du document, des améliorations avaient été indiquées dans le domaine de la déontologie. L'auto-évaluation a également mis en évidence la nécessité d'un soutien supplémentaire de niveau professionnel. La délégation a demandé un complément d'information sur les suggestions faites par l'OCIS et a demandé comment le Secrétariat entendait donner suite aux recommandations. Enfin, elle a fait remarquer qu'une attention particulière devrait également être accordée aux plaintes en série et éventuellement infondées, ainsi que le signalait l'OCIS au paragraphe 21 du document, sans préjudice de la politique de protection des lanceurs d'alerte.

86. En l'absence de tout autre commentaire, le président a remercié l'OCIS pour le travail accompli au cours des mois précédant la réunion et au cours de la session pour aider à trouver des solutions efficaces pour les membres du PBC. Il a également remercié les délégations pour leur engagement et leur souplesse dans la recherche de solutions efficaces. Il a ensuite lu le paragraphe de décision qui a été adopté.

87. Le Comité du programme et budget (PBC) :

a) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver :

i) les propositions de modification du mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI, modifié durant la vingt-huitième session du PBC, qui figurent dans l'annexe du présent document; et

ii) les propositions de modification de la Charte de la supervision interne, qui figurent dans l'annexe II du document WO/PBC/28/3.

b) a également chargé l'OCIS d'examiner la Charte de la supervision interne et la politique en matière d'enquêtes de l'OMPI et de proposer les modifications qu'il juge appropriées, conformément au mandat de l'OCIS, afin de préciser les délais visés pour l'établissement des rapports et la procédure d'enquête et de s'assurer que les affaires soient traitées en temps utile, compte tenu des pratiques recommandées à l'échelle du système des Nations Unies et du rapport établi par le Corps commun d'inspection sur "L'examen des politiques et pratiques relatives aux lanceurs d'alerte en vigueur dans les organisations du système des Nations Unies" (JIU/REP/2018/4) d'ici à la vingt-neuvième session du PBC.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

88. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/4.

89. Le président a présenté le point en expliquant que la présentation du rapport était conforme à l'usage et a invité M. Subramanian, Directeur général du Bureau du contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde, à présenter le rapport du vérificateur externe.

90. Le vérificateur externe (représenté par M. Subramanian) a présenté son rapport comme suit :

"Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués,

"Pour commencer, j'aimerais transmettre les salutations et les compliments de M. Rajiv Mehrishi, le contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde. J'ai le privilège aujourd'hui de vous présenter en son nom les résultats de l'audit de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle pour l'exercice fiscal clos en décembre 2017. Le rapport du vérificateur externe des comptes pour l'exercice 2017, qui présente d'importantes observations d'audit et recommandations, a été présenté séparément en vue d'être transmis à l'Assemblée générale.

"L'audit de l'OMPI a été confié au contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde pour les exercices fiscaux de 2012 à 2017 en termes d'approbation par la quarantième session de l'Assemblée générale de l'OMPI (vingtième session ordinaire), qui s'est tenue à Genève en octobre 2011. L'étendue de la vérification est conforme à l'article 8.10 du Règlement financier, ainsi qu'au mandat énoncé dans l'annexe II dudit règlement.

"L'audit a été effectué conformément aux dispositions suivantes : les normes internationales d'audit établies par la Fédération internationale des comptables, et par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'ONU, de ses institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique; les Normes d'audit de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques; et l'article 8.10 du Règlement financier de l'OMPI.

"Nous avons effectué une analyse des risques détaillée avant d'entamer la vérification des comptes pour l'exercice clos en décembre 2017. La stratégie de risques a été formulée pour ajouter de la valeur au fonctionnement de l'OMPI, tout en donnant à titre indépendant des assurances à la direction de l'Organisation. Les résultats de l'analyse des risques ont constitué la base de notre plan stratégique et d'audit annuel.

Notre rapport de vérification contient 16 recommandations. La version finale des recommandations a été établie après avoir obtenu la réponse de la direction à nos conclusions d'audit. Je suis heureux de pouvoir dire que l'OMPI a accepté la plupart de nos recommandations. Le suivi des recommandations en suspens est un processus continu et la mise en œuvre des recommandations fait l'objet d'un suivi régulier. Sur la base des contributions reçues de la part de la direction sur la mise en œuvre des recommandations de vérification externe, nous avons jusque-là clos/réglé 36 recommandations cette année. À ce jour, il y a 37 recommandations en suspens relevant de différentes périodes.

En plus de donner une opinion sur les états financiers de l'OMPI, nos services d'audit se sont intéressés à l'économie, à l'efficacité et l'efficacité des procédures financières, au système comptable, aux contrôles financiers internes et, en général, à l'administration et la gestion de l'Organisation. Durant le présent cycle d'audit, nous avons couvert les domaines suivants :

- Audit de performance du système de Madrid; et
- Audit de conformité des locaux et de l'entretien.

“Opinion d'audit sur les états financiers pour 2017 : la vérification des états financiers pour l'exercice 2017 n'a révélé aucune lacune ou erreur qui selon nous importe s'agissant de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la validité de ces états financiers dans leur ensemble. Par conséquent, nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OMPI pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

“Je vais à présent m'attarder quelque peu sur les principaux résultats de la vérification des comptes et sur les recommandations qui en ont découlé.

“Recommandations importantes découlant de la vérification des états financiers : l'OMPI a signé le 31 janvier 2018 un acte de vente pour le bâtiment de l'Union de Madrid, acheté par l'OMPI en 1974. L'immeuble était détenu à la juste valeur de 6,2 millions de francs suisses, sur la base d'une évaluation par un expert indépendant en octobre 2015. L'immeuble a été vendu au Rolex Pension Fund, qui possédait déjà quatre des cinq blocs du “Bâtiment” et avait proposé d'acheter le bloc restant appartenant à l'OMPI pour 7 millions de francs suisses. La vente du bâtiment de l'Union de Madrid a été effectuée sans appel d'offres, conformément aux dispositions du Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier. Nous pensons que les circonstances dans lesquelles l'opération relative à la vente du bâtiment de l'Union de Madrid a été conclue sans suivre le processus d'appel d'offres devraient être pleinement divulguées et expliquées à l'Assemblée générale. Nous avons recommandé que la vente du bâtiment de l'Union de Madrid soit soumise à l'Assemblée générale lors de la prochaine série de réunions.

“Nous avons remarqué que trois projets financés par les réserves pour projets spéciaux n'étaient plus opérationnels. Leurs soldes non dépensés devaient être reversés aux réserves à partir de l'endroit où ils étaient affectés. Nous avons recommandé que l'OMPI accélère la fermeture des projets relatifs aux eaux du lac Léman, au remplacement des fenêtres du bâtiment AB ainsi qu'à la sécurité et à la protection contre l'incendie, qu'elle évalue leur état et leurs dépenses et qu'elle vire les soldes restants aux réserves. Il est également recommandé que l'OMPI établisse des directives claires pour la clôture des projets, assorties d'un calendrier, afin que la clôture des projets soit contrôlée efficacement.

“Recommandations importantes découlant de l’audit du système de Madrid : nous avons effectué un audit des performances du système de Madrid afin de déterminer si le système et les procédures étaient appropriés pour atteindre l’objectif consistant à fournir des services à ses clients en matière d’enregistrement et de gestion de marques à l’échelle mondiale.

“Nous avons remarqué que le système de Madrid compte essentiellement des parties contractantes originaires d’Europe (47 membres), suivies de l’Asie et du Pacifique (22), de l’Afrique (21), du Moyen-Orient (5), des Caraïbes (3), d’un pays d’Amérique latine et d’un autre d’Amérique du Nord. Sur les 47 pays les moins avancés (PMA), 24 (51%) sont parties contractantes. Nous avons constaté qu’en avril 2016, le Groupe de travail sur le développement juridique avait souligné l’importance d’inclure les pays d’Amérique latine et le Conseil de coopération du Golfe en tant qu’axe stratégique. Nous avons également constaté que le Bureau international de l’OMPI n’avait pas identifié de régions clés pour l’expansion géographique et n’avait pas non plus élaboré de stratégies d’adhésion sur mesure. Nous avons recommandé que la direction formule une stratégie ciblée pour l’adhésion des pays sur la base d’une approche régionale.

“Le règlement d’exécution commun ne prévoit pas de délai pour l’examen des demandes pour différentes transactions. Nous avons constaté que le traitement des demandes a pris beaucoup de temps, ce qui a entraîné un retard des opérations en suspens. Nous avons également noté que le document du programme et budget 2018-2019 a fixé une limite de temps pour le traitement des opérations. Nous recommandons à la direction de respecter le délai défini dans le document du programme et budget 2018-2019 pour l’examen et le traitement des demandes régulières et de redoubler d’efforts pour réduire les retards.

“Nous avons constaté que 36 à 41% des demandes présentées au cours des quatre dernières années comportaient des erreurs; plus de 75% d’entre elles étaient dues à des erreurs de classement et la part des demandes irrégulières traitées en plus de quatre mois était passée de 62% en 2014 à plus de 70% en 2017. Nous avons recommandé que la direction analyse les raisons des erreurs dans les demandes et prenne des mesures d’atténuation. De plus, la direction devrait traduire les principes de classement dans d’autres langues.

“Nous avons constaté que le conseil des services à la clientèle établi en janvier 2016 n’avait pas formulé de stratégie, de politiques, de normes et de pratiques exemplaires en matière de service à la clientèle, comme il se doit. Nous avons également constaté qu’à l’exception des enquêtes menées à l’occasion auprès des clients, il n’existait pas de système de retour d’information pour solliciter les points de vue et les observations de la communauté internationale. Nous avons donc recommandé que la direction établisse une stratégie, des normes et des pratiques exemplaires bien définies en matière de service à la clientèle, appuyées par un système électronique efficace de retour d’information sur la qualité, afin de répondre efficacement aux besoins des clients. Nous avons également recommandé que la direction entreprenne régulièrement des enquêtes auprès des clients, ainsi que l’indiquait la charte de services à la clientèle, afin d’obtenir un retour d’information en vue d’améliorer ses services.

“Nous avons observé que le mécanisme de contrôle de la qualité n’est pas appuyé par l’outil informatique requis pour mener à bien les procédures de contrôle de la qualité (CQ)/assurance de la qualité (AQ). Nous avons donc recommandé que la direction utilise l’outil informatique pour mener à bien les procédures de CQ/AQ et effectuer la procédure de CQ selon la fréquence stipulée.

“Nous avons constaté qu’il a fallu près d’un an et demi pour que le Système d’information du Registre international de Madrid (MIRIS) soit mis en service après avoir été livré pour essai par le concepteur. Nous avons également constaté que le MIRIS a eu des problèmes opérationnels depuis son déploiement en mars 2016 et que l’OMPI prévoit de mettre en place une nouvelle plateforme informatique à Madrid en 2018-2019. Nous recommandons donc que la direction procède à une analyse détaillée des résultats du MIRIS, y compris tout manquement éventuel à l’obligation de rendre compte des enseignements tirés de l’expérience, et en informe l’Assemblée générale.

“Recommandations importantes découlant de l’audit des locaux et de l’entretien : l’audit de conformité des locaux et de la maintenance a été mené conformément aux normes internationales ISSAI 4000, selon lesquelles l’audit de conformité comprend à la fois les aspects de régularité (respect des critères formels tels que les lois, règlements et accords pertinents) ou de convenance (respect des principes généraux régissant la bonne gestion financière et la conduite des agents publics).

“Nous avons observé des lacunes dans les données relatives aux actifs consignés dans le module de gestion des actifs du système de gestion administrative intégrée. Tout en reconnaissant les mesures prises jusqu’à présent par la direction, nous recommandons que l’OMPI achève le nettoyage de la base de données du système intégré de gestion administrative pour s’assurer que les données représentent les détails réels des actifs.

“Nous avons constaté que certaines œuvres d’art manquaient dans les rapports de vérification physique des entreprises externes et qu’il n’existait pas de cadre d’évaluation des risques et de stratégies d’atténuation pour la bonne gestion des œuvres d’art. Nous avons recommandé à l’OMPI de localiser les œuvres d’art manquantes et de procéder à une évaluation des risques et de revoir les mesures de sécurité/protection existantes pour les œuvres d’art.

“Nous avons constaté que, bien que l’OMPI ait mis en œuvre certaines améliorations, un certain nombre de recommandations du rapport d’experts de 2012 visant à améliorer l’accessibilité des personnes handicapées au campus (OMPI) n’ont pas été appliquées. Nous recommandons que l’OMPI formule un plan approprié pour la mise en œuvre des recommandations restantes du rapport d’experts de 2012 en vue d’améliorer l’accès physique au site de l’OMPI.

“En conclusion, au nom du contrôleur et vérificateur général des comptes de l’Inde et de tous mes collègues qui ont été mandatés pour effectuer l’audit de l’OMPI, je souhaite qu’il soit pris note que nous avons grandement apprécié la coopération et la courtoisie dont le Directeur général, le Secrétariat et le personnel de l’OMPI ont fait preuve à notre égard pendant notre audit.

“J’aimerais également ajouter que nous avons terminé notre mandat de six ans au titre de vérificateur externe de l’OMPI. Ce fut un privilège pour nous de travailler en tant que vérificateur externe et nous avons trouvé que cette mission de vérification externe était une expérience enrichissante sur le plan professionnel. Je félicite le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni d’avoir été choisi comme prochain vérificateur externe de l’OMPI. Je souhaite bonne chance au NAO et à ses équipes dans leur mission de vérification.

“Je remercie le président et les délégués pour nous avoir donné la possibilité de présenter notre rapport. Je vous remercie.”

91. Le président du PBC a remercié le vérificateur externe pour son rapport écrit et pour les six dernières années de travail important au sein de l’Organisation. Il a attiré l’attention des délégations sur la deuxième partie du document WO/PBC/28/4 qui contenait les réponses de la direction à certains points soulevés.

92. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a souhaité remercier le vérificateur externe pour son rapport sur les états financiers de l'OMPI pour 2017 tel que contenu dans le document WO/PBC/28/4. Le rapport a été présenté en temps voulu et constituait une source d'information importante pour le PBC. Le groupe a par ailleurs remercié le Secrétariat pour ses réponses aux 16 recommandations formulées par le vérificateur externe. Le groupe B a relevé que le vérificateur externe avait émis une opinion sans réserve sur l'audit des états financiers de l'OMPI pour 2017 et a félicité le Secrétariat pour ce résultat. Le groupe a noté, avec une certaine inquiétude, que la vente du bâtiment de l'Union de Madrid n'avait pas été réalisée par une vente sur le marché libre. Bien que le groupe ait estimé qu'une bonne valeur avait finalement été garantie pour le bien immobilier compte tenu des évaluations de celui-ci, il a estimé qu'il aurait été plus transparent d'ouvrir la vente du bien à une procédure d'appel d'offres. Le groupe s'est félicité que de nombreuses recommandations aient été acceptées par le Secrétariat et avait espoir qu'elles seraient appliquées dans les meilleurs délais. En ce qui concernait les recommandations en suspens des années précédentes, il a noté avec satisfaction que cinq recommandations avaient été appliquées et pouvaient être considérées comme classées. Il restait donc trois recommandations en suspens, au sujet desquelles des progrès étaient en cours et un travail substantiel avait été accompli.

93. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le vérificateur externe pour s'être acquitté de cette tâche au cours des six années précédentes, pour avoir présenté le rapport figurant dans le document WO/PBC/28/4 et pour la présentation des résultats de l'audit. Le groupe a constaté avec satisfaction qu'en ce qui concernait les états financiers de l'OMPI pour l'exercice 2017, le vérificateur externe avait émis une opinion sans réserve. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a félicité le Secrétariat pour cette réalisation ainsi que pour ses réponses aux 16 recommandations formulées par le vérificateur externe. Il s'est félicité du fait que la majorité des recommandations étaient acceptables pour le Secrétariat et a estimé que les domaines d'amélioration identifiés par le vérificateur externe amélioreraient le fonctionnement efficace de l'Organisation. Le groupe s'est félicité de la volonté du Secrétariat de mettre en œuvre les recommandations et était ravi de constater que seules trois recommandations des années précédentes étaient encore en cours d'application alors que d'autres avaient déjà été appliquées ou étaient considérées comme classées.

94. La délégation de l'Inde a remercié le vérificateur externe pour le rapport publié dans le document WO/PBC/28/4, ajoutant que le rapport était complet et opportun et qu'il contenait des recommandations précieuses concernant le système de Madrid et la bonne gestion financière des actifs de l'Organisation. La délégation a noté avec satisfaction que l'OMPI avait accepté la plupart des 16 recommandations et s'est félicitée du fait que le Secrétariat s'emploierait à clore toutes les recommandations. La délégation a déclaré que le contrôleur et vérificateur général de l'Inde, en sa qualité de vérificateur externe, possédait une riche expérience dans la réalisation d'audits de diverses organisations internationales et qu'il avait été salué dans le monde entier, en maintenant le plus haut niveau de professionnalisme, de compétence et de mérite dans son travail. La délégation a tenu à féliciter le National Audit Office du Royaume-Uni pour son élection en tant que prochain vérificateur externe de l'OMPI.

95. La délégation de la Fédération de Russie a félicité le président pour son élection et remercié le vérificateur externe pour son rapport complet. La délégation a pris note du rapport positif sur les comptes de l'OMPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a noté avec satisfaction que les comptes avaient été établis conformément aux IPSAS. L'excédent ainsi que l'augmentation de 60% des recettes témoignaient des résultats financiers positifs de l'Organisation. La délégation a estimé qu'il était nécessaire de prendre soigneusement en compte les observations du vérificateur externe sur l'amélioration des performances, en particulier en ce qui concerne les périodes d'inspection et l'activation des travaux afin de garantir des indicateurs de performance et une comptabilité par projet. En outre, la délégation a déclaré qu'elle serait reconnaissante au Secrétariat de lui faire part de ses observations sur les recommandations du vérificateur externe concernant les différentes unions.

96. La délégation du Brésil, qui prenait la parole pour la première fois, a tenu à féliciter le président pour son élection. Elle a déclaré qu'il pouvait compter sur le soutien de la délégation du Brésil pour le travail efficace de ce comité. Elle a souligné l'importance du rôle de l'OCIS pour l'Organisation, et a également salué l'ouverture d'esprit dont le comité avait fait preuve à l'égard des États membres. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir répondu aux recommandations de l'OCIS. En ce qui concernait le bâtiment de l'Union de Madrid, la délégation est convenue que la fourniture d'informations supplémentaires sur les conditions de sa vente, ainsi que le recommandait l'OCIS, apporterait une contribution utile aux débats du comité. Elle a en outre relevé que, d'après l'auto-évaluation du comité qui figurait en page 9 du document, il s'agissait de domaines d'amélioration dans le domaine de la déontologie. L'auto-évaluation avait également mis en évidence la nécessité d'un soutien supplémentaire au niveau professionnel. La délégation a demandé un complément d'information sur ces suggestions de l'OCIS et sur la manière dont le Secrétariat souhaitait y donner suite. Enfin, elle a fait remarquer qu'une attention particulière devrait également être accordée aux plaintes en série et éventuellement infondées, ainsi que le signalait l'OCIS au paragraphe 21 du document, sans préjudice de la politique de protection des lanceurs d'alerte.

97. Le président a remercié la délégation du Brésil et a dit qu'ils reviendraient au rapport de l'OCIS plus tard car le président de l'Organe n'était pas présent dans la salle à ce moment et qu'il examinerait par conséquent les points 4 et 5 après le point 6 avec les vérificateurs externes. Le président a dit que, compte tenu des commentaires pertinents formulés, la délégation souhaiterait peut-être y revenir au titre du prochain point de l'ordre du jour. Cela étant, il s'est tourné vers les intervenants suivants inscrits sur sa liste, à savoir la délégation de la Chine, suivie de la délégation des États-Unis d'Amérique.

98. La délégation de la Chine a remercié le vérificateur externe pour son rapport complet et pour les six années d'efforts acharnés. Elle a apprécié le professionnalisme et la bonne performance du vérificateur externe et a souhaité que l'équipe de direction de l'OMPI mette activement en œuvre les recommandations raisonnables proposées. La délégation a encouragé le vérificateur externe sortant à mieux se coordonner avec le nouveau vérificateur externe afin d'améliorer son travail.

99. La délégation des États-Unis d'Amérique a félicité le président pour son élection. Elle a appuyé la déclaration faite par la délégation de la Suisse au nom du groupe B. Elle a tenu à remercier le contrôleur et vérificateur général de l'Inde pour le rapport et les services rendus au cours des six années passées. Elle s'est félicitée de l'opinion d'audit sans réserve des états financiers vérifiés pour l'exercice 2017. Elle estimait que les examens effectués par le vérificateur externe constituaient une partie importante de la structure de la supervision de l'OMPI pour garantir que les fonds étaient utilisés de la manière la plus efficace et la plus efficace possible. La délégation a pris note des recommandations du vérificateur externe concernant le système de Madrid, en particulier la recommandation relative à la réduction du nombre d'erreurs et des délais de traitement des demandes, et a encouragé le Secrétariat à adopter ces recommandations dans les plus brefs délais. Elle s'est en outre félicitée de la déclaration sur les contrôles internes et se demandait si des points faibles précis du système de contrôle interne avaient été identifiés en 2017. Elle a également pris note du nombre de recommandations que l'OMPI avait acceptées et a exprimé l'espoir que le Secrétariat les appliquerait sans réserve.

100. La délégation du Japon a félicité le président pour son élection. La délégation a salué le fait que les états financiers avaient été préparés de manière appropriée par le Secrétariat et qu'une vérification externe des comptes avait été correctement effectuée par le vérificateur externe. Elle a dit apprécier la volonté du Secrétariat d'envisager d'accepter la plupart des recommandations du vérificateur externe et espérait que le Secrétariat apporterait des améliorations continues pour rendre l'Organisation plus efficace et efficace en répondant à ces recommandations fiables. La délégation a tenu à souligner un certain nombre de points. Premièrement, en ce qui concernait le service à la clientèle, il avait été recommandé à la

direction, dans la recommandation n° 6, d'établir une stratégie de service à la clientèle bien définie ainsi que des normes et des pratiques exemplaires, appuyées par un système efficace de retour d'information électronique sur la qualité. La délégation du Japon a estimé que l'OMPI devrait toujours envisager ses services du point de vue du client et attendait avec intérêt les normes professionnelles du Service d'enregistrement de Madrid pour les services à la clientèle, qui seront élaborées plus tard en 2018. Deuxièmement, la délégation a noté que la formulation d'une stratégie à long terme de planification des ressources humaines pour le système de Madrid avait été recommandée à la direction au titre de la recommandation n° 8 et a déclaré que cela devrait se faire dans le respect d'un équilibre approprié entre ressources humaines permanentes et flexibles. Selon le vérificateur externe, le Service d'enregistrement de Madrid n'avait pas établi de plan global de ressources humaines, puisque la majeure partie des dépenses de l'OMPI en 2017, soit 229 millions de francs suisses, comptant pour 68% des dépenses totales, était consacrée au personnel. La délégation du Japon a reconnu l'importance de la création d'une force de ressources humaines efficace à l'OMPI et a fortement appuyé la recommandation du vérificateur externe. Troisièmement, en ce qui concernait la viabilité financière, la délégation a pris note de la recommandation n° 9 sur la révision du barème des taxes en vigueur en vue de rendre l'Union de Madrid autonome après avoir pris connaissance de l'adhésion de nouveaux membres. Le vérificateur externe avait fait observer que le barème des taxes n'avait pas été révisé au cours des 20 dernières années, même si l'Union de Madrid avait fonctionné à perte, sauf en 2015. La délégation du Japon a demandé aux États membres de se rappeler de la décision des assemblées de l'OMPI de 2017 concernant le programme et budget de l'OMPI pour 2018-2019, à savoir que chaque union devrait disposer de recettes suffisantes pour couvrir ses propres dépenses. C'est pourquoi la délégation a souhaité apporter son appui à la recommandation n° 9 et s'est félicitée de la révision du barème des taxes du système de Madrid afin de trouver une solution appropriée pour aller de l'avant.

101. La délégation de la République de Corée s'est déclarée satisfaite du rapport du vérificateur externe qui a permis d'analyser les différents aspects des questions d'audit. La délégation attendait du Secrétariat qu'il procède à la mise en œuvre intégrale de toutes les recommandations ou du moins qu'il tente de suivre les intentions sous-jacentes à ces recommandations.

102. La délégation de la Suisse a appuyé la déclaration faite au nom du groupe B et tenu à formuler deux remarques au sujet de deux recommandations figurant dans le rapport du vérificateur externe. En ce qui concernait la recommandation n° 1, la délégation a pris note de la réponse du Secrétariat qu'elle a jugée satisfaisante. Concernant la recommandation n° 9, elle a souhaité faire les commentaires suivants. Premièrement, le programme et budget 2018-2019 a dégagé un excédent de quelque 6 millions de francs suisses, sans déficit prévu pour le système de Madrid. Deuxièmement, le système de Madrid indiquait une tendance claire et positive par rapport aux années précédentes à partir de 2012, ainsi que le reflétait le document. La délégation a estimé qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter ou de prendre des mesures spécifiques dans l'avenir immédiat, comme le montrait clairement la réponse du Secrétariat à ce sujet. Le Groupe de travail de Madrid envisageait d'examiner la question des taxes à moyen terme, comme le montrait son document de travail.

103. La délégation du Mexique a félicité le président pour son élection. La délégation a exprimé sa gratitude au vérificateur externe pour son rapport et a pris bonne note de l'opinion du vérificateur externe concernant les comptes pour l'exercice 2017. Elle a tenu à rendre hommage à la bonne santé financière de l'Organisation et avait quelques remarques spécifiques à faire. Concernant la première de ces questions, la délégation s'est déclarée préoccupée par l'augmentation spécifique du passif dans certains domaines et par l'absence d'activités pour y remédier. C'était quelque chose qui exigeait une action de la part de l'ensemble des membres. Elle a voulu attirer l'attention du comité sur les observations du vérificateur externe dans le poste sur les dépenses pour les récompenses et rémunérations avec des augmentations spécifiques par rapport aux chiffres de 2016. Comme indiqué aux

paragraphes 47 et 48 du rapport, le vérificateur externe a mentionné qu'un montant important avait été accordé. Selon le vérificateur externe, les calculs fournis par le Secrétariat n'étaient pas conformes aux prévisions qui avaient été mises à disposition auparavant. À cet égard, la délégation a souhaité demander au Secrétariat de tenir compte de la demande du vérificateur externe d'observer les règles IPSAS eu égard aux règles comptables relatives aux dépenses afin d'assurer une meilleure transparence. Dans cet esprit, la délégation a souhaité suggérer que les exercices budgétaires reflètent des estimations précises concernant l'élément performance du personnel. Enfin, elle a tenu à faire siennes la majorité des recommandations du vérificateur externe, notamment celles relatives à l'amélioration de la transparence de l'Organisation. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir accepté et mis en œuvre ces recommandations.

104. Le Secrétariat a indiqué que toutes les réponses de la direction aux recommandations figuraient dans le document WO/PBC/28/4. Plusieurs de ces recommandations avaient déjà été mises en œuvre et les autres le seraient dans les mois à venir. La recommandation concernant le bâtiment de l'Union de Madrid a été formulée par plusieurs délégations et la réponse était assez simple. Conformément à l'article 4.11 du Règlement financier, gouvernant les placements, la vente du bâtiment de l'Union de Madrid a été enregistrée et présentée dans les états financiers. Ceux-ci avaient été vérifiés par le vérificateur externe et seraient soumis aux prochaines assemblées, de sorte que cette recommandation avait été mise en œuvre. Le Secrétariat a tenu à préciser qu'il existait une différence d'interprétation entre le Règlement financier et les règles de gestion financière applicables à l'opération de vente. Le vérificateur externe avait fait référence à l'appel d'offres en vertu de l'article 5.11 du règlement. La vente du bâtiment de l'Union de Madrid était une opération de placement. La politique de placement de l'OMPI telle qu'adoptée par les États membres l'année précédente ne permettait pas la détention directe de biens immobiliers. Le bâtiment de l'Union de Madrid était le seul bâtiment qui était un bâtiment de placement et il a donc dû être cédé, conformément à la politique de placement nouvellement adoptée. Par conséquent, conformément à la politique de placement, la vente du bâtiment de l'Union de Madrid a été réalisée. Au sujet de la question de la mise en concurrence, la direction de l'OMPI a reçu l'assurance raisonnable que le prix de vente obtenu était optimal après vérification diligente du marché immobilier. L'expertise de deux entreprises indépendantes, CBRE et ADI, avait été sollicitée et avait confirmé que la vente avait été conclue à un prix raisonnable. Les prix de l'immobilier avaient baissé à Genève au cours de la même période et le bâtiment, comme le vérificateur externe l'avait déjà souligné, constituait un cinquième d'un grand bâtiment détenu par l'entité qui l'avait acheté. Cette entité avait proposé 7 millions de francs suisses, ce qui se comparait très favorablement aux deux fourchettes de prix obtenues à partir de deux évaluations indépendantes de 6,2 millions et 5,3 millions de francs suisses de CBRE et ADI respectivement en octobre 2015 et janvier 2016. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à cette décision, l'on pouvait citer le fait que d'importants travaux de rénovation auraient été nécessaires à toute autre entité qui aurait acheté le bien pour se conformer aux normes et standards applicables aux biens immobiliers à Genève. Le coût estimé de cette rénovation, tel qu'identifié dans les rapports d'évaluation des deux experts externes, se situait entre 0,9 et 1,2 million de francs suisses, ce qui rendait l'achat moins attractif pour les autres acheteurs. Comme indiqué, l'acheteur était également propriétaire des quatre cinquièmes de la propriété. Cela a éliminé les frais de courtage et d'intermédiation, qui pouvaient atteindre jusqu'à 3% de la valeur du bien immobilier à Genève. Pour conclure, la direction de l'OMPI a estimé qu'il s'agissait d'un prix raisonnable pour le bâtiment et qu'il était favorable à l'Organisation. Sur la question du service d'enregistrement de Madrid, le Secrétariat a expliqué qu'un certain nombre de questions étaient en jeu, dont certaines étaient d'ordre opérationnel, d'autres d'ordre juridique et d'autres, bien sûr, d'ordre budgétaire. Le Secrétariat a exprimé sa gratitude au vérificateur externe pour l'audit très approfondi qu'il avait réalisé sur le système de Madrid, qui était une source d'inspiration pour l'amélioration du travail effectué. En tant que chef de programme responsable du Service d'enregistrement, le Secrétariat avait deux observations à faire. Concernant certaines des questions évoquées dans le rapport du vérificateur externe, le Service d'enregistrement avait déjà pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations. Par exemple, l'amélioration du service à la clientèle et

la promotion des pays les moins avancés (PMA) au sein du système de Madrid. La deuxième observation concernait le barème des taxes, et une procédure juridique devait certainement être respectée. Compte tenu de l'augmentation considérable de la charge de travail de l'Union de Madrid et de la demande du secteur privé, le Groupe de travail du système de Madrid examinerait la question du barème des taxes l'année suivante, avec l'approbation de l'Assemblée générale. À la fin du mois d'août, le nombre de demandes internationales avait augmenté d'environ 18% par rapport à la même période de l'année précédente, ce qui signifiait que le système de Madrid devait faire l'objet d'une attention accrue, tant en termes d'améliorations du fonctionnement que des placements.

105. Le vérificateur externe, en réponse à la remarque faite par la délégation de la Chine, qui avait parlé de la coordination entre le vérificateur externe sortant et le vérificateur externe entrant, a déclaré que ce processus avait commencé bien avant. Il a ajouté qu'en fait, la plupart des rapports de vérification des cinq années précédentes, ainsi que tous les autres documents pertinents, avaient été communiqués au prochain vérificateur ainsi qu'à la direction. Une téléconférence avait eu lieu avec le nouveau vérificateur la semaine précédente et des contacts étaient en cours avec lui. Le processus de transfert s'est très bien déroulé. Concernant la deuxième question relative aux constatations sur le système de Madrid et à la réponse de la direction à cet égard, le vérificateur externe a tenu à remercier la direction d'avoir répondu en temps voulu aux diverses recommandations, ajoutant qu'il était très satisfaisant que des mesures aient déjà été prises concernant plusieurs recommandations relatives au service à la clientèle et à l'adhésion des PMA, et qu'il croyait se souvenir que l'engagement avait été pris de revoir le barème des taxes du système de Madrid l'année prochaine. Une seule question faisait l'objet d'une légère divergence d'opinion entre la direction et le vérificateur externe, il s'agissait de la vente du bâtiment de l'Union de Madrid. Le vérificateur externe avait examiné attentivement la réponse de la direction à la recommandation ainsi que l'avis juridique donné et estimait que la gestion immobilière relevait de l'article 5.11 et non de l'article 4.11 du règlement. Il estimait que la politique de placement de l'OMPI ne couvrait pas la vente de biens immobiliers et que les dispositions de l'article 5.11 devaient être applicables, ce qui impliquait un processus d'appel d'offres. Il comprenait maintenant la réponse donnée par la direction et estimait seulement qu'en cas de processus concurrentiel, l'approche adoptée aurait peut-être été validée. S'agissant des deux experts externes qui s'étaient prononcés sur l'évaluation du bâtiment, il estimait que ces évaluations étaient légèrement datées. L'une avait été réalisée en octobre 2015 et l'autre en janvier 2016, presque deux ans avant la vente du bâtiment. L'un des experts en évaluation, tout en présentant son rapport et compte tenu de la volatilité du système financier mondial, avait recommandé que la situation et l'évaluation fassent l'objet d'un examen régulier et que des conseils spécifiques en matière de commercialisation soient obtenus au moment de la cession du bien. C'était la raison pour laquelle le vérificateur externe estimait qu'un processus d'appel d'offres concurrentiel aurait été plus avantageux. Il a remercié le président et les autres éminents délégués du PBC de leur appui et de leur appréciation qui l'avaient aidé à obtenir un rendement admirable.

106. Le Secrétariat, au nom de son équipe, a remercié le vérificateur externe pour les six années de travail en commun qui avaient été très positives et avaient contribué de bien des manières à l'amélioration continue du travail effectué. Pour répondre à la question des estimations de coûts datées, le Secrétariat a tenu à préciser qu'il avait contacté ADI et CBRE pour s'assurer qu'il était bien en phase le marché de l'immobilier local. Il avait alors été informé que le marché immobilier était en déclin et qu'il était opportun de procéder à la vente en question.

107. Le président a remercié tout le monde pour cette discussion approfondie et a reconnu qu'il semblait y avoir une divergence d'opinion quant à la façon dont la vente du bâtiment de l'Union de Madrid relevait de la réglementation. Il a rappelé que les États membres auraient également l'occasion, s'ils le souhaitaient, d'approfondir cette question lorsque le rapport financier serait soumis à l'Assemblée générale. Enfin, en l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

108. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document WO/PBC/28/4).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

109. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/5.

110. Le président a ouvert le point 7 de l'ordre du jour et expliqué que le rapport était soumis au PBC et qu'il donnait un aperçu des activités de supervision interne menées pendant la période comprise entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018. Le président a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

111. Le Secrétariat a présenté le rapport annuel tel que figurant dans le document WO/PBC/28/5. Le plan de supervision de la DSI pour 2018 avait été préparé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, tels que : évaluation des risques, pertinence, incidence au niveau national, cycle de supervision, observations présentées par la direction de l'OMPI, observations formulées par les États membres et ressources disponibles. Conformément au paragraphe 26.a) de la Charte de supervision interne, avant sa finalisation, le projet de programme de travail de supervision a également été soumis à l'OCIS pour examen et avis. Au moment du rapport, la DSI avait intégralement mis en œuvre le plan de supervision de 2017, et la mise en œuvre du plan de travail de 2018 se trouvait sur la bonne voie. Pendant la période couverte par le rapport, les audits et les évaluations de la DSI ont abordé les principaux domaines opérationnels suivants : gestion des événements tiers organisés par l'OMPI, gestion des actifs logiciels, recrutement, division linguistique, gestion des voyages, activités de communication de l'OMPI et leur contribution à la marque et à la réputation de l'OMPI, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Propriété intellectuelle et défis mondiaux (Programme 18), renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle et rapport de validation de la DSI sur le rapport sur la performance de l'OMPI 2016-2017. Au cours de la période considérée, 40 nouveaux cas avaient été enregistrés et 42 avaient été clos. Au 30 juin 2018, 12 cas étaient en suspens. Parmi les dossiers en suspens, cinq avaient été ouverts en 2018, six en 2017 et un en 2016. Au 1^{er} juillet 2017, le délai moyen pour traiter un dossier était de 7,1 mois. S'agissant du suivi des recommandations en matière de supervision, la DSI a continué de gérer les recommandations et d'en rendre compte au moyen du système Team Central, qui facilitait le dialogue avec les chefs de programme, leurs délégués et le vérificateur externe en vue d'un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations ouvertes. À la date d'établissement du rapport, on comptait 180 recommandations en suspens, dont 96 étaient jugées prioritaires et 84 présentaient un degré de priorité moyen. Les recommandations de la DSI représentaient 74% de l'ensemble des recommandations de supervision ouvertes. Le Secrétariat a indiqué que la DSI avait lancé et terminé la première phase de son projet relatif à l'analyse de données décisionnelles, en améliorant les rapports sur les recommandations et en fournissant à la direction des informations pertinentes sur les recommandations grâce aux tableaux de bord d'analyse de données décisionnelles. Au cours de la période considérée, deux recommandations ont été closes sans mise en œuvre, la direction ayant accepté les risques connexes. La première concernait les modifications du Statut du personnel proposées par l'OCIS, visant à faire de l'enquête une condition préalable à l'ouverture d'une procédure disciplinaire, et la seconde une recommandation visant à automatiser le processus de départ du personnel. Il a été conclu qu'étant donné le faible taux de départ, le coût de la mise en œuvre l'emporterait sur les avantages et la DSI a souscrit à cette conclusion. En plus de son travail de supervision prévu, la DSI a continué de fournir des conseils professionnels, par exemple, au sein du Département des finances et de la planification des programmes au sujet des activités de prévention des risques de fraude. La DSI a notamment soutenu le développement d'une formation en ligne destinée à éviter les risques de fraude à l'OMPI, qui serait proposée au personnel de l'OMPI au

second semestre 2018, ainsi qu'un exercice continu d'évaluation des risques de fraude. La DSI a poursuivi ses interactions avec l'OCIS, discutant des résultats de la supervision et des avantages des précieux conseils et du soutien de l'OCIS. Cela a permis d'améliorer le fonctionnement global de la DSI et la qualité de son travail. La DSI entretient de bonnes relations de travail avec le vérificateur externe des comptes au moyen de réunions régulières sur les questions d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques. La DSI avait également rencontré le vérificateur externe entrant du National Audit Office du Royaume-Uni en mai 2018 et partagé le plan de travail annuel, la Charte de supervision interne, la stratégie d'audit interne et les mémorandums sur les travaux d'audit continu, entre autres, en vue d'assurer une couverture efficace de la supervision tout en évitant les doubles emplois potentiels et la lassitude de la supervision. La DSI a travaillé en étroite collaboration avec le médiateur et la chef du Bureau de la déontologie pour assurer une coopération, une coordination et une aide complémentaire de bonne qualité. Au titre des efforts qu'elle déploie pour mieux expliquer et faire comprendre la fonction de supervision interne, la DSI a poursuivi son travail de sensibilisation à l'intention du personnel de l'OMPI à travers l'organisation de cours d'initiation à l'intention des nouveaux fonctionnaires, le bulletin de la DSI, le tableau de bord de la DSI et les exposés présentés aux directeurs et à la haute direction selon que de besoin. La DSI a continué à recueillir les avis de ses collègues sur la qualité de ses travaux de supervision au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients après chaque mission. L'analyse globale des résultats d'enquête faisait état d'un taux de satisfaction de 85% pour les enquêtes réalisées à l'issue des missions, et de 76% un an après les missions. Les résultats des enquêtes ont fourni à la DSI l'opportunité d'évaluer l'impact des travaux de la division en termes d'amélioration des systèmes, des politiques, des procédures et des processus. Les observations supplémentaires communiquées par les services ayant fait l'objet d'audits ou d'évaluations ont aidé la DSI à recenser les possibilités d'amélioration. Pendant la période considérée, la DSI a poursuivi activement et utilement ses activités de collaboration et de création de réseaux avec les autres organisations et entités des Nations Unies. En particulier, la DSI a participé activement aux réunions annuelles de réseautage des représentants des Nations Unies en matière d'audit, d'évaluation et d'investigation. Aux fins de l'exécution de son mandat, la DSI s'était vu allouer un budget biennal de 5 163 millions de francs suisses, soit 0,73% du budget de l'OMPI. Dans l'ensemble, le niveau actuel des ressources humaines et financières s'était avéré suffisamment adéquat pour que la DSI puisse couvrir efficacement les domaines hautement prioritaires tels que recensés dans ses plans de travail. Les modifications de la dotation en personnel de la DSI avaient été parfaitement gérées en vue d'en réduire les retombées sur les activités de supervision prévues. Dans le cadre de son perfectionnement professionnel continu, le personnel de la DSI a participé à diverses activités de formation afin d'acquérir de nouvelles connaissances, aptitudes techniques et autres compétences pour accroître l'efficacité et l'efficience opérationnelles de la DSI dans l'exécution des tâches de supervision. En moyenne, chaque membre du personnel de la DSI a suivi une formation de 10 jours qui comprenait la prévention et la détection de la fraude, les techniques de recherche d'investigation, l'analyse des données, l'application de visualisation de tableaux, la cybersécurité, la gestion des conflits, l'évaluation des politiques de science et innovation, l'évaluation de la qualité des audits internes, l'audit des achats, les contrats et la sous-traitance. Après avoir conclu ses remarques, le Secrétariat a tenu à remercier les délégations de leur aimable attention et s'est déclaré disposé à répondre à toutes les questions ou à recueillir toutes les éventuelles observations des délégations.

112. Le président a remercié le Secrétariat pour son rapport détaillé et a invité les participants à poser des questions.

113. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, s'est félicitée des efforts de la DSI en coopération avec l'OCIS et le vérificateur externe pour leur rôle crucial consistant à assurer des contrôles internes efficaces et une utilisation efficiente des ressources au sein de l'OMPI. À cet égard, le groupe a voulu remercier la DSI d'avoir préparé le rapport annuel figurant dans le document WO/PBC/28/5. Le rapport donnait un aperçu complet des fonctions de l'Organisation et le groupe estimait que ce rapport constituait une source d'information

précieuse qui pourrait servir de référence tout au long de l'année. Le groupe a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre les recommandations de l'audit interne en temps voulu, car la plupart d'entre elles émanaient d'audits internes et étaient hautement ou moyennement prioritaires. Le groupe B s'est félicité du fait que la DSI avait mené plusieurs activités de façon indépendante et constructive.

114. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a hautement apprécié le travail de la DSI, estimant qu'il contribuait à l'amélioration continue de l'efficacité et de la transparence de l'Organisation. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'est félicité des activités de vérification et d'évaluation qui avaient eu lieu cette année. Il a fait remarquer que la DSI avait recensé 180 recommandations ouvertes, dont 96 de priorité élevée et 84 de priorité moyenne, et a encouragé le Secrétariat à travailler à leur mise en œuvre.

115. La délégation d'El Salvador, parlant au nom du GRULAC, a remercié le président de la DSI pour le rapport soumis tel qu'il figurait dans le document WO/PBC/28/5 et pour le travail important que la DSI avait réalisé avec son équipe. Le GRULAC, se référant à l'évaluation du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, mentionnée aux paragraphes 52 à 55 du rapport, a particulièrement apprécié le travail du Bureau, qui s'occupait de la coordination, de l'organisation et de l'exécution d'activités de soutien en faveur de la région, notamment dans les pays hispanophones et anglophones. Ce travail avait été effectué par les fonctionnaires du Bureau régional avec beaucoup de diligence et de professionnalisme, ainsi qu'une bonne dose d'humanité et de sensibilité aux particularités des États membres concernés, comme en témoignaient les paragraphes 52 et 53 du rapport. Le groupe a reconnu que son travail pouvait toujours être amélioré et a estimé qu'il était nécessaire d'être très positif et de mener des activités de contrôle et de supervision dans toute unité d'une institution. Toutefois, dans ce cas précis, il a tenu à faire part de certaines préoccupations concernant l'évaluation afin qu'elles puissent être prises en compte dans les travaux futurs de la DSI, dans le but d'améliorer le travail de contrôle et de supervision au sein de l'OMPI et de garantir que les résultats aient un impact positif dans l'Organisation. En premier lieu, le groupe a tenu à souligner que les pays des régions soutenues ont participé activement au processus d'évaluation tel que présenté dans le document de référence, évaluation 2017-04. Toutefois, le GRULAC n'avait pas eu l'occasion de commenter les résultats préliminaires, seul un rapport final avait été présenté au groupe avec des résultats qui ne pouvaient plus être modifiés. Il a jugé important d'être associé non seulement au processus de collecte d'informations, mais aussi aux phases ultérieures puisque, dans l'étude en question, certaines des conclusions de l'évaluation pouvaient être fondées sur les besoins internes nationaux de chacun des membres, qui pouvaient varier sensiblement d'un membre à l'autre. En outre, certaines recommandations d'amélioration de l'étude suggéraient une augmentation de la normalisation par le biais de protocoles qui, malheureusement, en raison des processus internes suivis par chaque État, représenteraient une difficulté majeure et ne répondraient pas aux exigences de flexibilité des entités évaluées. Le groupe a ajouté que le cadre des activités coordonnées par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et d'autres unités compétentes de l'OMPI, ainsi que les résultats de la gestion des activités de ces unités, avaient été appliqués au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans l'évaluation. Le GRULAC estimait que certains des points soulevés dans les recommandations adressées au Bureau devaient être adressés aux unités responsables de l'OMPI ou portés au plus haut niveau afin que les changements soient aussi uniformes et structurés que possible dans l'Organisation. Il ne souhaitait pas s'étendre davantage sur les points mentionnés, mais se réservait le droit d'adresser ses préoccupations plus en détail à d'autres instances au sein de l'OMPI et restait ouvert à d'éventuelles consultations qui pourraient être menées pour traiter ces questions plus en détail.

116. La délégation de la Chine a remercié la DSI pour son rapport annuel et son exposé. Elle attachait une grande importance aux travaux de la DSI et estimait qu'une supervision interne transparente et efficace permettait à l'OMPI d'atteindre ses objectifs stratégiques et d'améliorer sa gestion. Au cours de l'année écoulée, la DSI, malgré les contraintes en matière de

ressources humaines, s'était acquittée efficacement de son rôle. La délégation s'est dite globalement satisfaite du travail accompli par la DSI au cours de l'année précédente et attendait du Secrétariat qu'il s'emploie activement à mettre en œuvre les recommandations. Elle a fait remarquer que, depuis 2016, la DSI avait commencé à utiliser le système Team Central pour gérer les recommandations et en rendre compte et a estimé que cela était utile pour le suivi des recommandations en retard. En ce qui concernait les 180 recommandations en retard, la délégation a noté que certaines d'entre elles remontaient à 2011 ou 2013 et a souhaité encourager la DSI et les responsables et départements concernés à analyser ces recommandations en retard afin d'établir clairement si elles étaient toujours valides et devaient être mises en œuvre. Les recommandations non valides devraient être supprimées. Celles qui étaient encore valides devaient faire l'objet d'une attention et de ressources adéquates afin de pouvoir être mises en œuvre dans les plus brefs délais. En ce qui concernait le programme 18, Propriété intellectuelle et défis mondiaux, l'objectif de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, la délégation a noté l'importance de la mise en œuvre de cette initiative et appuyé la stratégie quinquennale de WIPO GREEN. La délégation espérait que l'OMPI fournirait davantage de ressources afin que la plateforme puisse progresser régulièrement.

117. La délégation du Maroc, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le directeur de la DSI pour le travail accompli et le rapport, les informations régionales soumises qui, elle en était certaine, ont contribué à la transparence et à une meilleure gestion. Concernant l'état d'avancement et la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, il a été indiqué qu'au moment de l'établissement du rapport à l'examen, 180 recommandations étaient en suspens, dont 96 étaient considérées comme prioritaires et 84 avaient un degré de priorité moyen. Il a également été mentionné que les recommandations de la DSI représentaient 74% de toutes les recommandations de supervision en suspens. Le groupe a demandé des éclaircissements sur les circonstances qui avaient conduit à ces recommandations en suspens et a indiqué qu'une recommandation prioritaire particulière était en suspens depuis 2011. Il a demandé comment accélérer la mise en œuvre des recommandations en suspens.

118. La délégation du Brésil a remercié la DSI pour son rapport et a souligné l'importance qu'elle attachait aux travaux de la DSI. Elle a noté avec satisfaction qu'aucun cas susceptible de compromettre l'indépendance opérationnelle de la DSI n'avait été relevé. Le groupe a encouragé la DSI à poursuivre ses bonnes relations de travail avec le vérificateur externe et l'OCIS, et s'est joint aux autres États membres qui avaient évoqué la nécessité de mettre en œuvre les recommandations ouvertes. En particulier, une recommandation ouverte de la DSI de 2013 concernant le Service des conférences et des langues mentionnait la nécessité de développer le système de gestion des conférences. Il était compréhensible que, compte tenu de la charge de travail de la section, des ressources suffisantes soient nécessaires pour permettre aux Services des conférences et des langues, qui contribuaient grandement au travail de l'OMPI et des États membres, de fonctionner efficacement. Concernant l'évaluation du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le rapport annuel avait souligné le degré élevé de satisfaction des parties prenantes et des clients à l'égard des services fournis par le Bureau. Le groupe a appuyé la déclaration faite par la délégation d'El Salvador au nom du GRULAC concernant les questions méthodologiques qui pourraient être améliorées. Lors de l'évaluation, le groupe a estimé que des améliorations étaient possibles, compte tenu du fait que tous les bureaux régionaux de l'OMPI seraient évalués. S'agissant de l'évaluation du programme 18, Propriété intellectuelle et défis mondiaux, la délégation a souhaité indiquer que l'évaluation sous-jacente des travaux du programme pourrait être renforcée en approfondissant la collaboration avec les principales organisations multilatérales internationales ou autres agences des Nations Unies. Elle se demandait si les évaluateurs avaient identifié des possibilités de renforcer le rôle du programme 18 dans la mise en œuvre des ODD. Bien que la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies soit une attribution à l'OMPI dans son ensemble, le groupe a déclaré que le programme 18 pourrait développer des initiatives nouvelles et très bien accueillies. Un exemple pourrait être quelque chose de similaire à WIPO GREEN, ainsi que l'avait évoqué la délégation de la Chine.

119. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le directeur de la DSI pour le rapport et le plan de mise en œuvre sur la période. Elle a tenu à attirer l'attention sur la recommandation de la DSI relative à l'amélioration des procédures de sélection du personnel afin d'assurer des améliorations durables et une transparence accrue dans les procédures de recrutement. Elle espérait que les recommandations de la DSI seraient mises en œuvre, notamment celles relatives aux performances en matière de voyages, dans le respect des procédures des Nations Unies pour cette catégorie. La délégation de la Fédération de Russie a pris note avec satisfaction des résultats de la DSI en ce qui concernait l'amélioration des procédures gouvernementales pour un système de gestion axée sur les résultats et a souhaité que ce travail se poursuive pour la mise en œuvre effective des programmes et projets et pour assurer l'efficacité des dépenses.

120. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration faite au nom du groupe B et s'est félicitée du travail accompli par la DSI ainsi que des informations fournies sur les activités de l'office au cours de l'année précédente. Elle s'est dite ravie que la DSI ait été en mesure d'achever son plan de travail pour 2017, en plus de ses autres responsabilités. Elle a noté que trois rapports sur la gestion avaient été publiés et a déclaré souhaiter recevoir davantage d'informations sur les recommandations relatives aux demandes d'achat. La délégation a demandé si les États membres avaient accès à ces rapports sur demande. Concernant l'audit sur le recrutement, la délégation s'est félicitée des détails sur les cinq recommandations de cet audit et se demandait si la recommandation prévue pour juin 2018 avait été appliquée. Elle a relevé, d'après l'audit de la gestion des voyages, qu'il était possible d'améliorer la réduction des coûts et le renforcement de l'efficacité. La délégation attendait avec intérêt la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit et a encouragé le Secrétariat à continuer à rechercher des gains d'efficacité et à améliorer les contrôles internes dans le domaine de la gestion des voyages. Elle s'est félicitée que l'office ait entrepris une auto-évaluation des meilleures pratiques en matière de normes de l'Institute of Internal Auditing (IIA) et se demandait quand était prévue la prochaine évaluation externe. Elle a demandé à l'office de confirmer que les recommandations issues de l'évaluation externe de la fonction d'investigation avaient toutes été appliquées. La délégation a remercié le Secrétariat et la DSI de leurs efforts déployés pour mettre en œuvre et clore les recommandations d'audit. Toutefois, elle a fait remarquer qu'un certain nombre de recommandations de 2013, 2014 et 2015 n'avaient pas encore été mises en œuvre. À cet égard, elle a déclaré qu'elle apprécierait davantage d'informations sur les efforts déployés pour clore ces recommandations en retard et pour demander des comptes aux responsables. La délégation a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre les recommandations d'audit de la DSI en temps utile, en particulier les recommandations hautement prioritaires qui exposaient l'Organisation à des risques importants à mesure qu'elles restaient ouvertes.

121. La délégation du Mexique a remercié le directeur de la DSI, pour le rapport fournis et s'est félicitée des recommandations formulées. Elle continuait d'examiner avec préoccupation les 180 recommandations en suspens qui devaient encore être mises en œuvre. La délégation a demandé un complément d'information au Secrétariat sur la recommandation relative aux modifications du Statut du personnel figurant au paragraphe 75.a) du rapport, dont il avait été dit qu'elle avait été adoptée. Elle a demandé un complément d'information sur le suivi des cas de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, survenus au sein de l'Organisation, afin de mieux comprendre comment ces enquêtes étaient menées et si d'autres départements étaient impliqués.

122. La délégation du Japon a remercié le directeur de la DSI pour son rapport détaillé qui donnait une vue d'ensemble du travail de la DSI. Elle estimait que le Secrétariat prendrait les mesures appropriées pour donner suite aux recommandations formulées par la DSI.

123. Le Secrétariat, en la personne du directeur de la DSI, a remercié les États membres pour leur appréciation du travail de la DSI, ce qui était toujours très encourageant. Il s'est félicité des remarques et de certaines questions soulevées par les délégations et a poursuivi pour répondre

aux questions une à une. Concernant les observations du GRULAC sur l'évaluation du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Secrétariat a constaté qu'il y avait toujours place à amélioration dans la méthodologie employée pour les évaluations et a confirmé que la DSI suivait strictement les normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) et celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La DSI s'est notamment efforcée d'obtenir la plus grande participation possible d'une majorité d'intervenants. Au cours de l'évaluation, 15 missions permanentes basées à Genève, huit offices de propriété intellectuelle, 33 parties prenantes nationales en Colombie, 37 au Mexique et 63 à la Trinité-et-Tobago avaient été contactés. Dans l'ensemble, 33 parties prenantes nationales de 20 pays avaient donc répondu à l'enquête qui figurait dans le rapport. Cela dit, en ce qui concernait les recommandations à proprement parler, elles relevaient de la responsabilité du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui les examinerait très attentivement. Le Secrétariat s'est donc dit satisfait que cette activité devrait impliquer le plus grand nombre de parties prenantes possible, mais il a fait remarquer que la préparation du rapport était liée au processus. Concernant l'implication, le Secrétariat a impliqué activement les parties prenantes à toutes les étapes. Conformément à la procédure décrite dans la Charte, les directives et les politiques, le projet de rapport a été soumis au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour observations et pour lui donner l'occasion de signaler toute lacune dans la situation factuelle telle qu'elle avait été décrite. Le projet de rapport a donc permis au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de répondre à toute question qu'il jugeait non représentative. Le Secrétariat avait pris bonne note des observations formulées par la délégation de la Chine sur les défis mondiaux de la propriété intellectuelle à propos des activités de WIPO Green. Concernant les observations de la délégation des États-Unis d'Amérique relatives aux trois rapports sur la gestion, le Secrétariat a confirmé qu'il pourrait fournir davantage d'informations sur les demandes d'achat séparément, sur la nature de la question et sur la façon dont elle avait été traitée. La prochaine évaluation externe de la qualité (AQE) pour l'audit interne devait avoir lieu en 2019, selon un cycle quinquennal. Cela étant, la DSI procédait également chaque année à une auto-évaluation de la qualité en vertu des normes. La DSI avait mis en œuvre les 13 recommandations de l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'enquête. Le Secrétariat a dit qu'il existait un processus régulier entre la DSI et les programmes respectifs par l'entremise de Team Central, ajoutant qu'une réunion individuelle avec tous les chefs de programme avait lieu deux fois par an pour essayer d'accélérer la mise en œuvre des recommandations. De plus, un rapport était remis chaque trimestre au Directeur général et à l'OCIS. Au cours des quatre sessions annuelles de l'OCIS, la mise en œuvre des recommandations était examinée par l'OCIS et les chefs de programme respectifs étaient appelés à expliquer les problèmes et à dire combien de temps il faudrait pour appliquer ces recommandations. Le processus de suivi des recommandations était donc très solide. En réponse à une question posée par la délégation des États-Unis d'Amérique, le Secrétariat a confirmé que les États membres avaient accès aux rapports sur la gestion sur demande. Sur la question du harcèlement sexuel, le Secrétariat a informé le comité qu'en ce qui concernait la réception des affaires, ces procédures étaient strictement régies par la Charte et le Règlement du personnel, ajoutant que tout fonctionnaire de l'Organisation était libre de signaler des cas de harcèlement sur le lieu de travail en restant anonyme. En cas de conflit, la DSI s'adressait à l'OCIS pour obtenir conseil. De plus amples informations à ce sujet seraient fournies aux délégations intéressées après la plénière.

124. La délégation du Brésil a demandé des preuves supplémentaires sur la manière dont le programme 18 pourrait contribuer aux ODD.

125. Le Secrétariat a confirmé que ces détails pourraient être fournis après la session si cela était satisfaisant pour tous.

126. Le président a confirmé qu'il était proposé de revenir bilatéralement après la réunion.

127. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé si les États membres avaient accès aux rapports sur la gestion.

128. Le Secrétariat a confirmé que les États membres avaient accès à ces rapports et qu'ils pouvaient être fournis sur demande.

129. La délégation du Mexique a tenu à rappeler sa question concernant le rôle de la DSI dans le suivi des cas de harcèlement au sein de l'Organisation, y compris les incidents de harcèlement sexuel, et si ceux-ci avaient un rôle pertinent à jouer dans la procédure de plainte.

130. Le Secrétariat a proposé d'informer la délégation du Mexique sur le harcèlement sexuel après la session, car cela pourrait impliquer la divulgation de choses qui seraient mieux traitées après la session. Il a ajouté qu'en ce qui concernait la réception des plaintes, elle était strictement régie par la Charte, de sorte que n'importe qui à l'OMPI était libre de signaler le harcèlement au travail ou le harcèlement sexuel et que le plaignant avait le choix de rester anonyme. En cas de conflit d'intérêts, la DSI se rendait à l'OCIS pour demander conseil. La procédure décrite dans le Règlement du personnel et dans la Charte de la supervision interne était suivie.

131. La délégation du Brésil a déclaré qu'elle consulterait le directeur de la DSI après la réunion, mais a tenu à souligner que l'équipe d'évaluation n'avait pas trouvé suffisamment de preuves pour répondre à la question du mandat, à savoir dans quelle mesure et de quelle manière le programme 18 pouvait contribuer aux ODD. La délégation a reconnu que cette question avait été exclue du champ de l'analyse et qu'elle devrait être prise en considération pour l'évaluation future de l'examen. Elle a déclaré qu'elle s'engagerait ultérieurement avec la DSI afin d'explorer plus avant cette question.

132. Le président a confirmé que deux questions intéressaient certaines délégations qui aimeraient obtenir de plus amples renseignements sur des sujets précis, à savoir le harcèlement sexuel et le programme 18 sur les ODD. Ces informations seraient communiquées aux délégations intéressées après la séance plénière.

133. Le Secrétariat a tenu à mentionner, d'entrée de jeu et pour donner suite aux remarques faites par le directeur de la DSI, que l'effort de révision était une belle collaboration. Il a indiqué que les paragraphes 70 et 71 faisaient référence au suivi des recommandations d'audit par les chefs de programme, ajoutant que le Directeur général prenait les recommandations d'audit très au sérieux et encourageait leur suivi. Concernant les recommandations en suspens, le Secrétariat s'est référé au tableau figurant au bas de la page 14 du rapport, expliquant que, sur les 193 recommandations, le Secrétariat en avait clos 90, ce qui voulait dire que 46% des recommandations qui étaient ouvertes au départ étaient closes. Elles avaient été dépassées par d'autres recommandations qui avaient été ajoutées depuis. La mise en œuvre des recommandations, a ajouté le Secrétariat, prenait parfois du temps car elles portaient sur des changements de politiques et de systèmes, un aspect qui devait être pris en compte. Un autre aspect à prendre en considération était le fait que certaines recommandations semblaient présenter un risque élevé ou avoir un impact élevé avec le temps. Cela pouvait donner l'impression, en termes absolus, que la recommandation n'était pas suivie d'effet, ce qui n'était pas nécessairement le cas. Les recommandations demeurant hautement prioritaires au cours d'une période donnée sont parfois demeurées élevées même si, avec le temps, elles avaient été partiellement mises en œuvre. En d'autres termes, les recommandations qui apparaissaient en rouge ne devaient pas être considérées en termes absolus, mais interprétées de manière relative, car nombre d'entre elles avaient en fait progressé. Un troisième élément était la question des critères de clôture. Le Secrétariat a expliqué qu'il veillait à ce qu'il y ait suffisamment de dialogue avec la DSI, le vérificateur externe et consorts pour s'assurer que les critères de clôture soient très clairs dès le départ plutôt que de laisser cet élément ouvert à l'interprétation. La délégation du Brésil avait soulevé la question de la mise en œuvre du système de conférence qui était liée à l'une des anciennes recommandations. Elle suivait son cours activement, mais la mise en œuvre de ces recommandations prenait du temps. Le Secrétariat a ajouté qu'il ne fallait pas trop s'inquiéter du nombre élevé de recommandations en suspens; ces chiffres augmentaient et diminuaient. Toutes les recommandations étaient en

cours d'examen puisque toutes les recommandations de la DSI avaient été acceptées, il s'agissait de donner au Secrétariat le temps et l'espace nécessaires pour pouvoir les faire avancer. Concernant la question des rapports sur la gestion, il s'agissait de la supervision de la section des achats pour les demandes d'achat, notamment celles d'une valeur inférieure à 20 000 francs suisses. Le rapport fourni par la DSI reconnaissait que le Secrétariat avait déjà mis en place d'excellents contrôles qui étaient effectués manuellement par le personnel chargé des achats. La DSI a suggéré d'automatiser autant que possible ces contrôles dans la planification des ressources de l'entreprise (ERP) de l'Organisation, il ne s'agissait pas d'une question de non-conformité. Il s'agissait là d'un exemple typique d'amélioration de l'efficacité du processus et de renforcement des contrôles dans le système de l'Organisation. C'était un développement dans AIMS qui prendrait un peu de temps. Concernant la question soulevée par la délégation de la Fédération de Russie sur les voyages telle que décrite au paragraphe 34, le Secrétariat a tenu à s'adresser aux États membres pour obtenir leur aide. Les déplacements concernaient à 80% des tiers, ce qui signifie que de nombreux représentants des États membres participaient à diverses réunions et divers groupes de travail. Le Secrétariat avait envoyé une note verbale pour demander aux États membres de contribuer au respect de ces délais afin de contenir les coûts. Il ne s'agissait pas des 20% du personnel de l'OMPI, où des mesures avaient déjà été prises, et le Secrétariat faisait respecter scrupuleusement la règle des "jours à l'avance". Le Secrétariat serait très reconnaissant si la note verbale pouvait être transmise aux capitales afin d'obtenir les économies d'efficacité qui s'imposaient.

134. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

135. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/28/5).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

136. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/6.

137. Le président a ouvert le point 8 de l'ordre du jour, qui était le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), présenté dans le document WO/PBC/28/6. Le document complétait les précédents rapports sur l'état d'avancement soumis au PBC et donnant aux États membres une mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en suspens adressées aux organes délibérants de l'OMPI qui découlaient des évaluations réalisées par le CCI durant la période allant de 2010 à mai 2018. Le président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le point 8 de l'ordre du jour.

138. Le Secrétariat a expliqué que le document WO/PBC/28/6 soumis aux États membres couvrait la période 2010-2017 et donnait un aperçu de l'état des recommandations adressées par le CCI aux organes délibérants de l'OMPI. Depuis le dernier rapport soumis aux États membres sur le même sujet, le CCI avait publié neuf nouveaux rapports, dont sept concernant l'OMPI. Ces nouveaux rapports avaient été signalés comme tels avec les mises à jour sur l'état d'avancement au regard des rapports publiés antérieurement mettant en évidence les changements apportés par rapport à la période précédente. À la mi-mai 2018, sous réserve de l'approbation par les États membres des recommandations figurant dans le présent rapport, le Secrétariat a indiqué qu'il n'y aurait qu'une seule recommandation adressée aux organes délibérants de l'OMPI qui resterait en suspens, toutes les autres recommandations ayant été closes. Bien sûr, il y aurait de nouvelles recommandations à mesure que de nouveaux examens seraient publiés pour rendre compte aux États membres l'année suivante. La recommandation ouverte relative à l'examen de 2017 des exigences en matière

d'établissement de rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies n'avait pas encore commencé car elle était subordonnée au lancement du processus par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS). En mai, 84% des 291 recommandations du CCI émises depuis 2010 et présentant un intérêt pour l'OMPI avaient été mises en œuvre et 9% supplémentaires avaient été closes (soit parce qu'elles ne présentaient aucun intérêt, soit parce qu'elles avaient été rejetées), 6% avaient été acceptées et étaient en cours de mise en œuvre, et seulement 1% étaient toujours en cours d'examen. Enfin, le Secrétariat a tenu à souligner qu'outre le suivi des recommandations en suspens du CCI, il a continué de faciliter et de coordonner les réponses aux questionnaires, enquêtes et entretiens du CCI dans le cadre des examens en cours et des nouveaux examens. Conformément au programme de travail du CCI, le Secrétariat a indiqué que le document contenait un tableau récapitulatif fournissant ces informations aux États membres. Huit rapports devaient être lancés cette année, dont trois devaient être achevés par rapport à ceux lancés en 2017. Pour chaque rapport, le CCI avait fourni le mandat de chaque organisation participante pour observations, demandé qu'un questionnaire détaillé soit rempli, demandé que des entretiens soient organisés avec le personnel responsable et, enfin, demandé des observations sur le projet de rapport du CCI pour corriger toute inexactitude factuelle. Le Secrétariat a confirmé qu'il avait abordé chaque examen à plusieurs reprises et à différentes étapes dans le cadre de l'appui qu'il apportait aux travaux du CCI. Enfin, le Secrétariat fournirait des informations sur les avis de haut niveau de l'OMPI sur le rapport une fois qu'il aura été présenté au CCS pour compilation dans le document final qui était présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies.

139. Le président a remercié le Secrétariat et ouvert le débat en invitant les délégations à formuler leurs observations et leurs questions à propos de ce rapport final.

140. La délégation de la Suisse a remercié le président et pris la parole au nom du groupe B. Elle a salué le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI, qui facilitait la compréhension des progrès réalisés dans les travaux du Secrétariat. La délégation s'est félicitée du fait que, à la mi-mai 2018, 84% des 291 recommandations du CCI émises depuis 2010 et présentant un intérêt pour l'OMPI avaient été mises en œuvre et 9% supplémentaires avaient été closes (soit parce qu'elles ne présentaient aucun intérêt, soit parce qu'elles avaient été rejetées), 6% avaient été acceptées et étaient en cours de mise en œuvre, et seulement 1% étaient toujours en cours d'examen. La délégation s'attendait à ce que les recommandations du CCI continuent d'être appliquées comme il se devait et s'est dite surprise de constater que la recommandation n° 3 du rapport du CCI JIU/REP/2012/9 relative aux "Paiements forfaitaires tenant lieu de prestations" n'avait pas encore été acceptée. En effet, la délégation a reconnu que le Secrétariat avait pris des mesures pour améliorer l'efficacité des voyages du personnel et a indiqué qu'elle apprécierait des explications supplémentaires sur les raisons pour lesquelles l'adoption de cette recommandation n'aurait pas contribué à réduire davantage les frais de voyage.

141. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document WO/PBC/28/6, qui permettait aux États membres de suivre l'application des recommandations du CCI. Elle s'est félicitée d'apprendre que 84% des recommandations du CCI relatives à l'OMPI figurant dans les rapports de 2010 à 2017 ont été appliquées, accompagnées de 9% qui ont été jugées non pertinentes ou non acceptées, 6% seulement qui ont été acceptées et étaient en cours de mise en œuvre, et 1% seulement qui étaient encore en cours d'examen. La délégation a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur les recommandations restantes.

142. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI en mai 2018. Le statut de la mise en œuvre était satisfaisant pour la délégation de la Chine. Elle a pris note de la proposition du CCI concernant les contributions volontaires. La délégation a également fait remarquer que les contributions volontaires ne représentaient que 3% du financement de l'OMPI, qui n'était pas confronté aux

mêmes difficultés que les autres agences des Nations Unies; elle a donc exprimé l'espoir qu'à l'avenir, le CCS tiendrait compte des différents besoins et des différents modèles commerciaux des donateurs pour l'établissement futur d'une norme commune. Elle a fait remarquer que toutes les parties devaient faire preuve de souplesse. La délégation de la Chine a encouragé l'OMPI à fournir des informations pertinentes aux donateurs de contributions volontaires. Elle s'est également prononcée en faveur de l'établissement d'un seuil temporel dans la politique de voyage, déclarant que le choix de compagnies aériennes bon marché pour les vols long-courriers était plus efficace, surtout lorsqu'il y avait beaucoup d'escales. Dans un souci d'efficacité du travail et des déplacements, la délégation a suggéré qu'il valait mieux choisir des vols directs. La délégation a estimé que la mise en œuvre des recommandations du CCI était propice aux travaux de l'OMPI et à son intégration dans le cadre des Nations Unies. La délégation de la Chine espérait que l'OMPI continuerait à appliquer les recommandations pertinentes. Elle a également appuyé le fait que le Secrétariat continue d'offrir des évaluations et des examens des recommandations en suspens et a fait remarquer que, dans l'évaluation, il fallait tenir compte de la spécificité et du professionnalisme de l'Organisation.

143. La délégation du Mexique a pris note du rapport du Secrétariat et a tenu à faire écho et à soutenir les propositions des délégations concernant la politique de l'Organisation en matière de voyages. Elle a déclaré que le CCI avait recommandé de supprimer les voyages en avion de première classe pour tout le personnel du système des Nations Unies. Il s'agissait d'une mesure qui avait déjà été mise en œuvre par plusieurs agences. La délégation du Mexique a invité le Secrétariat à envisager une telle pratique.

144. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est dite satisfaite du dernier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre par l'OMPI des recommandations du CCI remontant à 2010. Elle s'est félicitée des efforts considérables déployés par l'OMPI pour donner suite aux recommandations et pour mettre en œuvre celles qui présentaient un intérêt pour l'organisation. Elle a relevé que la recommandation du CCI sur les politiques en matière de voyages dans les organismes des Nations Unies stipulait que : "Les organes délibérants de tous les organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient supprimer le voyage en première classe pour toutes les catégories de fonctionnaires et de non-fonctionnaires d'ici au mois de janvier 2019 et n'autoriser cette formule que lorsque la classe affaires n'est pas disponible". La délégation a cru comprendre que le Secrétariat avait peut-être cherché à savoir si l'intention de la recommandation devait également inclure les chefs d'organisations; elle a donc proposé, dans l'intervalle, de supprimer "et 2" de la quatrième puce du paragraphe 10 de la décision proposée.

145. La délégation du Brésil s'est jointe à d'autres délégations pour exprimer sa reconnaissance au Secrétariat pour le travail accompli dans la mise en œuvre des recommandations du CCI. Concernant la recommandation du rapport du CCI JIU/REP/2014/2, "Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI", la délégation a fait remarquer que son statut avait changé pour "mis en œuvre" au lieu de "en cours", qui était auparavant présent. Cette recommandation du CCI indiquait que l'OMPI devait revoir son cadre de gouvernance ainsi que sa pratique actuelle en vue de renforcer les capacités des organes directeurs à orienter et à suivre les travaux de l'Organisation. La délégation du Brésil a précisé que l'évaluation de la recommandation faisait référence aux discussions sur le processus de réforme constitutionnelle qui avaient eu lieu l'année précédente, lorsque les États membres étaient également convenus que le Secrétariat renforcerait ses efforts de sensibilisation auprès des États membres. Elle a fait remarquer que le processus de réforme constitutionnelle n'était pas achevé et qu'elle attendait toujours son entrée en vigueur. En conséquence, elle a déclaré qu'elle n'était pas vraiment certaine de pouvoir accepter d'envisager cette recommandation comme "mise en œuvre", car elle attendait toujours d'être mise en œuvre. La délégation a également noté que le rapport du CCI mentionnait non seulement le processus de réforme constitutionnelle, mais aussi la nécessité pour les États membres de parvenir à un accord sur la mise en place d'un système efficace pour rendre compte, suivre et évaluer la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, et cette question n'avait pas été abordée dans le rapport du Secrétariat. Elle a demandé un complément d'information à ce sujet.

146. Le président a invité le Secrétariat à répondre à certaines questions spécifiques des États membres et a promis de revenir sur la proposition des États-Unis d'Amérique concernant la recommandation relative aux voyages en première classe également soulevée par d'autres délégations.

147. Le Secrétariat a remercié le président et répondu à deux questions sur la recommandation relative aux voyages. L'une portait sur la recommandation relative aux voyages en première classe et l'autre sur la question des paiements forfaitaires qui remontaient à un certain nombre d'années. Le Secrétariat a indiqué qu'il était déjà intervenu par le passé sur cette question, soulignant qu'au fil des ans, les voyages avaient été l'un des domaines les plus vérifiés et que six ou sept examens avaient été effectués à ce sujet par divers organes de supervision. Il a insisté sur le fait qu'il était important d'examiner les recommandations pour déterminer si elles avaient un sens, si elles étaient appropriées ou pratiques, et si elles étaient réellement pertinentes pour l'Organisation. Il a confirmé que l'OMPI avait examiné la question des voyages de manière globale afin de s'assurer que l'Organisation réalisait les meilleures économies possibles. Dans ce contexte, le Secrétariat a fait remarquer que les États membres avaient probablement remarqué que dans le précédent Rapport sur l'exécution du programme (PPR), désormais appelé Rapport sur la performance de l'OMPI, l'Organisation avait fait état des gains d'efficacité réalisés dans ce domaine tant en ce qui concernait l'utilisation de l'outil de réservation en ligne, que la renégociation des frais de transaction avec l'agence de voyages (Carlson Wagonlit). Le Secrétariat a indiqué qu'il avait réussi à économiser environ deux millions de francs suisses. De plus, il a précisé que bon nombre des recommandations évoquées dans les diverses recommandations du CCI concernant les voyages avaient été mises en œuvre bien avant celles de bon nombre des agences apparentées à l'OMPI. Le Secrétariat, comme indiqué précédemment, a informé les États membres que l'OMPI n'envisageait pas les voyages au coup par coup, mais étudiait plutôt ce qui pourrait avoir un sens dans son environnement commercial et pourrait le mieux fonctionner dans son modèle de rentabilité. Il a fait remarquer que si les États membres recherchaient des économies, ces deux recommandations étaient tout à fait insignifiantes à cet égard. Concernant les voyages en première classe, le Secrétariat a confirmé que la recommandation avait déjà été appliquée à l'ensemble du personnel, à la seule exception du chef de secrétariat. Il a fait observer que le rapport du CCI était ambigu quant à la question de savoir s'il se référait ou non au chef de secrétariat. Le Secrétariat a indiqué qu'il s'était entretenu avec au moins huit autres entités des Nations Unies et que nombre d'entre elles avaient conservé les voyages en première classe pour leur chef de secrétariat. Le Secrétariat a indiqué que le rapport du CCI excluait le Secrétaire général des Nations Unies à proprement parler, ce qui voulait dire que le Secrétaire général voyageait en première classe. Le Secrétariat a confirmé que d'autres organisations faisaient également une différence pour leur chef de secrétariat, comme l'OMPI, pour plusieurs raisons. La première était que le Directeur général de l'OMPI avait un calendrier éreintant en termes de voyages. Le Secrétariat a indiqué que l'Organisation avait un devoir de diligence à l'égard de son chef de secrétariat, qui devait parfois visiter un certain nombre de pays dans un laps de temps très court, revenir dans les locaux de l'OMPI pour exercer ses fonctions normales, puis retourner dans d'autres missions. Le Directeur général, par exemple, s'est récemment rendu dans un État membre et a dû commencer à travailler trois heures après l'atterrissage de son avion, après un vol de 10 à 12 heures, intervenant lors d'une réunion de haut niveau. Le Secrétariat a également souligné que le Directeur général de l'OMPI, contrairement à beaucoup d'autres agences sœurs, ne voyageait pas avec un *entourage*. En conséquence, l'Organisation avait le devoir de veiller à ce qu'il bénéficie de l'appui nécessaire au fur et à mesure de son arrivée et de son départ d'une destination à l'autre. Le Secrétariat a en outre souligné que les voyages en première classe disparaissaient rapidement, car il y avait des destinations qui n'offraient plus cette classe de voyage, de sorte que le chef de secrétariat devait de toute façon voyager en classe affaires. Il a également expliqué que le fait que le Directeur général ait voyagé en première classe dans ces cas ne représentait pas un coût significatif si l'on considérait le coût global des voyages au sein de l'Organisation; entre 70% et 80% des frais de voyage de l'OMPI concernaient des tiers, et environ 20% à 30% des frais de voyage du personnel et, de ce pourcentage, peut-être 1 à 2% concernaient le Directeur général.

Concernant la question relative à l'indemnité journalière de subsistance de 15% à 40%, figurant dans la recommandation n° 3 du rapport du CCI (JIU/REP/2012/9) "Paiements forfaitaires tenant lieu de prestations", l'idée principale, afin de simplifier le processus, était de payer un montant unique plutôt que de penser en termes de transactions qui devaient être traitées séparément. La signification de la somme forfaitaire était d'éviter que les voyageurs ne reviennent, surtout au niveau supérieur, avec des demandes de remboursement détaillées, ce qui irait à l'encontre de l'efficacité des coûts. En effet, le coût de traitement de ces transactions serait plus élevé que l'argent que les membres du personnel auraient dépensé s'ils avaient reçu une somme forfaitaire. Le Secrétariat a en outre expliqué que le rapport du CCI présentait en fait la recommandation dans des termes purement équitables. Le CCI parlait d'équité, d'esprit d'égalité et de base de justice, raison pour laquelle il a supprimé la distinction en place, afin que les fonctionnaires qui bénéficiaient des mêmes conditions de voyage aux classes inférieures ne se sentent pas pénalisés. Le Secrétariat a souligné le fait qu'une indemnité journalière de subsistance de 15% et 40% de plus que le taux normal existait encore au sein des Nations Unies et qu'elle était appliquée aux non-fonctionnaires. Il s'agissait en outre de fonctionnaires des Nations Unies, auxquels l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité avait accordé ce statut, par exemple le président ou le vice-président de la Commission de la fonction publique internationale, le président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et les inspecteurs du CCI. Le Secrétariat a réaffirmé qu'à la lumière de ce qui précède, la mise en œuvre de cette recommandation ne serait pas dans son meilleur intérêt opérationnel. Le Secrétariat est passé à la question posée par la délégation du Brésil concernant la recommandation n° 1 du rapport du CCI (JIU/REP/2014/2) "Examen de la gestion et de l'administration à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle". Le Secrétariat a expliqué que la proposition de changer le statut de mise en œuvre de "en cours" à "mise en œuvre" figurait dans la recommandation à proprement parler : "L'Assemblée générale de l'OMPI devrait examiner le cadre de gouvernance de l'OMPI ainsi que les pratiques actuelles en vue de renforcer la capacité des organes directeurs à orienter et superviser les travaux de l'Organisation. À cet effet, les États membres souhaiteront peut-être envisager dans leurs délibérations les options proposées dans le présent rapport." Le Secrétariat a estimé que l'Assemblée générale avait en fait examiné, comme recommandé, le cadre de gouvernance de l'OMPI ainsi que les pratiques actuelles en vue de renforcer les capacités des organes directeurs. Comme le Secrétariat le comprenait, cet examen avait fait l'objet de nombreuses délibérations et discussions au sein de ce comité avec des résultats mitigés. Mais l'un des résultats de ces discussions a été l'instruction de l'OMPI de fournir un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du processus de réforme constitutionnelle, à son achèvement, ce qui avait été fait l'année précédente, et qui était répété cette année, suite à une instruction supplémentaire reçue du PBC l'année précédente. Le Secrétariat a précisé qu'au vu de ce qui avait été fait, l'OMPI avait fourni cette mise à jour sur l'état d'avancement du processus de réforme constitutionnelle, qui serait expliqué ultérieurement lors de la réunion du comité. L'OMPI avait également encouragé les États membres à compléter leurs notifications d'acceptation des modifications présentées dans les propositions de réforme constitutionnelle. En conséquence, à cet égard, l'OMPI avait interprété la recommandation comme ayant été mise en œuvre. C'était, bien sûr, la limite de ce que le Secrétariat pouvait faire. Le Secrétariat a souligné qu'il revenait finalement aux États membres, et en particulier aux États membres n'ayant pas encore notifié leur acceptation des modifications, d'achever l'ensemble du processus de réforme constitutionnelle, qui, comme l'OMPI l'expliquerait plus loin, semblait être encore loin. Compte tenu de ce qui précède et des mesures déjà prises, le Secrétariat a jugé raisonnable de changer le statut et l'évaluation de cette recommandation particulière de "en cours" à "mise en œuvre".

148. Le président a remercié le Secrétariat pour ses déclarations informatives et ses explications détaillées et a de nouveau donné la parole aux participants.

149. La délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'elle souhaitait conserver sa proposition de supprimer "et 2" du paragraphe de décision car elle souhaitait obtenir des éclaircissements du CCI sur la manière dont cette recommandation devrait être appliquée. Elle

a remercié le Secrétariat pour les explications mais a fait remarquer qu'il régnait encore une certaine confusion quant à la nature de la recommandation, et de la manière ainsi que de l'emplacement où elle devrait être appliquée. La délégation estimait, par exemple, que les hauts fonctionnaires de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ne voyageaient pas en première classe, et qu'ils avaient pu interpréter la recommandation différemment ou avoir mis cette politique en place avant la recommandation proposée par le CCI. La délégation demandait des éclaircissements au CCI et souhaitait toujours maintenir sa proposition.

150. Le président a ouvert la parole à d'autres délégations et a demandé à la délégation des États-Unis d'Amérique de confirmer de nouveau que la proposition concernant le quatrième point du paragraphe de décision était de supprimer "et 2" du rapport du CCI (JIU/REP/2017/3), la recommandation n° 2 traitant des voyages en première classe des fonctionnaires des agences.

151. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat pour cet éclaircissement. La délégation ne souhaitait pas imposer cette charge au Secrétariat, étant donné qu'il incombait aux États membres d'achever le processus de ratification et d'informer l'OMPI afin qu'il entre en vigueur. La délégation souhaitait poursuivre ses consultations et a suggéré au président de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert et d'y revenir plus tard, puisqu'il y avait d'autres questions concernant le cadre de gouvernance de l'OMPI. La délégation a indiqué, par exemple, que l'ordre du jour comprenait l'examen du mandat de l'OCIS, qui faisait partie intégrante du cadre de gouvernance de l'OMPI.

152. S'agissant de la question des voyages en première classe, le président a demandé aux délégations si elles étaient satisfaites de la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, de supprimer "et 2" du paragraphe de décision relatif aux recommandations du document JIU/REP/2017/3. Le président a ensuite demandé s'il était acceptable, pour la délégation du Brésil et pour les autres États membres, de supprimer la partie mentionnant l'appui de la recommandation n° 1 du Rapport JIU/2014/2 du Corps commun d'inspection qui se rapportait aux amendements constitutionnels. Enfin, le président a suggéré de convenir du reste de la décision, conformément aux deux propositions des délégations, c'est-à-dire de laisser le point 8 ouvert pour y revenir ultérieurement dans la semaine, comme proposé par la délégation du Brésil, si cela était acceptable pour toutes les délégations. Le président a indiqué qu'en cas d'accord, la décision pourrait être prise pour cette recommandation particulière comme étant favorablement accueillie et approuvée si cette proposition satisfaisait les États membres. Il a proposé d'adopter le chapeau général et les points de la liste à puces que les délégations avaient acceptés et de poursuivre les débats sur les recommandations qui faisaient l'objet de divergences de vues. Le président a ouvert le débat en invitant les délégations à formuler les observations qu'elles pouvaient avoir concernant les propositions et a lu le paragraphe révisé de décision qui se présentait ainsi :

153. "Le Comité du programme et budget (PBC)

- "i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/28/6);
- "ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation faite par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :
 - "• JIU/REP/2017/9 (recommandations n^{os} 3 et 6);
 - "• JIU/REP/2017/7 (recommandation n° 7);
 - "• JIU/REP/2017/6 (recommandation n° 6);
 - "• JIU/REP/2017/3 (recommandation n° 1);
 - "• JIU/REP/2016/7 (recommandation n° 8);
 - "• JIU/REP/2014/9 (recommandation n° 3);
 - "• JIU/REP/2012/9 (recommandation n° 3);

“comme indiqué dans le rapport et

- “iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d’inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.”

154. En l’absence d’opposition, le président a adopté la décision ci-dessus. Le président a ensuite suggéré que le Secrétariat et la délégation du Brésil ainsi que les autres délégations intéressées prennent le temps de continuer à débattre de manière informelle de l’état de la Recommandation n° 1 du Rapport JIU/REP/2014/2 du CCI, ainsi que de la recommandation n° 2 du rapport JIU/REP/2017/3 du CCI sur les voyages en première classe.

155. Le lendemain, le président est revenu sur la question de ces deux recommandations. Il a relevé que le PBC n’était pas tenu de s’exprimer, mais a rappelé que le comité n’avait pas approuvé l’action du Secrétariat concernant ces recommandations. Le président a rappelé que ces deux recommandations du CCI concernaient les voyages en première classe et la réforme de la gouvernance pour lesquelles le PBC n’avait pas pris de décision la veille. Il a par ailleurs rappelé qu’il avait entériné tous les points pour lesquels les États membres avaient accepté les propositions du Secrétariat. Le président a ensuite ouvert le débat pour voir s’il y avait d’autres faits nouveaux ou observations dont les délégués souhaitaient spécifiquement faire part concernant ces deux recommandations qui n’avaient pas été closes la veille.

156. La délégation d’El Salvador, parlant en son nom propre, a évoqué le quatrième point de la décision proposé, figurant dans le document WO/PBC/28/6, paragraphe 10.ii). La délégation a remercié le Secrétariat des explications fournies sur ce point et de la transparence accordée à ce thème. Sur la base des explications du Secrétariat et, plus précisément, de la faible incidence de ce type de voyage, du faible impact financier entre autres considérations et, concernant l’efficacité et les conditions de voyage, la délégation souhaitait que l’on consigne qu’elle préférait la formulation proposée par le Secrétariat. La délégation a par ailleurs relevé que, en ce qui concerne cette recommandation, la situation avait été étudiée au cas par cas, en tenant compte des intérêts des États membres ainsi que des intérêts de l’Organisation. La délégation continuerait à suivre ce point et les futures délibérations prévues sur ce sujet.

157. La délégation du Bélarus considérait que le système actuel avait prouvé son efficacité et a par conséquent appuyé la poursuite de ce système.

158. La délégation du Brésil a indiqué qu’elle avait certains problèmes avec le classement proposé de la recommandation n° 1 sur la gouvernance dans le cadre du rapport JIU/REP/2014/2, qui était la raison pour laquelle elle avait demandé que ce point reste ouvert.

159. La délégation du Maroc, s’exprimant à titre national, a estimé qu’il était très important de conserver la recommandation n° 2 du rapport JIU/REP/2017/3 dans la décision et, compte tenu des explications apportées par le Secrétariat, a souhaité que la proposition de décision, telle qu’elle avait été soumise par ce dernier, soit conservée.

160. La délégation de la Tunisie a saisi cette occasion pour féliciter le président de sa direction des travaux et de la manière dont il avait mené les débats sur ces points. En ce qui concerne le point de l’ordre du jour actuellement examiné, la délégation considérait que les explications et les éclaircissements apportés par le Secrétariat permis de s’assurer que l’Organisation utilisait au mieux et le plus efficacement possible les voyages pour les missions entreprises par le Directeur général. La délégation a souligné qu’elle considérait que la gestion par l’OMPI de ses ressources financières était généralement excellente. Aussi souhaitait-elle le maintien du système actuel.

161. La délégation de la Chine a indiqué qu’elle était d’accord pour maintenir la politique actuelle de l’OMPI relative aux voyages.

162. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le Secrétariat pour ses éclaircissements. Elle a indiqué que la délégation, d'une manière générale, préférerait adhérer aux recommandations qui étaient conformes à la pratique et la procédure existantes. Elle a fait observer que la procédure en place s'était avérée suffisante et que la recommandation était conforme à cette procédure. La délégation a appuyé la recommandation proposée par le Secrétariat.

163. La délégation de l'Indonésie, parlant à titre national, a remercié le Secrétariat de ses explications sur la politique existante de l'OMPI relative au voyage et a indiqué qu'elle était satisfaite de ces explications et considérait qu'il avait été démontré que la politique en place garantissait le système le plus efficient et efficace possible en ce qui concerne les voyages. Aussi souhaitait-elle le maintien de la politique en place en ce qui concerne les voyages.

164. La délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'elle était quelque peu désorientée car il lui semblait que ce point avait fait l'objet d'une décision la veille, et que "et 2" serait supprimé de la décision. La préoccupation que la délégation du Brésil avait soulevée concernant la réforme constitutionnelle était la partie de la décision qui demeurait ouverte et faisait l'objet du débat. Comme la délégation l'avait indiqué dans ses observations formulées la veille, elle était satisfaite des explications apportées par le Secrétariat. Cependant, elle souhaitait toujours obtenir des éclaircissements de la part du CCI, étant donné que la recommandation en question concernait non seulement l'OMPI, mais également le reste du système des Nations Unies. La délégation souhaitait s'assurer qu'en termes de mise en œuvre, l'OMPI se trouverait sur un pied d'égalité avec tout le monde.

165. Le président a précisé qu'il avait approuvé ce qu'il pouvait la veille et que si les délégations étaient en mesure, à ce stade, de convenir d'adopter les autres recommandations, alors c'était une bonne chose. Il a relevé que plusieurs délégations avaient évoqué les modifications apportées à la politique relative aux voyages. Cependant, d'après ce que le président avait compris, il ne s'agissait pas de modifier la politique relative aux voyages, mais plutôt de décider si le PBC approuvait ou non la mise en œuvre de la recommandation par le Secrétariat. Il a par ailleurs fait observer qu'il serait plus juste de dire que la politique relative aux voyages demeurerait telle qu'elle existait actuellement, étant donné que la décision n'impliquait pas une modification immédiate de la politique relative aux voyages. Ce que cela signifiait, c'était que le PBC n'avait pas pu accepter, par consensus, que le Secrétariat continue à utiliser la première classe pour certains fonctionnaires et que, par conséquent, à moins que toutes les délégations ne soient d'accord, la décision ne dirait rien sur ce point. Le président a indiqué qu'il avait bien pris note, dans le procès-verbal, que plusieurs délégations avaient indiqué qu'elles étaient d'accord avec les explications du Secrétariat. Pour être clair, le président a précisé que la pratique actuelle de l'OMPI était qu'aucun membre du personnel, à l'exception du Directeur général, ne voyageait en première classe et que cela demeurerait inchangé. Une décision ou une absence de décision concernant ce point ne changerait rien à cela. La question examinée portait sur le fait de savoir si les délégations étaient d'accord avec la réponse du Secrétariat au rapport du CCI. Le président pensait que le comité serait en mesure de faire avancer cette question dans la journée du lendemain ou ultérieurement, mais, d'après ce qu'il avait entendu de la part d'au moins une délégation, il avait le sentiment qu'ils n'étaient pas en mesure d'approuver l'approche actuelle du Secrétariat. En conséquence, le président a pris note que, pour l'heure, le comité ne pouvait pas prendre cette décision. Il a indiqué qu'il était ravi que les consultations et les débats se poursuivent comme il se devait. Le président a remercié la délégation du Brésil de sa proposition concernant la décision portant sur la recommandation relative à la gouvernance et a indiqué que la mise à jour de la décision devrait intervenir le lendemain.

166. La délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué que le président venait de clarifier ce qu'elle s'apprêtait à dire, mais elle souhaitait tout de même faire valoir que la décision était que le comité approuvait et saluait l'évaluation de l'état d'avancement de la recommandation.

167. Le président a confirmé que c'était effectivement sa compréhension et qu'il ne s'agissait pas d'une décision portant sur la politique relative aux voyages à proprement parler.

168. Le lendemain, le président est revenu sur le point 8 de l'ordre du jour et a rappelé qu'une décision avait déjà été prise et que le comité avait approuvé un certain nombre de mesures prises au titre de ces recommandations. Il restait deux recommandations pour lesquelles le comité n'avait pas encore pris de décision. Le président a ouvert le débat et invité les délégations à faire part de tout fait nouveau concernant ce point.

169. La délégation de la Suisse, parlant au nom du Groupe B, a fait savoir qu'elle travaillait à l'élaboration d'un éventuel paragraphe de décision révisé, qui concernait la recommandation n° 1 du rapport JIU/REP/2014/2 du CCI, et a indiqué qu'elle était en contact avec la délégation du Brésil. Elle était convaincue qu'il y aurait une proposition satisfaisante pour tous sur ce point.

170. La délégation du Brésil partageait l'avis de la délégation de la Suisse et a indiqué qu'elles étaient en train de discuter d'une décision pour répondre aux préoccupations de chacun et espéraient parvenir à un consensus. La délégation espérait en rendre compte dès que possible.

171. Le président a exprimé sa profonde gratitude aux deux délégations ainsi qu'aux collègues et autres participants présents pour leur engagement actif sur ce sujet et a remercié toutes les délégations des efforts déployés pour aller de l'avant. Il a été suggéré qu'une proposition capable de recueillir les suffrages des parties intéressées soit distribuée pour examen par les coordonnateurs des groupes régionaux, ainsi que par tous les autres membres du PBC. Le président a remercié les délégations de la Suisse et du Brésil pour avoir travaillé sur cette question du jour au lendemain.

172. Le lendemain, suite aux délibérations des délégations, le président a cru comprendre que le comité était en position d'approuver l'évaluation par le Secrétariat d'une recommandation supplémentaire du CCI, à savoir la recommandation n° 1 du rapport JIU/REP/2014/2, qui avait trait à l'examen du cadre de gouvernance de l'OMPI.

173. La délégation du Brésil a indiqué que des consultations avec les délégations intéressées avaient été organisées sur la question évoquée précédemment et que les délégations étaient maintenant en mesure d'accepter l'évaluation proposée, en ajoutant un libellé supplémentaire dans le paragraphe de décision.

174. Le président a lu le paragraphe de décision proposé, qui se présentait ainsi : "Sans préjudice des propositions futures des États membres concernant l'examen du cadre de gouvernance de l'OMPI, a entériné l'évaluation faite par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n° 1 figurant dans le rapport JIU/REP/2014/2." Le président a dit espérer que cette décision rendait compte des préoccupations qui avaient été exprimées.

175. La délégation du Brésil a dit apprécier les efforts du président et la proposition que le président venait de lire. Elle a confirmé qu'ils étaient en mesure d'accepter la proposition, en raison de la mise en garde qui précisait que cela était sans préjudice de futures délibérations sur la gouvernance de l'OMPI pouvant intervenir durant le PBC.

176. Le président a remercié la délégation du Brésil de son engagement et de sa souplesse.

177. La délégation de la Suisse a remercié le président et la délégation du Brésil pour les débats et a ajouté un point à la décision qui venait d'être lue. La délégation a indiqué qu'il y avait une légère différence par rapport à la version qui avait été proposée par le groupe B. La délégation de la Suisse devait consulter le groupe B étant donné que la formulation proposée était légèrement différente.

178. Le président a accepté d'accorder davantage de temps à la délégation de la Suisse et a invité le Secrétariat à apporter des éclaircissements et formuler des observations sur ce qu'il avait proposé, qui différait légèrement de la formulation proposée par les délégations.

179. Le Secrétariat a confirmé que la version qui venait d'être lue par le président mentionnait spécifiquement "l'examen du" cadre de gouvernance de l'OMPI et qu'il s'agissait là des mots supplémentaires proposés afin de conserver la cohérence du texte par rapport à la recommandation réelle. Le Secrétariat avait le sentiment que le paragraphe de décision proposé couvrait ou rendait parfaitement l'intention de la recommandation originale du CCI.

180. La délégation d'El Salvador, parlant au nom du GRULAC, souhaitait indiquer qu'elle souscrivait aux inclusions faites par la délégation du Brésil et était d'accord avec la proposition, telle que reprise par le Secrétariat.

181. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré que certains membres du groupe avaient fait part de leur position et pourraient avoir un problème concernant les questions de gouvernance, étant donné que cela avait déjà fait l'objet de débats par le passé et que les délégués ne souhaitaient pas qu'elle soit débattue plus avant. La délégation ne s'opposerait toutefois pas à faire avancer le débat si des propositions neutres étaient soumises.

182. Le président a remercié les délégations de leur souplesse et a suggéré de distribuer la décision concernée sur papier pour en donner lecture dans l'après-midi, reconnaissant que le groupe avait besoin de davantage de temps pour prendre une décision définitive. Le président reviendrait sur ce point dans l'après-midi et a demandé à ce que toute observation des délégations soit transmise au Secrétariat.

183. Dans l'après-midi, le président a rouvert le point 8 de l'ordre du jour qui était consacré au rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Le paragraphe de décision avait déjà été lu aux délégations. Le président avait cru comprendre qu'il se dégageait un consensus sur le paragraphe et il n'en faisait donc pas une nouvelle lecture. Il avait été distribué aux délégations sur papier.

184. Le président a ensuite lu le paragraphe de décision convenu, qui se présentait ainsi :

"iii) sans préjudice des propositions futures des États membres concernant l'examen du cadre de gouvernance de l'OMPI, a entériné l'évaluation faite par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n° 1 figurant dans le rapport JIU/REP/2014/2; et"

185. Le président a ensuite pris note du fait que le paragraphe de décision complet et définitif se lisait ainsi :

186. "Le Comité du programme et budget (PBC) :

"i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/28/6);

- “ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation faite par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports :
- “• JIU/REP/2017/9 (recommandations nos 3 et 6);
 - “• JIU/REP/2017/7 (recommandation n° 7);
 - “• JIU/REP/2017/6 (recommandation n° 6);
 - “• JIU/REP/2017/3 (recommandation n° 1);
 - “• JIU/REP/2016/7 (recommandation n° 8);
 - “• JIU/REP/2014/9 (recommandation n° 3);
 - “• JIU/REP/2012/9 (recommandation n° 3)
- “telle qu'elle figure dans ledit rapport;
- “iii) sans préjudice des propositions futures des États membres concernant l'examen du cadre de gouvernance de l'OMPI, a entériné l'évaluation faite par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n° 1 figurant dans le rapport JIU/REP/2014/2; et
- “iv) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.”

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2016-2017

187. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/7.

188. Le président a expliqué que le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 était un rapport d'auto-évaluation de l'exécution des programmes et de la réalisation des résultats institutionnels pour l'exercice biennal 2016-2017.

189. Le Secrétariat a expliqué que le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 était un nouveau rapport rationalisé qui faisait la synthèse de l'ancien rapport de gestion financière et l'ancien rapport sur l'exécution du programme. Auparavant, il y avait deux rapports distincts qui avaient été fusionnés en une synthèse pour présenter une évaluation complète et transparente de l'exécution des programmes et de la performance financière de l'Organisation pour l'exercice biennal 2016-2017. Le rapport sur la performance de l'OMPI a été établi conformément à l'article 2.14 et 2.14*bis* du Règlement financier et de son règlement d'exécution, approuvé par les assemblées en octobre 2017. Le rapport de synthèse supprimait la répétition d'informations observée dans le rapport de gestion financière, le Rapport sur l'exécution du programme, ainsi que le Rapport financier annuel et les états financiers, tout en évitant toute perte d'information, ce qui avait permis d'améliorer l'efficacité et la productivité non seulement pour le Secrétariat, mais aussi pour ceux qui ont reçu et lu le rapport. Le rapport sur la performance de l'OMPI demeurait toujours très volumineux et le Secrétariat a assuré qu'il continuerait à déployer tous les efforts possibles afin de mieux le rationaliser pour le rendre plus lisible et améliorer sa présentation. Le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 était un rapport de fin d'exercice biennal qui évaluait les progrès accomplis ou la réalisation des résultats escomptés, tels que mesurés au moyen des indicateurs d'exécution et avec les ressources approuvées dans le Programme et budget 2016-2017. En tant que tel, le rapport sur la performance de l'OMPI donnait un aperçu très complet de la performance matérielle et financière de l'Organisation. Sur la base de l'évaluation des données de performance pour 2016-2017 pour chaque évaluation des indicateurs de performance des programmes, le Secrétariat était ravi d'annoncer que 74% des indicateurs étaient pleinement atteints, 6% avaient été partiellement atteints, 14% n'avaient pas été atteints et 4% n'étaient pas évaluables. Le Secrétariat a noté qu'il y avait des raisons bien justifiées et documentées qui expliqueraient le pourcentage des

indicateurs non évaluables. Enfin, neuf indicateurs de performance avaient été abandonnés, soit 2%. En outre, le Secrétariat a expliqué que le Rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI par la Division de la supervision interne (DSI) pour l'exercice biennal 2016-2017 avait contribué à garantir la fiabilité et l'authenticité du rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017. Pendant plusieurs exercices biennaux, l'OMPI avait adopté la meilleure pratique consistant à faire vérifier et valider de manière indépendante les données relatives aux performances qui étaient présentées aux États membres par l'entremise du rapport de performance de l'OMPI, qui était un outil d'autoresponsabilisation de la gestion du Secrétariat permettant aux États membres d'examiner les performances au cours d'un exercice biennal.

190. Le président a ouvert le débat en invitant les délégations à poser leurs questions ou formuler leurs observations sur la présentation du Secrétariat.

191. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour le rapport détaillé sur la performance de l'OMPI en 2016-2017. Le rapport aidait les États membres à comprendre le travail accompli par l'OMPI au cours des deux années et était très utile. La délégation a fait observer que l'Organisation avait accompli des progrès au cours des deux dernières années afin de réaliser les 9 objectifs stratégiques. Étant donné que 80% des objectifs de performance avaient été atteints, cette réalisation représentait un progrès notable. La délégation a également noté que certains des indicateurs n'avaient pas été atteints ou avaient été partiellement atteints. La délégation a demandé au Secrétariat d'en identifier les raisons et de prendre des mesures efficaces pour faire avancer ces objectifs.

192. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est dite reconnaissante envers le Secrétariat pour avoir préparé le rapport sur la performance de l'OMPI pour la période 2016-2017, document WO/PBC/28/7. Le groupe a noté avec satisfaction que le nouveau mode de présentation des rapports permettait d'éviter les doublons dans les informations fournies et était plus facile à lire. Le groupe s'est également félicité des résultats plus positifs que prévu pour l'exercice biennal 2016-2017, avec un excédent de 55,9 millions de francs suisses. Il a noté que 74% des 506 évaluations des indicateurs de performance avaient été pleinement réalisées et a félicité le Secrétariat et l'ensemble de l'Organisation pour ce résultat. Il s'est félicité des efforts déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre des mesures de rentabilité qui avaient contribué à l'obtention de ces résultats positifs. Il a noté que les États membres étaient pleinement conscients que certains indicateurs étaient directement influencés par les activités d'établissement de normes qui relevaient de la responsabilité des États membres. Le groupe s'est félicité du fait que l'exercice biennal en cours ait été une année record pour les systèmes d'enregistrement international de l'OMPI, qui ont connu une croissance considérable pour la septième et la huitième année consécutive. Bien que la hausse de 53% du nombre de demandes déposées au titre du système de La Haye soit particulièrement impressionnante, le système du PCT demeurait toutefois le plus important système d'enregistrement et avait généré la plus grande part des recettes financières de l'OMPI. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes s'est félicité de ce que presque tous les indicateurs d'exécution des résultats escomptés au titre du programme 10 "Pays en transition et pays développés" avaient été pleinement atteints. Il a salué l'excellent travail du Secrétariat et s'est également félicité des résultats obtenus par l'"Académie de l'OMPI" dans le cadre du programme 11 et dans le cadre du programme 17 intitulé "Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle", étant donné que ces programmes présentaient un intérêt particulier pour les membres du groupe. En conclusion, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a salué les résultats positifs obtenus par l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et a félicité le Secrétariat pour cette réalisation.

193. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation ce rapport exhaustif sur la performance de l'OMPI en 2016-2017. Le groupe a souligné que le nouveau format du rapport était très utile. La combinaison des résultats

financiers et des résultats des programmes, de concert avec l'alignement de la présentation du programme et budget de l'Organisation, avait permis aux États membres d'obtenir une vue d'ensemble complète tout en évitant les doublons dans les informations fournies. Le rapport rationalisé représentait une mesure d'économie et d'efficacité bienvenue en ce qui concerne l'utilisation des ressources du Secrétariat et le groupe a encouragé la poursuite de ces efforts à l'avenir. En ce qui concerne la performance financière, le groupe B a salué ce résultat financier très positif obtenu pour l'exercice biennal 2016-2017. En effet, l'excédent de 55,9 millions de francs suisses dépassait de 269% les 15,1 millions de francs suisses prévus dans le Programme et budget 2016-2017. Il s'agissait là d'un résultat très positif pour lequel la délégation a félicité le Secrétariat et l'Organisation dans son ensemble. Ce résultat s'expliquait en grande partie par le fait que les recettes avaient dépassé les niveaux prévus. Cela confirmait une fois de plus l'importance des systèmes d'enregistrement de l'OMPI et, en particulier, du système du PCT, qui constitue la colonne vertébrale financière de l'Organisation. Le groupe B s'est félicité des efforts déployés par le Secrétariat en ce qui concerne les objectifs stratégiques relatifs aux services mondiaux de propriété intellectuelle et de ses efforts pour mettre en œuvre des mesures de maîtrise des coûts qui ont contribué à obtenir des résultats positifs. À cet égard, le groupe B a souhaité rappeler que le principal moteur des recettes de l'OMPI était la demande mondiale de titres de propriété intellectuelle par l'entremise des services de l'OMPI, qui dépendait, quant à elle, de l'économie mondiale et de la qualité et du respect des délais de prestation de ces services. Cela signifiait qu'une gestion prudente et efficace était la clé du maintien d'un résultat positif lors des exercices biennaux à venir. En ce qui concerne l'exécution des programmes, le groupe B a pris note du fait que 377 des 506 indicateurs d'exécution avaient été évalués comme pleinement atteints, 28 comme partiellement et 71 comme pas du tout. Les 74% d'indicateurs d'exécution pleinement atteints représentaient généralement un bon résultat. Le groupe B s'est félicité des résultats obtenus dans le cadre de l'objectif stratégique II, fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre, qui s'inscrivaient parfaitement dans les bons résultats obtenus par l'Organisation dans son ensemble, et des résultats supérieurs à la moyenne enregistrés dans le cadre de l'objectif stratégique IV, coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle. Afin d'améliorer encore les résultats, le groupe B a encouragé le Secrétariat à prendre, le cas échéant, des mesures pour répondre aux attentes des clients en termes de qualité de service et de respect des délais et pour assurer le bon fonctionnement des systèmes informatiques. Le groupe B s'est dit ravi de constater que les activités menées au titre de ces deux objectifs, qui étaient étroitement liés au mandat de l'Organisation, donnaient généralement les résultats escomptés et enregistraient de bons résultats. Il a pris note du fait que le pourcentage relativement élevé d'indicateurs d'exécution qui avaient été partiellement atteints ou qui n'avaient parfois pas été atteints relevaient de l'Objectif stratégique VII, Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux. À cet égard, le groupe B a souligné qu'en fin de compte, il appartenait aux parties prenantes de décider si elles adhéraient ou non aux initiatives de l'OMPI. Le Secrétariat avait toutefois pris des mesures qui jetaient des bases prometteuses pour l'avenir tant de WIPO Re:Search que de WIPO GREEN. En ce qui concernait cette dernière initiative, le groupe B s'est tout particulièrement félicité de la conclusion des deux premiers accords au cours de la période examinée. Le groupe a en outre déclaré qu'il était conscient que l'établissement de normes exigeait du temps et dépendait largement des décisions des États membres. Il en allait de même des ratifications des traités pour lesquels il était difficile de prédire avec précision combien de temps les adhésions prendraient et si elles seraient menées à bien. Le groupe B a tenu à féliciter l'OMPI pour les excellents résultats qu'elle avait obtenus dans le cadre de l'objectif stratégique VI, Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle, où tous les résultats attendus ont été pleinement atteints. Pour conclure, le groupe B a salué les performances de l'OMPI au niveau financier et des programmes au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et a encouragé le Secrétariat à poursuivre sur cette voie.

194. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour ce rapport exhaustif présenté sous un nouveau format. La délégation s'est félicitée des résultats du travail productif de l'OMPI au cours du dernier exercice biennal et de l'excédent de plusieurs millions

de francs suisses généré par les systèmes de La Haye et de Madrid, du PCT, ainsi que par l'arbitrage et la médiation de l'OMPI. Elle a déclaré que le Secrétariat devrait entreprendre de nouveaux travaux afin d'améliorer les résultats de ses divers programmes et a partagé la position d'un certain nombre d'autres délégations concernant les 74% d'indicateurs d'exécution atteints. La délégation s'est dite satisfaite des résultats, mais considérait que d'autres travaux pourraient être effectués. Elle estimait également que les frais de personnel pourraient être réduits. En 2016-2017, ces dépenses avaient connu une hausse de 1,8% par rapport à l'exercice biennal précédent, les dépenses de personnel représentant 63% du total des dépenses. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat pour accroître l'efficacité des dépenses et des résultats obtenus en termes d'économies de coûts, qui s'élevaient à plus de 34 millions de francs suisses, notamment grâce à une optimisation des achats. Elle a souscrit à la proposition de recommander à l'Assemblée de l'OMPI de prendre en compte les résultats pour l'exercice 2016-2017, tels que proposés.

195. La délégation de la République de Corée a remercié le Secrétariat d'avoir établi le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2016-2017. La délégation s'est félicitée des principales réalisations du programme relatives à l'élaboration d'un cadre normatif international équilibré pour la propriété intellectuelle, aux services mondiaux de propriété intellectuelle, à l'infrastructure mondiale de propriété intellectuelle et à une structure efficace de soutien administratif et financier. La délégation a en particulier pris note de la réalisation d'une infrastructure mondiale de propriété intellectuelle avec le lancement, en 2016, d'un nouvel outil de traduction automatique neuronale basé sur l'intelligence artificielle (IA) pour la traduction de documents de brevet. La délégation s'attendait à ce que ces outils et services fournissent aux utilisateurs de la propriété intellectuelle des services de traduction d'excellente qualité et un accès facile aux informations sur les brevets et aux nouvelles technologies.

196. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat de la préparation du rapport sur la performance de l'OMPI. La délégation a reconnu que, du point de vue d'un délégué qui devait lire un document de 300 pages, ce rapport était en effet beaucoup plus convivial, ce qui avait facilité son examen. La période couverte par le rapport avait vu l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech), une réalisation majeure pour l'Organisation et ses États membres. La délégation a reconnu que les systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI continuaient de donner de bons résultats et contribuaient à assurer à l'Organisation un niveau de recettes durable. En outre, la délégation s'est félicitée du niveau élevé de réalisation des objectifs fixés pour les indicateurs d'exécution, qui témoignait des efforts constants déployés par le personnel de l'OMPI. Certes, 74% était un chiffre qui pouvait être amélioré, mais la délégation était néanmoins satisfaite du niveau élevé des résultats obtenus. Par ailleurs, le rapport continuait à présenter les objectifs de développement durables (ODD) comme se limitant principalement à ODD 9. Cela s'inscrivait dans la poursuite de la tendance préoccupante à choisir les ODD de manière sélective, qui allait à l'encontre de l'esprit du programme à l'horizon 2030. La délégation n'avait pas bien compris, d'après les informations communiquées dans le rapport, comment l'OMPI avait intégré les ODD dans l'ensemble des objectifs stratégiques. Il aurait fallu davantage d'informations sur la façon dont chaque programme mettait en œuvre des ODD spécifiques et leurs cibles. Les États membres auraient ainsi disposé de plus d'éléments pour évaluer la mise en œuvre des ODD par l'OMPI et l'assistance que l'Organisation leur avait fournie. Il s'agissait, bien entendu, d'une question également débattue au sein du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et la délégation n'avait pas l'intention d'encourager les doublons de travaux, mais le rapport sur la performance de l'OMPI disposait d'informations spécifiques sur les dépenses budgétaires, qui étaient également des informations importantes. Enfin, la délégation a relevé des dépenses de développement moins élevées par rapport au budget approuvé. La délégation a ensuite demandé au Secrétariat de préciser si la réalisation des objectifs biennaux avec des dépenses inférieures aux prévisions budgétaires avait été possible en raison d'une efficacité accrue ou si cela tenait à d'autres facteurs, comme l'absence de projets à mettre en œuvre. Elle a mentionné, à cet égard, que le taux d'utilisation global du

budget était de 98% (page 29), mais que les projets du Plan d'action pour le développement étaient bien en deçà de ce chiffre. La délégation a ensuite demandé des explications concernant des aspects spécifiques de certains programmes. S'agissant du programme 4, qui se rapportait au comité intergouvernemental (IGC) (page 46) le rapport citait un risque de perte de pertinence des activités normatives relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles/folklore au sein de l'OMPI. Si durant le dernier exercice biennal ce risque était demeuré faible à moyen, il était possible qu'il se soit accru au cours de l'actuel exercice biennal, compte tenu des résultats décevants des discussions sur les ressources génétiques qui s'étaient tenues à la trente-sixième session de l'IGC en juin dernier. En ce qui concerne le programme 8, Coordination du Plan d'action pour le développement, la délégation a relevé une baisse de 7,1% des dépenses du programme par rapport au budget approuvé et a demandé des explications quant aux raisons de cette diminution. La délégation souhaitait également mieux comprendre l'interruption de l'élaboration d'un système visant à garantir que toutes les activités d'assistance technique soient conformes aux principes du Plan d'action pour le développement. Ces informations figuraient à la page 83. Concernant le programme 9, la délégation a relevé une augmentation de 24% des stratégies de propriété intellectuelle adoptée par les pays en développement avec l'assistance de l'OMPI. La délégation a remercié l'OMPI pour ce résultat, car l'adoption de ces stratégies avait le potentiel de libérer les avantages de la propriété intellectuelle dans ces pays en termes de production de nouveaux produits et services et d'obtention de transferts de technologie. En ce qui concernait le programme 20 relatif aux bureaux extérieurs, la délégation a remercié le Bureau de l'OMPI au Brésil pour son assistance à la délégation du Brésil dans son processus d'adhésion au Protocole de Madrid. Cette adhésion était actuellement analysée au sein du Congrès brésilien. Entre autres activités, le Bureau de Rio de Janeiro aidait la délégation de l'Office brésilien des brevets et des marques dans sa préparation technique, par exemple en matière de systèmes informatiques, et la délégation se réjouissait de poursuivre sa coopération avec l'OMPI sur cette question. Pour conclure, la délégation du Brésil a pris note que le document présenté était une auto-évaluation par le Secrétariat qui remplissait une fonction claire. À la lumière de ce fait, la délégation a demandé une modification du paragraphe de décision pour se conformer à la pratique des précédentes sessions du PBC. La délégation souhaitait ajouter la phrase suivante au paragraphe de décision : "[...] reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI [...]"

197. Le président a remercié la délégation du Brésil de son intervention et a pris note de la modification qu'elle demandait d'apporter au paragraphe de décision.

198. La délégation de l'Australie a salué l'OMPI pour sa solide performance au cours de l'exercice biennal 2016-2017 qui avait engendré un excédent de 55,9 millions de francs suisses. La présentation de ces informations financières dans leur nouveau format rationalisé offrait une évaluation complète et transparente des résultats des programmes et des résultats financiers pour l'exercice biennal. Elle a remercié le Secrétariat pour son travail sur ce document.

199. La délégation du Japon a remercié le Secrétariat pour son travail intense de préparation du rapport sur la performance de l'OMPI. Selon la présentation de la situation financière figurant dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017, l'excédent représentait une augmentation de 42,7 millions de francs suisses par rapport au programme et budget 2016-2017, augmentation principalement due à des recettes provenant des taxes supérieures de 34,1 millions de francs suisses à l'estimation budgétaire (8,6 millions de francs suisses). L'excédent pour l'exercice biennal s'élevait à 55,9 millions de francs suisses. La délégation s'est félicitée de cette hausse due à l'augmentation des recettes provenant des taxes et a reconnu que le système du PCT comptait pour une large part dans l'augmentation totale des recettes provenant des taxes. La délégation s'est félicitée de l'action de l'OMPI visant à réduire les dépenses et souhaitait que l'OMPI poursuive ses efforts dans ce domaine. En ce qui concerne les tableaux de performance par objectif stratégique en 2016-2017, sur un total de 506 évaluations d'indicateur de performance dans le programme et budget pour 2016-2017, 377 indicateurs, soit 74%, avaient été évalués comme pleinement atteints. En outre, le rapport

sur la performance de l'OMPI comprenait, pour la première fois, des données de performance biennales pour chacun des neuf objectifs stratégiques. La délégation était ravie de voir les efforts intenses déployés par le Secrétariat pour mettre en œuvre les programmes. La délégation a en particulier fermement appuyé les efforts de l'OMPI déployés dans le cadre du programme 13 pour développer des bases de données mondiales, telles que PATENTSCOPE, WIPO CASE, la Base de données mondiale sur les marques, et la Base de données mondiale sur les dessins et modèles et la création du Centre d'application des technologies de pointe destiné à trouver des moyens d'utiliser d'autres types de technologies, telles que l'intelligence artificielle. La délégation a déclaré que le programme 9 "Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés", le Programme 30 "Appui aux PME et à la création d'entreprises", le programme 18 "Propriété intellectuelle et défis mondiaux" et le programme 25 "Technologies de l'information et de la communication", étaient des programmes essentiels mis en œuvre par l'OMPI. La délégation attendait avec intérêts des améliorations de ces programmes dans le futur. Il serait nécessaire que le Secrétariat traite de manière appropriée les indicateurs de performance qui ont été évalués comme partiellement atteints ou non atteints lors de la mise en œuvre du Programme et budget pour l'exercice biennal en cours en appliquant les enseignements tirés du passé. En outre, la délégation a suggéré que le Secrétariat examine si les objectifs et les indicateurs de performance initiaux étaient appropriés, le cas échéant. La délégation n'avait pas l'intention de microgérer le travail du Secrétariat, mais, dans le même temps, elle estimait que l'un des objectifs les plus importants du rapport était de toujours continuer à améliorer les programmes. Elle espérait donc que des mesures utiles avaient été adoptées pour atténuer les problèmes et que ces mesures avaient bien été prises en compte dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

200. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs déclarations favorables au nouveau format du rapport sur la performance de l'OMPI. Ce rapport était le résultat d'efforts intenses, notamment d'un dialogue approfondi avec l'OCIS qui avait également guidé et salué cette initiative. Le Secrétariat avait espoir de continuer à améliorer le rapport avec le temps. Certains des aspects du rapport comprenaient également des sections consacrées aux risques ainsi que des sections sur l'avenir, qui étaient des sections consacrées à tirer des enseignements pour les indicateurs qui avaient été partiellement ou pas du tout atteints, après avoir d'abord évalué les raisons pour lesquelles les chefs de programme du Secrétariat s'étaient pleinement engagés dans ce processus pour déterminer les améliorations possibles à l'avenir. S'agissant de la question de la délégation du Brésil relative aux dépenses inférieures aux prévisions ou à la plus faible utilisation des ressources, tout en atteignant les résultats, le Secrétariat a relevé qu'il existait différents facteurs qui avaient contribué à permettre au programme de fonctionner avec un niveau de dépenses moins élevé. Avant tout, le programme et budget était un budget biennal qui avait été préparé très en avance de la période couverte; en fait, le Secrétariat entamait la préparation quasiment trois ans avant la période concernée et par conséquent, il lui fallait émettre un certain nombre d'hypothèses relatives à l'estimation des coûts. Parfois, ces hypothèses s'avéraient très conservatrices et lorsqu'il fallait mettre en œuvre ou exécuter le programme, le Secrétariat était en mesure de négocier de meilleurs prix, par exemple, pour les arrangements contractuels ou d'obtenir des ressources plus économiques. C'est pourquoi il existait différentes raisons pour lesquelles l'OMPI pouvait en fait entreprendre le programme de travail et obtenir des résultats avec un niveau de ressources moindre. Dans certains cas, les activités n'avaient pas eu lieu, mais de telles raisons étaient indiquées aux États membres d'une manière transparente. Dans chaque section du rapport consacrée à un programme, les États membres trouveraient des explications indiquant pourquoi il y avait eu plus ou moins de ressources utilisées pour une activité ou un résultat donné. En ce qui concernait la question spécifique relative au programme 8 relative à la raison pour laquelle l'indicateur de performance avait été évalué comme il l'avait été, le Secrétariat a précisé que l'évaluation ne reflétait pas la mesure dans laquelle les activités d'assistance technique prenaient en compte la dimension du Plan d'action pour le développement. Le Secrétariat a en outre expliqué que l'objectif spécifique pour cet indicateur était de mettre au point un système officiel de suivi de la façon dont les travaux de l'Organisation tenaient compte des

recommandations du Plan d'action pour le développement, et que ce système officiel n'avait pas encore été mis au point. C'est ce qui ressortait de l'évaluation des indicateurs de résultats, mais cela ne signifiait pas pour autant que les recommandations du Plan d'action pour le développement n'étaient pas prises en compte dans les travaux de l'OMPI. En ce qui concerne la question spécifique sur l'utilisation globale du budget, le Secrétariat a expliqué que l'utilisation du budget pour l'ensemble du Programme 8 s'élevait à 93%, ce qui était considéré comme une utilisation pleinement normale du budget et il n'y avait aucune explication spécifique de pourquoi cette utilisation était inférieure à 100% autre que la réalisation de certaines économies, par exemple, pour l'organisation des sessions du CDIP, les frais de voyages, etc. Le Secrétariat a expliqué qu'il était d'usage que, dans certains programmes, l'utilisation du budget soit inférieure à 100%, et dans d'autres programmes supérieure à 100%, comme en témoignant le rapport sur la performance de l'OMPI. En ce qui concerne la question de l'intégration des ODD, le Secrétariat a informé le comité que le coordonnateur des ODD fournirait davantage d'informations, si nécessaire, mais qu'à titre d'observation générale, et comme la délégation du Brésil l'avait également mentionné, les discussions étaient en cours au sein du CDIP et, en fait, le Secrétariat avait fourni une cartographie très détaillée de tous les travaux de l'OMPI se rapportant aux ODD, tant ceux auxquels le Secrétariat envisageait de contribuer directement que ceux auxquels il estimait contribuer indirectement. Cette cartographie détaillée avait en fait été réalisée jusqu'aux indicateurs de performance figurant dans le rapport sur la performance de l'OMPI. Le Secrétariat a toutefois fait observer que la cartographie initiale des liens avec les ODD avait été réalisée pour le Programme et budget 2018-2019 et que le rapport sur la performance de l'OMPI portait sur les travaux réalisés durant l'exercice biennal 2016-2017. La cartographie n'existait pas à cette époque puisqu'elle était antérieure à l'approbation des ODD. Le coordonnateur des ODD était prêt à apporter des éclaircissements supplémentaires au besoin. Le Secrétariat est ensuite revenu sur la question de savoir si le Secrétariat avait réduit le nombre d'activités du programme 8. Il a précisé que le budget avait été estimé deux ans auparavant ou plus et que la mise en œuvre réelle avait été effectuée sur la base des demandes des États membres. C'était l'un des principes fondamentaux du Plan d'action pour le développement. Ainsi, la réponse à ces questions était simplement que le Secrétariat n'avait pas reçu autant de propositions de projet de la part des États membres. Certains projets avaient été proposés, mais l'OMPI n'avait pas pu les mettre en œuvre. Un exemple de ceux-ci était la Conférence sur la propriété intellectuelle, un événement qui avait fait l'objet d'un débat, mais pour lequel les États membres n'étaient pas encore parvenus à se mettre d'accord sur les modalités de mise en œuvre. Et il existait de nombreux exemples qui nécessitaient un solide engagement de la part des États membres.

201. Le lendemain, le président a rouvert le débat pour les délégations concernant la modification que la délégation du Brésil proposait d'apporter au paragraphe de décision.

202. La délégation de la Lituanie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est déclarée satisfaite de la précédente version de la décision et ne voyait pas de valeur ajoutée à la suggestion du Brésil. Cependant, le groupe ne voulait pas s'opposer à cette modification si elle rassurait le Brésil et d'autres délégations.

203. La délégation d'El Salvador, parlant au nom du GRULAC, a appuyé l'inclusion de la formulation proposée par le Brésil.

204. La délégation de l'Italie a félicité le président pour son élection et a déclaré qu'elle n'avait aucune objection à la modification qu'il était proposé d'apporter au paragraphe de décision, étant donné que cette formulation était identique à celle adoptée par le PBC en 2016.

205. La délégation de la France a demandé à intervenir concernant un détail qui n'avait rien à voir avec le débat sur le paragraphe de décision, mais qui figurait dans le document en annexe IV. La note 2 de l'annexe, qui se rapportait à l'Union de Lisbonne et aux Unions financées par des contributions, mentionnait que le déficit de l'Union de Lisbonne au cours de l'exercice biennal 2016-2017 représentait un montant de 75 550 francs suisses. La délégation

a fait valoir que ce montant ne correspondait pas au déficit de l'Union de Lisbonne qui figurait dans le tableau juste au-dessus. La délégation a demandé au Secrétariat d'harmoniser les chiffres afin que le déficit indiqué corresponde au déficit mentionné dans le tableau.

206. Le Secrétariat a expliqué que la note de bas de page en annexe IV mentionnait 75 550 francs suisses comme étant le déficit de l'Union de Lisbonne pour l'exercice biennal 2016-2017. Cela correspondait au déficit avant retraitement des résultats financiers pour 2016, suite à l'adoption de la norme IPSAS 39. Après le retraitement du résultat financier pour 2016, le déficit total réévalué pour l'exercice biennal de l'Union de Lisbonne s'élevait à 56 157 francs suisses. Les chiffres seraient rectifiés en conséquence dans les futurs rapports pertinents.

207. Le président a ensuite lu le paragraphe de décision proposé pour le document WO/PBC/28/7, du rapport sur la performance de l'OMPI :

208. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 (document WO/PBC/28/7), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI de prendre note de la performance financière et programmatique positive de l'Organisation pendant l'exercice 2016-2017.

209. Le président a ensuite entériné le paragraphe de décision et clos le point 9 de l'ordre du jour.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE L'OMPI EN 2016-2017 PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

210. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/8.

211. Le président a ouvert le point 10 de l'ordre du jour et a invité le Secrétariat à présenter ce point.

212. Le Secrétariat a présenté le point en expliquant que l'OMPI procédait chaque année à une évaluation de l'exécution de ses programmes, conformément à un cadre d'exécution approuvé, par l'intermédiaire du rapport sur l'exécution du programme. Il est fait observer que le rapport sur l'exécution du programme pour cette année a été restructuré pour inclure des informations plus complètes sur les questions financières et sur l'exécution du programme et a été renommé "Rapport sur la performance de l'OMPI" (WPR anciennement PPR). Comme demandé par les États membres, la Division de la supervision interne (DSI) avait procédé à une validation indépendante du rapport de performance de l'OMPI fondée sur la sélection aléatoire d'un indicateur d'exécution par programme. Il est fait observer que l'exercice de validation contribuait à renforcer encore l'obligation de rendre compte des résultats au sein de l'Organisation et qu'il s'agissait de la cinquième validation indépendante du rapport sur l'exécution du programme effectuée par la DSI. Le Secrétariat a expliqué que les objectifs de la validation étaient de vérifier, d'une manière indépendante, la fiabilité et l'authenticité des informations relatives à l'exécution figurant dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017; d'assurer le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport antérieur de validation du rapport sur la performance de l'OMPI au moyen de preuves documentaires et autres preuves à des fins de confirmation; et de faire des recommandations, le cas échéant, pour renforcer le cadre d'exécution. Il a été également expliqué que la validation et la méthodologie portaient notamment sur une évaluation des données relatives à l'exécution pour un indicateur d'exécution sélectionné de façon aléatoire pour chacun des programmes, tel que consigné dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017. Le Secrétariat a relevé que 31 programmes avaient été examinés et que la DSI avait également évalué l'exactitude du code de couleurs utilisé pour rendre compte de la réalisation de l'objectif

fixé pour chaque indicateur d'exécution et mené une enquête auprès de 121 chefs de programme, suppléants et autres responsables de la production de rapports sur l'exécution des programmes. Les principaux résultats positifs de cet exercice de validation pourraient être résumés comme suit : 28 programmes (90%) ont recueilli et soumis des données relatives à l'exécution pertinentes et utiles, ce qui constitue une légère amélioration par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, au cours duquel 27 programmes avaient recueilli et soumis des informations exactes et vérifiables; 25 programmes (81%) ont recueilli et soumis des données relatives à l'exécution exactes et vérifiables, contre 23 programmes en 2014-2015; et 26 programmes (84%) ont recueilli efficacement des données relatives à l'exécution qui étaient également facilement accessibles et communiquées en temps opportun, contre 21 programmes en 2014-2015. Enfin, le nombre de programmes ayant communiqué une auto-évaluation exacte de leur code de couleurs est passé de 25 (81%) en 2014-2015 à 26 (84%) pour l'exercice biennal 2016-2017. Le Secrétariat a ensuite relevé quelques réalisations clés liées à la gestion de l'exécution du programme et au cadre de gestion axée sur les résultats au cours de l'exercice biennal 2016-2017 qui pouvaient être résumées de la manière suivante : le format du rapport a été simplifié et rationalisé; des efforts ont continué d'être déployés pour mieux ajuster les ressources aux résultats escomptés de l'Organisation et des progrès significatifs ont été accomplis pour institutionnaliser davantage le cadre de gestion axée sur les résultats à l'OMPI. Grâce à un travail sans relâche pour rationaliser le cadre de gestion axée sur les résultats, force était de constater que le nombre de résultats escomptés a été réduit, passant de 60 en 2012-2013 à 38 au cours de l'exercice biennal 2014-2015, et s'est stabilisé à 39 résultats escomptés au cours de l'exercice biennal 2016-2017. L'on constate également que les possibilités de formation en matière de planification biennale et de planification annuelle comprenaient des séances d'information, une formation pratique à l'intention des utilisateurs sur le système de gestion des performances, des centres de soutien sans rendez-vous et des séances individuelles de formation. Le Secrétariat a expliqué qu'un formulaire personnalisé de planification du personnel a été intégré à l'application de planification biennale du système de gestion des performances en vue de faciliter l'adoption d'une démarche plus globale et plus exhaustive pour la planification globale de l'OMPI et que le module du système de gestion des performances utilisé pour suivre les activités du programme de travail et rendre compte de ces activités a été associé au processus de gestion des risques afin de poursuivre l'intégration de la gestion des risques dans le cadre de gestion axée sur les résultats. Un marqueur de l'égalité hommes-femmes a été introduit dans le processus de planification du travail annuel, allant dans le sens des efforts continus pour intégrer la dimension de genre dans le cadre de gestion axée sur les résultats. Le Secrétariat a relevé qu'il existait une marge de manœuvre pour d'autres améliorations dans les domaines suivants : la clarté, la transparence et le caractère suffisant des données relatives à l'exécution pourraient être encore améliorés pour sept programmes; six programmes pourraient encore améliorer l'exactitude et la vérifiabilité de leurs données relatives à l'exécution et cinq programmes pourraient améliorer l'efficacité de la collecte des données relatives à l'exécution et prendre des mesures pour améliorer le processus actuel d'élaboration des rapports, ajoutant que la formulation de certains indicateurs d'exécution des programmes pourrait également être améliorée, ce qui aurait une incidence sur l'exactitude de leur code de couleurs. Le Secrétariat a informé le comité que les résultats de l'enquête montraient que la majorité des participants estimaient que le cadre de gestion axée sur les résultats était élaboré de manière participative et constructive, ce qui le rendait utile, et qu'il était approprié et pertinent pour atteindre les objectifs stratégiques de l'OMPI et utile pour la reddition de comptes aux États membres. L'enquête de cette année incluait également une question sur les indicateurs des effets, à laquelle 17% des participants à l'enquête avaient répondu en indiquant qu'environ la moitié de leurs indicateurs d'exécution étaient axés sur les effets, mesurant ainsi les retombées à long terme de leur(s) programme(s). Force était toutefois de constater qu'environ 54% des participants à l'enquête signalaient que moins de 20% de leurs indicateurs d'exécution, voire aucun, ne mesurait les retombées. Soixante-neuf pour cent des commentaires formulés dans le cadre de l'enquête soulignaient les possibilités d'améliorer encore le cadre de gestion axée sur les résultats, notamment, entre autres, la nécessité de continuer à améliorer la conception et la qualité des indicateurs d'exécution et à traiter les

questions associées, de clarifier l'appartenance des indicateurs d'exécution et d'appréhender les difficultés liées à la mesure des résultats sur un cycle relativement court, lors de la mise en œuvre des activités normatives et dans le cadre de certaines activités de renforcement des capacités.

213. En tirant certaines conclusions, le Secrétariat a fait observer que, dans l'ensemble, l'exercice de validation avait réaffirmé les améliorations constantes apportées au cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation, notant que davantage de données sur les résultats répondaient aux critères d'évaluation et que la méthode utilisée pour enregistrer les réalisations s'était améliorée par rapport à l'exercice de validation précédent. Les résultats de l'enquête ont mis en évidence la nécessité de continuer à fournir une orientation technique aux programmes et, en particulier, une assistance pour l'élaboration d'indicateurs SMART ainsi que des outils appropriés pour saisir les données pertinentes afin de rendre compte des indicateurs, ce qui permettrait de s'assurer que le cadre de gestion axée sur les résultats était utile pour suivre les progrès, le succès escompté et les décisions pour les programmes. Le Secrétariat a déclaré que l'examen mené par la DSI comprenait le recensement de possibilités d'amélioration des indicateurs ou des outils et processus en place pour acquérir des données pertinentes permettant de rendre compte de ces mesures. Il a été relevé qu'un accent particulier avait été mis sur les indicateurs qui satisfaisaient partiellement ou pas du tout aux critères de validation durant le processus de validation, donnant lieu à deux recommandations.

Recommandation n° 1 : les programmes 9, 10 et 30 de l'OMPI devraient collaborer avec la Division de l'exécution des programmes et du budget pour évaluer leurs indicateurs d'exécution respectifs, à savoir : i) identifier et trouver des solutions aux causes sous-jacentes qui créent des difficultés pour mesurer efficacement les données relatives à l'exécution pour ces indicateurs; ii) se mettre en contact avec d'autres programmes ayant des indicateurs similaires pour obtenir des conseils et des bonnes pratiques sur les méthodes utilisées pour mesurer ces indicateurs. Recommandation n° 2 : la Division de l'économie et des statistiques (programme 16) et la Division des communications (programme 19) devraient analyser et valider régulièrement les données indiquant le nombre de visiteurs des sites Web de l'Indice mondial de l'innovation pour améliorer l'efficacité des méthodes de collecte et de transmission, ainsi que le respect des délais et la clarté des données communiquées en fin d'année. Il serait utile que les membres du personnel de la Division de l'économie et des statistiques reçoivent une formation appropriée sur l'utilisation d'outils d'analyse afin qu'ils puissent compiler, analyser et communiquer de manière autonome leurs indicateurs d'exécution.

214. En ce qui concerne le suivi des recommandations passées, le Secrétariat a relevé qu'aucune recommandation provenant de la validation du rapport 2014-2015 n'était en suspens à ce jour; cependant, une recommandation de la validation du rapport 2012-2013 était encore en suspens à ce jour : "Élaborer une procédure pour garantir que le processus de transfert de personnel entre les programmes comprend entre personnel entrant et sortant une présentation appropriée et une actualisation de l'état de toutes les mesures d'exécution des programmes que les responsables en exercice devront s'approprier ou gérer". Il a également été noté que des mesures étaient actuellement prises pour mettre en œuvre et clore cette recommandation d'ici la fin de cette année. Après avoir conclu ses observations, le Secrétariat a déclaré qu'il serait ravi de répondre à toute question ou de profiter de toute observation.

215. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, s'est félicitée du rapport d'évaluation de la Division de la supervision interne. Elle a relevé qu'une validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI était une pratique recommandée que le groupe appréciait et trouvait fort utile. Le rapport de validation indiquait que le cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI fonctionnait bien et était bien maîtrisé et apprécié des chefs de programme qui, dans leur majorité, le trouvaient approprié et pertinent. Le groupe a salué les efforts du Secrétariat visant à continuellement améliorer la qualité des indicateurs d'exécution et les données associées, relevant que le rapport de validation indiquait que ces efforts avaient donné des résultats. Le groupe a par ailleurs noté que 90% des programmes avaient recueilli et soumis des données relatives à l'exécution pertinentes et utiles et que 81% avaient recueilli

et soumis des informations exactes et vérifiables, ce qui représentait une légère augmentation par rapport au précédent exercice biennal. Le groupe a reconnu que des progrès considérables avaient été accomplis en termes de collecte efficace et opportune des données d'exécution et que l'exactitude de l'auto-évaluation des programmes avait été améliorée. Le groupe B a reconnu que pour certains programmes, il était encore possible d'apporter des améliorations en termes de clarté, de transparence et d'efficacité, d'une part, et d'exactitude et de vérifiabilité des données d'exécution de l'autre, ainsi qu'en matière de collecte efficace de ces données et de procédures de reddition de compte associées. Il a été observé que pour la majorité des programmes, il restait encore des progrès à accomplir en ce qui concernait les indicateurs axés sur les résultats, ce qui contribuerait à renforcer la durabilité des travaux de l'OMPI et leur incidence à long terme. Le groupe a encouragé le Secrétariat à approfondir les travaux sur ces aspects, notamment en proposant des programmes comportant l'assistance technique nécessaire afin de continuellement améliorer leur connaissance du système de gestion des performances. Le groupe B a relevé et salué le fait que le système, dans son ensemble, fonctionnait bien. Enfin, le groupe a pris note, avec satisfaction, que la plupart des recommandations tirées des précédentes validations avaient été pleinement mises en œuvre et il a encouragé le Secrétariat à continuer à travailler sur la mise en œuvre des recommandations qui demeuraient en suspens d'ici la fin de l'année.

216. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié la Division de la supervision interne d'avoir fourni le rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017, qui était présenté dans le document WO/PBC/28/8, et a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer l'exactitude, l'efficacité et le caractère opportun de la collecte de données qui avaient donné de meilleurs résultats par rapport au précédent exercice biennal. Le groupe était ravi de constater que toutes les recommandations provenant des précédentes validations sauf une avaient été mises en œuvre et a encouragé le Secrétariat à accomplir la mise en œuvre de la recommandation en suspens. Dans le même esprit, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attendait la mise en œuvre dans les délais des recommandations faites durant le processus de validation à l'examen. À cet égard, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a salué avec satisfaction le bon fonctionnement du système.

217. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

218. Le Comité du programme et budget a pris note du rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017 de la Division de la supervision interne (document WO/PBC/28/8).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2017

219. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/9.

220. Le président a présenté le point en expliquant l'obligation, au titre de l'article 8.11 du Règlement financier et de son règlement d'exécution, pour le PBC d'examiner les états financiers tels que figurant dans le rapport annuel.

221. Le Secrétariat a indiqué que les états financiers annuels pour 2017 incluaient le rapport financier annuel et les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2017. Les états financiers avaient été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et avaient fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve. Le rapport financier incluait un examen et une analyse des résultats pour l'exercice ainsi que des explications détaillées sur les éléments constitutifs des états financiers proprement dits ("Vue d'ensemble des états financiers" à la page 5 de la version anglaise). Les états à

proprement parler étaient suivis d'un certain nombre de tableaux qui n'étaient pas obligatoires pour être en conformité avec les normes IPSAS, mais qui fournissaient des informations utiles; les deux premiers tableaux en annexes I et II donnaient par exemple des renseignements détaillés sur la situation financière et la performance financière de l'Organisation par unité fonctionnelle. Les résultats de l'Organisation pour 2017 font état d'un excédent de 18,6 millions de francs suisses pour des recettes de 413,5 millions et des dépenses de 394,8 millions. Ces résultats peuvent être comparés à l'excédent réévalué de 37,3 millions de francs suisses pour 2016, pour des recettes de 387,7 millions et des dépenses totales de 350,5 millions. Les recettes totales pour 2017 ont augmenté de quelque 25,8 millions de francs suisses ou 6,6% par rapport aux chiffres de 2016. Les actifs nets de l'Organisation, constitués des réserves et des fonds de roulement, sont passés de 149,4 millions de francs suisses en 2016 à 202,7 millions de francs suisses au 31 décembre 2017. Ces références aux chiffres retraités découlent de l'adoption par l'Organisation de la norme IPSAS 39 entrée en vigueur depuis janvier 2017, un an avant sa date de mise en œuvre obligatoire. Contrairement à la norme IPSAS 25, la norme que l'OMPI appliquait précédemment aux prestations après la cessation de service, IPSAS 39 ne permettait pas de comptabiliser les gains et les pertes actuariels découlant de l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et l'OMPI avait dû modifier sa politique comptable en conséquence. Cela impliquait le retraitement des actifs nets de 2015 et 2016 de l'Organisation aux fins de leur présentation dans les états financiers. Les pertes actuarielles non comptabilisées antérieurement en vertu de l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI sont désormais comptabilisées dans l'état de la situation financière et expliquent pourquoi l'actif net précédemment comptabilisé pour 2016, soit 311,3 millions de francs suisses, était désormais de 149,4 millions de francs suisses. L'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service de 154,3 millions de francs suisses précédemment comptabilisé pour 2016 avait augmenté à la suite de la mise en œuvre de la norme IPSAS 39 et correspondait maintenant à un engagement réévalué de 320,9 millions de francs suisses. L'engagement au titre de l'AMCS au 31 décembre 2017 avait en fait diminué par rapport au solde réévalué de 2016. Cette diminution était de 16,5 millions de francs suisses. L'engagement était calculé par un actuaire indépendant et, conformément au projet visant à procéder à des applications actuarielles homogènes dans l'ensemble du système des Nations Unies, ils avaient procédé cette année à plusieurs ajustements, notamment en ce qui concernait les tables de mortalité utilisées. Des statistiques concernant la rotation du personnel avaient également été appliquées et elles avaient pour effet de réduire l'engagement au titre de l'AMCS. Des fonds continuaient d'être mis de côté pour financer les engagements pris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, les fonds restant après déduction des dépenses de personnel à ce titre étant issus des 6% de charge appliquée chaque année à ces dépenses. Au 31 décembre 2017, le solde total des fonds réservés à l'assurance maladie après la cessation de service était de 124,4 millions de francs suisses, soit alors 40,9% du passif de l'assurance maladie après la cessation de service.

222. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, s'est félicitée de ce résultat financier positif pour 2017. Le groupe B a relevé que l'OMPI réalisait une bonne performance financière pour la sixième année consécutive. Comme cela avait déjà été souligné, il était important de se montrer prudent afin de garantir que l'Organisation poursuive ses performances positives dans les années à venir. Le groupe avait cru comprendre que l'importante baisse nette des liquidités découlait de la mise en œuvre de la politique en matière de placement de l'OMPI. À cet égard, le groupe suivrait les évolutions attentivement. Le groupe B a relevé que le tableau page 78 mentionnait les "actifs nets" et les "actifs réévalués" et qu'il ne présentait pas les fonds de roulement et les fonds d'immobilisation pour chaque union, contrairement aux états financiers de 2016 et des années précédentes. Le groupe a sollicité des explications sur l'utilisation des termes tels que "actifs nets" et "actifs réévalués". Enfin, le groupe B a pris note du fait que les actifs nets de l'OMPI étaient réévalués de 311 millions à 149 millions de francs suisses, en raison de la mise en œuvre de la norme IPSAS 39. Le groupe a salué la mise en place opportune de la norme IPSAS 39 par l'OMPI, un an avant l'échéance fixée.

223. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a relevé avec satisfaction le résultat financier positif pour 2017 qui indiquait un excédent de 18,6 millions de francs suisses ainsi que des recettes totales de 413,5 millions de francs suisses. Celles-ci avaient augmenté de 6,6% par rapport à 2016. La délégation a également pris bonne note du fait que le rapport financier et les états financiers étaient établis conformément à la norme IPSAS, bien que l'incidence des ajustements liés à la nouvelle méthodologie engendrait une nette réduction de l'excédent de 31,8 millions de francs suisses par rapport au résultat de 2017 établi sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée. Le groupe s'est grandement félicité de la mise en place dans les temps de la norme IPSAS 39 par l'OMPI, un an avant l'échéance fixée. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était satisfait de l'excédent enregistré pour la sixième année consécutive, ce qui rendait la performance de l'OMPI saine et stable. Cependant, il était important de veiller à ce que cette tendance positive se poursuive à l'avenir.

224. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat pour la préparation du document dans un format convivial. Il témoignait, selon la délégation, du style de gestion ouvert et transparent de l'Organisation. La délégation a noté avec satisfaction que l'OMPI continuait de maintenir une situation financière saine, ce dont témoignaient l'excédent dégagé et l'augmentation des actifs nets de 35% par rapport à 2016. Ces résultats positifs s'inscrivaient dans le droit fil de ceux atteints les années précédentes et ont été rendus possibles grâce à une demande durable de protection mondiale auprès des services de l'OMPI financés par des taxes, associée à une gestion prudente des dépenses. L'année dernière, le nombre annuel record de dépôts mondiaux de demande de brevet et de marques s'était accompagné d'un nombre croissant de dépôts de demandes internationales au sein des systèmes du PCT et de Madrid, engendrant une augmentation correspondante des recettes provenant des taxes des utilisateurs, d'où les recettes historiques de l'OMPI qui, en 2017, s'élevaient à plus de 400 millions de francs suisses pour la première fois de son histoire. La politique en matière de placements avait également garanti la réalisation des principaux objectifs de l'OMPI. En ce qui concerne les prévisions des futures recettes du PCT, la délégation estimait que la tendance positive observée les 10 dernières années devrait se poursuivre. L'augmentation prévue de l'excédent du PCT pourrait être utilisée à bon escient, en proposant des réductions de taxes pour des parties prenantes spécifiques, comme proposé par le Brésil au sein du Groupe de travail du PCT concernant la réduction de taxes pour les universités. Ce serait une façon efficace d'accroître l'activité en matière de brevets des universités qui proposaient des recherches de grande valeur dans le domaine de la technologie. Ce serait également une solide incitation à atteindre les résultats prévus durant l'exercice biennal en cours. La proposition serait également conforme aux objectifs stratégiques, soulignant les effets transversaux et positifs pour l'Organisation et ses États membres. En ce sens, la délégation a une fois encore exhorté les délégations à approuver la proposition de réduction de taxes du PCT pour les universités à la prochaine session du Groupe de travail du PCT.

225. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration du groupe B et a salué la présentation du rapport financier et des états financiers de 2017. La délégation était ravie de constater que les états financiers de l'OMPI pour 2017 avaient une fois encore été établis conformément aux normes IPSAS et était également satisfaite de constater que l'OMPI continuait à mettre des fonds de côté pour le financement à venir des obligations relatives aux prestations dues au personnel après la cessation de service. Aux yeux de la délégation, cela représentait une mesure importante pour couvrir un engagement non financé. La délégation a souscrit à la question soulevée par le groupe B concernant la terminologie utilisée et la capacité de voir facilement les soldes des fonds de réserves. Bien qu'il s'agisse d'un détail, la capacité à minutieusement examiner les finances de chaque union était une responsabilité centrale de chaque membre de chaque union. C'est pourquoi les accords du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne prévoyaient tous que l'union des membres de chacun de ces accords dispose de son propre budget. La délégation avait cru comprendre que le règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution prévoyaient également un compte distinct pour chaque fonds de réserves. Afin d'aider les membres à mieux suivre ces comptes, la délégation a demandé une

assistance visant à clarifier les libellés, comme l'OMPI l'avait fait pendant de nombreuses années, en ayant une ligne indiquant les réserves pour chaque union.

226. La délégation de la République de Corée était ravie de constater une tendance à la hausse des recettes de l'OMPI au fil des ans. Rappelant que les finances de l'OMPI étaient considérablement liées aux taxes du système du PCT, qui représentaient environ 72% du total des recettes en 2017, la délégation estimait qu'il serait dans l'intérêt de l'OMPI d'améliorer la capacité du service client concernant la procédure de demande du PCT afin de maintenir un état financier sain.

227. Le Secrétariat a déclaré que le principal point soulevé était celui mentionné par les délégations de la Suisse et des États-Unis d'Amérique concernant la communication relative aux "actifs nets" et aux "actifs nets réévalués" dans le tableau par segment figurant page 78. Ce changement avait essentiellement été apporté par rapport à l'année précédente, où il était fait référence aux réserves et au fonds de roulement afin d'améliorer la cohérence dans l'ensemble des états financiers. La référence fréquente aux actifs nets dans les états financiers avait entraîné la modification de ce tableau afin d'améliorer la cohérence avec cette nomenclature. Cependant, à la page 64, se trouvait une ventilation détaillée des actifs nets et le premier paragraphe figurant sous le tableau indiquait exactement ce que les actifs nets comprenaient. Les différents types de réserves, excédents cumulés, réserve pour projets spéciaux et écart de réévaluation des réserves ainsi que les fonds de roulement figuraient sous ce poste. Ces réserves et le fonds de roulement constituaient ce qui était désigné par les actifs nets. Le Secrétariat a ajouté que, pour revenir au tableau par segment figurant à la page 78 et à la référence aux actifs nets, il serait possible d'ajouter "réserves et fonds de roulement" entre parenthèses si cela rendait les choses plus claires à l'avenir.

228. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

229. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le "Rapport financier annuel et les états financiers pour 2017" (document WO/PBC/28/9).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS ET FONDS DE ROULEMENT AU 30 JUIN 2018

230. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/10.

231. Le président a ouvert le point 12 de l'ordre du jour "État de paiement des contributions et fonds de roulement au 30 juin 2018". Le document WO/PBC/28/10 indiquait l'état de paiement des contributions et du fonds de roulement au 30 juin 2018 et fournissait des informations détaillées sur l'état des contributions et des arriérés de paiement depuis 2008. En outre, le Secrétariat présenterait une mise à jour orale des paiements reçus depuis le 30 juin 2018. Le document sur l'état des contributions contenait des informations concernant les arriérés de contributions annuelles et de paiements aux fonds de roulement au 30 juin 2018. Les annexes contenaient des informations concernant le système de contribution unitaire et l'état des contributions et du fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017.

232. Le Secrétariat a expliqué que, durant la consolidation du rapport dans le cadre du rapport sur la performance de l'OMPI, des modifications avaient été apportées et que certaines informations provenant du rapport de gestion financière concernant les contributions figuraient désormais dans le document relatif aux contributions. En particulier, les annexes contenaient des informations concernant le système de contribution unitaire et l'état des contributions et du fonds de roulement pour l'exercice biennal 2016-2017. Le Secrétariat a ajouté qu'il était d'usage d'effectuer une présentation actualisée orale des nouvelles contributions reçues des États membres depuis la préparation du document, le 30 juin. Ces contributions étaient les

suivantes : Burkina Faso 1424 francs suisses, Cap-Vert 8319 francs suisses, France 299 538 francs suisses, Gabon 2532 francs suisses, Honduras 8688 francs suisses, Indonésie 45 579 francs suisses, Islande 22 789 francs suisses, Lituanie 11 395 francs suisses, Mali 22 francs suisses, Niger 22 francs suisses, Pérou 11 395 francs suisses, Sénégal 149 francs suisses et Trinité-et-Tobago 5697 francs suisses .

233. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

234. Le Comité du programme et budget a pris note de l'état de paiement des contributions et des fonds de roulement au 30 juin 2018 (document WO/PBC/28/10).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

235. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/INF/1.

236. Le président a présenté le point de l'ordre du jour en expliquant que le document WO/PBC/28/INF.1, Rapport annuel sur les ressources humaines, était soumis au PBC pour information, conformément à la décision prise par le PBC à sa session de septembre 2012, et il a invité le directeur du Département de la gestion des ressources humaines à présenter le rapport.

237. Le Secrétariat a indiqué que ce rapport couvrait la période comprise entre juillet 2017 et juin 2018 et serait soumis au Comité de coordination à sa prochaine session durant les assemblées des États membres de l'OMPI. Il a mentionné que le rapport couvrait deux principaux points, à savoir les questions relatives au personnel dont il convenait de rendre compte au Comité de coordination et d'autres présentant un intérêt pour les États membres. Il a ajouté que pour la première fois, une nouvelle brochure sur les ressources humaines, contenant des données et des statistiques sur les effectifs de l'Organisation, était mise à disposition des États membres et que le rapport annuel devrait être lu conjointement avec cette brochure. Le Secrétariat a souligné que les effectifs n'avaient pas considérablement changé par rapport à la période précédente, le personnel régulier, sa principale composante, représentant environ 70% des effectifs et sa composante flexible environ 30%, permettant ainsi à l'Organisation de répondre aux fluctuations de la demande de ses services. Le Secrétariat a également mentionné que la productivité avait continué à augmenter dans la prestation des services de l'OMPI, comme en témoignait la productivité des systèmes du PCT et de Madrid, alors même que les dépenses de personnel avaient été ramenées à 60% des dépenses organisationnelles globales en 2017, par rapport à 65% en 2016. Le Secrétariat a ajouté que l'Organisation demeurait déterminée à améliorer la diversité et que 118 États membres étaient désormais représentés au sein du personnel, avec une parité hommes-femmes quasiment atteinte puisque l'on comptait 54% de femmes en général et 46% d'hommes. Le Secrétariat a souligné que l'Organisation continuait à se concentrer sur l'augmentation de la représentation des femmes aux postes de directions et aux échelons supérieurs. Il a également indiqué que les efforts de sensibilisation de l'Organisation déployés en partenariat avec les États membres commençaient à produire des résultats, comme en témoignait l'augmentation du nombre de candidats provenant d'États membres non représentés et l'augmentation du taux de femmes par rapport aux hommes parmi ces candidats. Le Secrétariat a souligné que l'Organisation assurait la promotion d'un lieu de travail respectueux et harmonieux pour le personnel, exempt de harcèlement, grâce à l'établissement de politiques pertinentes, à l'organisation de formations et d'activités de sensibilisation et à la participation active du personnel. Ces efforts avaient été déployés en étroite coordination avec les initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies dans ce domaine. Le Secrétariat a également indiqué que l'OMPI continuait à déployer des efforts pour demeurer un employeur attrayant de premier plan, en procédant à d'importants investissements dans la formation du personnel, dans le développement et grâce à

la récente amélioration du programme de récompenses et de reconnaissances qui visait à renforcer les principales valeurs de l'OMPI, à savoir : mettre l'excellence au service des résultats, être unis dans l'action, innover et agir de manière responsable. De plus, il était prévu de mettre en place en 2019 un environnement propice à une gestion efficace du temps de travail, notamment en favorisant la flexibilité grâce à de nouveaux horaires variables qui présentent l'avantage d'accroître la productivité et l'efficacité, ainsi qu'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie de famille pour les fonctionnaires. Le Secrétariat a indiqué que l'Organisation avait l'intention de dresser un inventaire des compétences pour le personnel l'année suivante, ce qui constituerait une étape importante dans le perfectionnement du personnel. Il a ajouté que ses efforts pour demeurer un employeur de choix pour le personnel hautement qualifié venu du monde entier avaient rencontré quelques obstacles au cours du dernier exercice biennal, suite à un ensemble de détériorations des conditions de service des administrateurs. Il a ajouté qu'en raison de cette détérioration des conditions d'emploi, il était actuellement confronté à un grand nombre d'appels interjetés par ses administrateurs et que c'était un domaine auquel le Secrétariat devait prêter une attention particulière, afin de pouvoir continuer à fournir des services d'excellente qualité et orientés vers l'avenir.

238. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du rapport. Le groupe a indiqué que les ressources humaines constituaient la colonne vertébrale de l'Organisation et que leur bonne administration était essentielle pour l'efficacité et la performance de l'Organisation. Sans négliger l'approche fondée sur le mérite dans le processus de recrutement qui visait à garantir l'efficacité, la compétence et l'intégrité du personnel, le groupe a déclaré qu'il accordait une grande importance au fait d'assurer une représentation géographique équilibrée au sein du Secrétariat. À cet égard, le groupe a salué le Département de la gestion des ressources humaines pour ses efforts de sensibilisation des États membres et des régions sous-représentées, parmi lesquelles figurait le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, afin de les sensibiliser aux opportunités de carrière au sein de l'OMPI et de stimuler l'intérêt de candidats d'excellente qualité. Le groupe était satisfait de constater qu'après ces missions de sensibilisation, le nombre de candidatures émanant de ces pays avait substantiellement augmenté et il a également relevé l'amélioration progressive de la diversité géographique au sein du Secrétariat.

239. La Délégation de la République islamique d'Iran a félicité le président pour son élection méritée et remercié le Secrétariat de son rapport détaillé sur les ressources humaines, déclarant qu'elle attachait une grande importance à la question des ressources humaines car celle-ci avait un lien direct avec le fonctionnement de l'Organisation. En ce qui concerne la représentation géographique, elle a reconnu que les écarts entre les différents groupes géographiques avaient été réduits, mais estimé qu'il faudrait faire encore plus à l'avenir pour davantage réduire les écarts actuels. La délégation a également exprimé son soutien aux efforts déployés par le Secrétariat pour promouvoir un environnement de travail pacifique et harmonieux pour l'ensemble du personnel, sans discrimination aucune.

240. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport annuel sur les ressources humaines présenté à la présente session à titre informatif. Le groupe a salué l'amélioration continue du rapport, qui s'était bien imposé en tant que principale source d'informations pour les États membres. Compte tenu de la nature de l'Organisation et au vu de la part des dépenses de personnel par rapport aux dépenses globales de l'Organisation, des ressources humaines efficaces étaient essentielles à la réalisation du mandat et des objectifs de l'OMPI. De ce point de vue, une administration appropriée des ressources humaines était fondamentale. Le groupe avait également cru comprendre que la convergence de la reconnaissance du rôle de l'OMPI en tant que prestataire de services mondiaux dans un environnement en rapide évolution et de la demande des États membres en faveur de la maîtrise des coûts constituait un point très complexe. En outre, en tant que membre du système commun des Nations Unies, le groupe attendait également de l'Organisation qu'elle se conforme étroitement aux directives de la Commission de la fonction

publique internationale sur des questions telles que le niveau des traitements, les systèmes de rémunération et les programmes de récompense. Il a toutefois ajouté qu'il serait préférable que les débats sur ces questions se tiennent à la prochaine session du Comité de coordination. En ce qui concerne le recrutement, il a réaffirmé qu'il était important de recruter le personnel sur la base du mérite et en s'assurant que la personne recrutée satisfaisait aux plus hautes normes en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité, en tenant compte du caractère très technique de l'OMPI et de la réalité des services fournis par l'OMPI. Ce principe prédominant était essentiel afin de s'acquitter du mandat unique de l'Organisation, même dans le contexte des Nations Unies. Dans cet esprit, le groupe s'est également félicité des efforts actuellement déployés par le Secrétariat pour accroître la diversité géographique de son personnel et améliorer la parité hommes-femmes.

241. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour son rapport annuel et a salué ses efforts et ses résultats actifs dans les domaines de la représentation géographique, de l'égalité hommes-femmes, du recrutement et de l'amélioration de l'environnement de travail. La délégation a déclaré que le système mondial de services de propriété intellectuelle de l'Organisation se développait et que la demande pour ses services augmentait également rapidement. Elle était d'avis que le Secrétariat pouvait élaborer une planification raisonnable des ressources humaines dans une perspective à long terme afin de répondre à la demande croissante des entreprises et de promouvoir le développement durable et la compétitivité de l'Organisation.

242. La délégation de la République de Corée a adressé ses remerciements au Secrétariat pour avoir établi le rapport annuel sur les ressources humaines. Considérant que les ressources humaines sont l'une des ressources les plus importantes de l'Organisation et la question la plus soulignée par les États membres, les informations figurant dans le rapport étaient très utiles dans les débats en cours sur la répartition géographique. La délégation a souligné que la mission principale de l'OMPI était de fournir des services mondiaux de propriété intellectuelle, et que ces services étaient à leur tour la principale source financière de l'Organisation. Par conséquent, le personnel et les ressources matérielles de l'Organisation devaient être gérés de façon à remplir efficacement cette mission. À cet égard, elle a indiqué que le sujet de la répartition géographique devait être débattu par le Comité de coordination, en tenant compte du développement des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI dans un cadre convivial.

243. La délégation de la Thaïlande a félicité le président pour son élection. La délégation a remercié le Secrétariat du rapport et en particulier de ses efforts continus pour améliorer la représentation géographique. Elle était également ravie d'apprendre qu'il y avait désormais des candidatures d'autres pays, même si la Thaïlande était l'un des pays encore non représentés au sein de l'Organisation. Elle attendait avec intérêt le prochain rapport du Secrétariat sur cette question.

244. La délégation du Japon a dit apprécier le fait que le Secrétariat continue de mener des activités et de prendre des mesures relatives aux ressources humaines. Une gestion appropriée des ressources humaines était essentielle pour assurer une administration saine de l'Organisation. Eu égard aux dépenses de personnel de l'Organisation, qui représentaient environ deux tiers de ses dépenses annuelles, la délégation a demandé au Secrétariat de continuer d'améliorer la gestion des ressources humaines, de fournir des services de qualité et de répondre aux besoins de gestion et du personnel de l'OMPI, ainsi que de l'ensemble des parties prenantes de la propriété intellectuelle. La mission principale de l'OMPI était de fournir des services toujours plus performants aux utilisateurs et les fonds de l'Organisation étaient alimentés par les revenus générés par ses services mondiaux de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, elle a déclaré que la diversité géographique du personnel de l'OMPI devrait être envisagée en tenant compte non seulement des compétences des candidats, mais également de la répartition géographique des demandes ou enregistrements internationaux, des

utilisateurs et des langues utilisées dans les demandes internationales ou enregistrements internationaux.

245. La délégation de l'Inde a adressé ses remerciements au Secrétariat pour le rapport annuel détaillé sur les ressources humaines. Elle a ajouté que la brochure sur les ressources humaines était fort instructive et constituait un document de référence utile. La Délégation a dit apprécier les efforts déployés par le Secrétariat pour parvenir à l'équilibre entre les genres et à une répartition géographique proportionnelle de son personnel. Toutefois, elle était d'avis qu'il restait encore beaucoup à faire pour réduire l'écart observé dans la répartition géographique au sein de l'Organisation, mais elle était convaincue que le Secrétariat s'emploierait à poursuivre sa réduction.

246. La délégation des États-Unis d'Amérique était satisfaite de ce rapport instructif et s'est félicitée que l'OMPI continue de faire des progrès dans les domaines de la parité hommes-femmes et du perfectionnement et de la formation du personnel. Elle a souligné que la Charte des Nations Unies mettait l'accent sur la sélection des candidats sur la base du mérite et de la compétence. Toutefois, elle a également encouragé l'Organisation à élaborer des stratégies globales en matière de diversité, de recrutement et de planification des effectifs qui tiennent compte de l'égalité des genres et de la représentation géographique. La délégation a pris note des programmes et des initiatives de sensibilisation du Secrétariat visant à améliorer la répartition géographique et la parité hommes-femmes au sein du personnel et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ces efforts. Elle a pris note des changements apportés au programme de récompenses et de reconnaissance de l'Organisation et a demandé au Secrétariat de confirmer si un membre du personnel qui avait reçu une note insuffisante ou une note correspondante serait également admissible à une récompense financière dans le cadre du nouveau système de récompenses liées aux résultats de l'Organisation. La délégation a également noté qu'un très petit nombre de membres du personnel avaient obtenu des notes insuffisantes et elle s'est demandée si c'était la norme à l'Organisation. Elle s'est dite préoccupée par le fait que des récompenses financières ou des primes soient accordées aux membres du personnel autrement que pour leur mérite ou leur résultat individuel. Selon la délégation, les récompenses ne devraient être décernées qu'à des fonctionnaires qui se distinguaient par leurs résultats exceptionnels, faute de quoi ils commenceraient à perdre de leur importance et pourraient être perçus par le personnel comme un droit, ce qui serait contraire au principe fondamental de la récompense des résultats individuels. La délégation s'est félicitée que le Secrétariat mette en œuvre des mesures pour lutter contre le harcèlement sexuel et s'est déclarée préoccupée par le problème omniprésent du harcèlement dans le système des Nations Unies, y compris le harcèlement sexuel. Le harcèlement sous toutes ses formes compromettrait la mission des organisations des Nations Unies et le bien-être des fonctionnaires. La Délégation a demandé davantage de détails sur les mesures de sensibilisation que le Secrétariat prévoyait de mettre en place. La délégation a dit attendre avec intérêt l'examen par le Secrétariat des systèmes existants et de ses politiques de lutte contre le harcèlement. Elle a également noté que dans l'enquête de l'OMPI sur la santé et la performance du personnel, les résultats mettaient en lumière plusieurs domaines de préoccupation et elle a demandé au Secrétariat de fournir davantage d'informations à ce sujet. La délégation souhaitait savoir où se trouvaient les tableaux 20 et 21, s'ils figuraient dans le document WO/CC/74/5 relatif aux affaires de justice interne ou dans le rapport des ressources humaines lui-même. La délégation souhaitait également savoir : i) où elle pouvait trouver les données relatives aux affaires de justice interne; ii) et si elle pouvait avoir le montant total des coûts administratifs fixes pour les cas examinés par le Comité d'appel de l'OMPI et par l'Organisation internationale du Travail au cours des cinq dernières années, et; iii) si ces coûts avaient augmenté, si le Secrétariat avait une idée de la cause de cette augmentation.

247. La délégation du Maroc a remercié le Secrétariat pour la présentation du rapport et sa préparation, un rapport qu'elle trouvait fort riche en informations. Elle s'est félicitée des initiatives prises par le Secrétariat, notamment en matière de sensibilisation, afin d'améliorer la représentation géographique. La délégation a estimé qu'il était de la plus haute importance de

prendre toutes les mesures nécessaires pour accroître progressivement la représentation, en particulier celle des États membres qui étaient actuellement sous-représentés dans sa région. La délégation a indiqué qu'elle avait déjà souligné ce point dans sa déclaration liminaire et que cela concernait les postes et les membres du personnel en général, conformément au principe de répartition géographique équitable, en tant que l'un des principaux objectifs de l'OMPI, comme le prévoyait l'article 9 de la Convention instituant l'OMPI. Elle a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour assurer l'égalité des genres.

248. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour la préparation du rapport annuel sur les ressources humaines et pour la publication de la brochure sur les ressources humaines, qui reflétaient le rôle majeur joué par le personnel dans le développement de l'Organisation. Elle s'est félicitée des conclusions concernant l'augmentation de la productivité et de l'efficacité du personnel ainsi que de la réduction des dépenses de personnel, qui étaient passées de 65% en 2016 à 60% en 2017. Elle s'est également félicitée des informations relatives à l'amélioration de la représentation géographique au sein du personnel. Il convenait toutefois de continuer à travailler à l'amélioration de la représentation des différentes régions, notamment du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, d'Europe occidentale et de l'Eurasie.

249. La délégation du Mexique a pris note du rapport annuel sur les ressources humaines et de la brochure sur les ressources humaines communiqués par le Secrétariat. Elle a noté que la brochure sur les ressources humaines présentait des informations utiles et une compréhension claire de la situation générale de l'Organisation en ce qui concerne la représentation géographique et la parité homme-femme. La délégation a salué les efforts déployés par le Secrétariat à cet égard, par le biais de sa participation au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU SWAP) et au programme EMERGE, et a appelé toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts pour respecter les directives sur la parité hommes-femmes et garantir que cette parité existe au niveau de l'institution. La délégation a demandé des éclaircissements sur les dépenses de personnel qui, selon le rapport annuel sur les ressources humaines, avaient été réduites de 5% alors que, dans le même temps, il était indiqué dans les états financiers que les dépenses de personnel globales avaient augmenté. En ce qui concerne le signalement de cas de harcèlement, en particulier de harcèlement sexuel, elle a pris note qu'il n'y avait eu qu'un seul cas officiel de harcèlement sexuel, bien qu'il n'y ait toutefois aucune information sur le nombre d'incidents informels survenus au sein de l'Organisation. La délégation estimait qu'il était important d'assurer la confidentialité des voies de communication pour permettre au personnel de signaler les plaintes en toute sécurité, sachant qu'il n'y aurait pas de représailles. Elle a ajouté qu'il était important que le Secrétariat entreprenne une enquête pour connaître les préoccupations et les besoins du personnel à cet égard et a demandé, comme cela avait été fait dans d'autres organisations, que les procédures soient revues afin d'éviter ce type de situation grâce à une formation obligatoire et une sensibilisation renforcée. La délégation a mentionné qu'il était absolument essentiel que le personnel soit conscient du fait que ce type d'attitude ne serait pas toléré. Elle a suggéré que le Bureau de la déontologie, le médiateur et les Ressources humaines travaillent conjointement sur ces questions et s'est félicitée des travaux entrepris à cet égard en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.

250. Le Secrétariat a remercié les délégations de leurs observations utiles, qui l'aideront dans ses travaux futurs. En ce qui concerne la question portant sur le programme de récompenses et de reconnaissance, le Secrétariat a précisé que les récompenses n'étaient pas accordées aux fonctionnaires qui avaient obtenu une note insuffisante et, qu'en fait, pour la plupart des récompenses, il fallait que les fonctionnaires aient atteint la catégorie la plus élevée d'évaluation des performances. Pour ce qui est du nombre peu élevé de résultats insuffisants, le Secrétariat a reconnu qu'il s'agissait d'un problème, mais qu'il n'y avait pas qu'au sein de cette Organisation que les cadres avaient tendance à ne pas rendre compte à leur juste valeur de tous les cas dans lesquels des fonctionnaires devraient obtenir de meilleurs résultats. Le Secrétariat a ajouté que l'une des raisons à cela tenait aux procédures juridiques très

élaborées dont disposait le personnel pour s'opposer à une note insuffisante et que le Département de la gestion des ressources humaines tentait d'intervenir pour faire en sorte que ces problèmes soient réglés rapidement. Cependant, lorsque ces interventions ne portaient pas leurs fruits et que le comportement professionnel était jugé insatisfaisant, le personnel avait régulièrement recours à des procédures juridiques pour annuler les rapports négatifs. S'agissant du harcèlement sexuel, le Secrétariat a indiqué qu'il faisait partie du Groupe de travail de haut niveau du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) et qu'il avait apporté un soutien direct à cet effort par l'intermédiaire de hauts représentants de l'OMPI. Le Secrétariat a indiqué que les résultats de cet effort conjoint des Nations Unies seraient pris en compte et qu'il avait déjà commencé à élaborer un module de formation obligatoire pour le personnel, qui serait mis en place à la fin de 2018. En ce qui concerne la question de la délégation du Mexique sur le nombre de cas signalés, le Secrétariat a précisé que le nombre de cas indiqués était exact et que lorsque les cas étaient résolus de manière informelle, ils ne faisaient pas l'objet d'un signalement. Il a ajouté que le règlement de ces cas de harcèlement sexuel et d'autres types de harcèlement était le fruit d'un travail conjoint des Ressources humaines, du Bureau de la déontologie, du médiateur, du Service d'assistance médicosociale et d'autres unités. S'agissant de la question de la délégation du Mexique sur les dépenses de personnel, le Secrétariat a expliqué que les périodes couvertes par le rapport annuel sur les ressources humaines et les états financiers étaient différentes. Il a précisé que les états financiers annuels présentaient l'état de la situation financière et des dépenses de l'Organisation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le rapport annuel sur les ressources humaines, quant à lui, couvrait la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

251. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté ses excuses si un point lui avait échappé. Elle a déclaré qu'elle avait posé une question sur les résultats de l'enquête de l'OMPI sur la santé et la performance du personnel. Il y avait une note dans le document concernant plusieurs sujets de préoccupation et la délégation était simplement curieuse de savoir si elle pouvait obtenir plus d'informations sur ce point également.

252. Pour répondre à la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur l'enquête sur la santé et la performance du personnel, le Secrétariat a indiqué que l'enquête sur le bien-être du personnel avait été menée en coordination avec l'Université Webster. Cette enquête avait mis en évidence que certaines catégories de personnel, telles que les agents temporaires et les personnes qui faisaient le même travail depuis de nombreuses années, étaient plus susceptibles de connaître le stress. Toutefois, le Secrétariat était d'avis que ces résultats n'étaient pas inhabituels et qu'ils étaient courants dans les organisations du système des Nations Unies. Elle a ajouté que l'Organisation participerait à la prochaine enquête à l'échelle du système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel.

253. Le président a remercié le Secrétariat pour la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines et pour avoir fourni ces informations. Il a expliqué qu'en ce qui concernait la question très précise sur l'emplacement des deux tableaux, posée par la délégation des États-Unis d'Amérique, étant donné que l'on ne savait pas très bien où se trouvaient les tableaux dans le rapport, le Secrétariat avait indiqué que les tableaux 20 et 21 figuraient dans la brochure intitulée "Human Resources Shaping WIPO's Future" que les délégations pouvaient trouver au fond de la salle.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)

254. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/11.

255. Le président a ouvert le point 14 de l'ordre du jour, relatif à l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). Le document WO/PBC/28/11 complétait les précédents rapports sur les progrès accomplis soumis au PBC et présentait aux États membres des informations

actualisées sur les progrès accomplis dans les travaux du groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service afin d'accroître l'efficacité et de couvrir les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service.

256. La présentation du Secrétariat avait été préparée suite à la décision prise par le PBC, à sa vingt-sixième session, de continuer à participer au groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service créé par le comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat. Le groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service a rendu compte de ses travaux pour la dernière fois à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale et avait pour mandat de terminer ses travaux en 2018. Un rapport final du groupe de travail serait soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Depuis 2017, le groupe de travail concentrait ses efforts sur l'élaboration d'accords collectifs avec des tiers administrateurs, l'analyse des informations relatives à l'accès aux régimes nationaux d'assurance maladie des États membres et la recherche d'autres mesures potentielles de maîtrise des coûts. Le document fournit des informations détaillées sur l'état d'avancement de ces travaux. Le Secrétariat s'est dit prêt à répondre à toutes les questions.

257. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a adressé ses remerciements au Secrétariat pour la préparation et la présentation du document. Le groupe a noté que le montant total des engagements de l'OMPI au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour 2017 avait légèrement diminué pour s'établir à 304,4 millions de francs suisses, principalement en raison d'une modification des hypothèses actuarielles. Une fois encore, le groupe s'est félicité de la mise en place, en temps opportun, de la norme IPSAS 39 par l'OMPI et a noté que cela se traduisait par une augmentation sensible du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service en 2016. Toutefois, la mise en place de la norme IPSAS pour les prestations dues au personnel garantirait une plus grande transparence et une meilleure comparabilité au sein du système des Nations Unies. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes accordait une grande importance à la prise en compte des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, compte tenu notamment de la bonne situation financière de l'OMPI. Ces passifs représentant des montants significatifs, le groupe jugeait par conséquent opportun de les réduire dans les meilleurs délais ou du moins progressivement.

258. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/28/11 sur les engagements au titre de l'assurance maladie après cessation de service. Le groupe s'est félicité de la mise en place de la norme IPSAS 39 par l'OMPI, un an avant l'échéance fixée pour sa mise en œuvre. Bien que cette mise en place ait entraîné une augmentation sensible du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour 2016, avec un montant total réévalué de 320,9 millions de francs suisses au lieu de 154,3 millions de francs suisses, cette mesure était la bienvenue car elle permettrait d'améliorer la transparence et la comparabilité entre les organisations des Nations Unies. Dans le même ordre d'idées, le groupe s'est félicité que l'OMPI ait appliqué, dans ses états financiers de 2017, l'hypothèse actuarielle commune publiée plus tôt dans l'année par le Groupe de travail sur les normes comptables du Réseau Finances et Budget. Là encore, le groupe a salué l'harmonisation entre les organisations des Nations Unies. Le groupe B a relevé que le montant total des engagements de l'OMPI au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour 2017 avait légèrement diminué pour s'établir à 304,4 millions de francs suisses. Il avait cru comprendre que cette baisse tenait également à une modification des hypothèses actuarielles sous-jacentes, qui avait conduit à un point important que le groupe souhaitait souligner, à savoir que, si la rationalisation de la présentation des chiffres et l'harmonisation des hypothèses actuarielles étaient des mesures de transparence souhaitables, le véritable problème auquel l'OMPI était confrontée, à savoir celui des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ne devait pas être perdu de vue, quels que soient les chiffres exacts indiqués dans les comptes. Ce problème

demeurait très important et constituait un défi de taille pour l'OMPI; c'était un véritable problème auquel il convenait de s'attaquer par des mesures concrètes qui allaient au-delà de la simple rationalisation de la comptabilité. Étant donné l'ampleur de ce passif, cela ne pouvait pas se faire du jour au lendemain et la question exigeait une attention continue et devait être traitée progressivement, mais de manière décisive, compte tenu en particulier des bons résultats financiers de l'OMPI. Le groupe a rappelé les mesures prises et présentées au PBC lors des précédentes sessions, comme indiqué aux paragraphes 7 et 8 du document à l'examen, et a demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour réduire progressivement et résolument l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

259. La délégation du Mexique a adressé ses remerciements pour les informations communiquées ce matin-là. Elle a déclaré qu'elle demeurait préoccupée par le fait qu'il n'existe pas de mesures spécifiques pour compenser l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et s'est fait l'écho des préoccupations exprimées par les deux régions qui étaient intervenues précédemment. La délégation a suggéré que le Secrétariat envisage des propositions qui pourraient permettre d'accroître les réserves de l'AMCS, ajoutant qu'il convenait d'adopter une approche progressive pour atténuer les risques encourus vis-à-vis de cet engagement et garder à l'esprit les bons chiffres que représentait l'excédent généré par l'organisation jusque-là.

260. Le Secrétariat a remercié les délégations pour les points soulevés, ajoutant qu'il était intéressant de voir que plusieurs délégations avaient parlé du financement de l'AMCS, compte tenu de la bonne situation financière de l'Organisation. Ce serait indubitablement un point que le Secrétariat aborderait dans ses discussions internes. Revenant sur le point lié à des propositions concrètes visant à tenter de contenir l'accroissement de cet engagement, le Secrétariat a déclaré qu'il attendait avec intérêt les résultats des travaux du groupe de travail et son rapport final.

261. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

262. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prier le Secrétariat de continuer à participer au groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service du Réseau Finances et Budget et d'assurer le suivi de toute proposition spécifique qui sera présentée par le Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-troisième session.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE REFORME STATUTAIRE

263. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/12.

264. Le président a présenté le point 15 de l'ordre du jour et le document WO/PBC/28/12, intitulé "État d'avancement du processus de réforme statutaire", soumis pour examen. Ce document évoquait en particulier la mise en œuvre des modifications de 1999 et de 2003. Le président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le document.

265. Le Secrétariat a déclaré qu'à sa vingt-sixième session, le comité avait discuté du processus de réforme constitutionnelle et en particulier de la mise en œuvre des modifications de 1999 et de 2003 pour lesquelles le Secrétariat avait préparé un exposé. Suite à cela, le comité avait demandé au Secrétariat de rendre compte à la vingt-huitième session du PBC de l'état de la mise en œuvre des modifications. En conséquence, le document WO/PBC/28/12 traitait de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire au sein de l'OMPI et présentait des informations actualisées sur son avancement. Comme indiqué dans le document, la modification de 1999 de la Convention instituant l'OMPI limiterait le nombre de

mandats qu'un Directeur général peut accomplir à deux périodes déterminées de six années chacune. Les modifications apportées en 2003 à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI auraient pour conséquence de : i) dissoudre la Conférence de l'OMPI; ii) officialiser le système de contribution unique et les modifications apportées aux classes de contribution qui étaient appliqués dans la pratique depuis 1994; et iii) établir des sessions ordinaires annuelles (plutôt que bisannuelles) de l'Assemblée générale de l'OMPI et des autres assemblées des unions administrées par l'OMPI. Le Secrétariat a rappelé qu'aucune de ces modifications n'était entrée en vigueur du fait que le Directeur général n'avait pas encore reçu le nombre de notifications d'acceptation des modifications requis de la part des États membres de l'OMPI. Depuis la présentation du processus de réforme statutaire à la vingt-sixième session du PBC, le Directeur général avait reçu quatre notifications d'acceptation supplémentaires concernant les modifications de 1999 ou de 2003, ce qui portait à 53 le nombre total de notifications reçues sur les 129 requises pour la modification de 1999 et à 19 le nombre total de notifications reçues sur les 135 requises pour la série de modifications de 2003. Il était par conséquent proposé que le Comité du programme et budget prenne note de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire tel que présenté dans le document WO/PBC/28/12.

266. Le président a ouvert le débat en invitant les États membres à poser leurs questions.

267. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour les informations actualisées présentées dans le document WO/PBC/28/12. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat pour aider les États membres afin de faire progresser la ratification des réformes statutaires de 1999 et 2003. Il en avait résulté quatre ratifications supplémentaires, mais il restait encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre le nombre requis pour les deux ensembles de modifications. Le groupe B souhaitait encourager tous les États membres à poursuivre leurs efforts afin d'atteindre le nombre requis d'acceptations, en vue d'aligner les textes clés de cette Organisation sur le fonctionnement opérationnel décidé par les États membres en 1999 et 2003.

268. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a adressé ses remerciements au Secrétariat pour avoir présenté des informations actualisées sur le processus de réforme statutaire tel qu'exposé dans le document WO/PBC/28/12. La délégation a noté que, entre temps, il y avait eu quatre ratifications supplémentaires, mais que la majorité des États membres devaient faire avancer leur processus de ratification afin de parvenir à un nombre suffisant de ratifications pour permettre l'entrée en vigueur des réformes statutaires de 1999 et 2003.

269. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat d'avoir fourni ce document et s'est félicitée des efforts de sensibilisation déployés à ce jour. La délégation a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts de sensibilisation, qui avaient déjà donné des résultats encourageants. Le nombre de quatre notifications supplémentaires d'acceptation des modifications était encore loin d'atteindre le niveau minimal requis pour leur entrée en vigueur. Néanmoins, il représentait environ 7% de ratifications supplémentaires par rapport au nombre précédent; il était donc important que le Secrétariat poursuive son processus de sensibilisation. La délégation a également noté que les États membres avaient indiqué que leur processus national de ratification des modifications était en cours et il pourrait être utile de revenir sur ce point à la prochaine session afin de présenter des informations actualisées sur la situation, si cela n'était pas trop fastidieux, étant donné que cela pourrait susciter un regain d'intérêt chez les États membres. La délégation estimait que c'était important, car 20 ans après l'approbation du processus de réforme statutaire, la délégation avait ainsi au moins une perspective de son entrée en vigueur.

270. Le président a proposé, dans le droit fil de la suggestion du Brésil, de revenir sur ce point lors d'une future session du PBC.

271. Le Secrétariat a remercié les délégations d'avoir appuyé ses efforts visant à obtenir des notifications d'acceptation supplémentaires. En réponse à la demande spécifique de la délégation du Brésil, le Secrétariat a indiqué qu'il serait ravi de maintenir cette question importante à l'ordre du jour et de fournir des informations actualisées à la session de septembre du PBC en 2019. Cela laisserait au Secrétariat davantage de temps pour recueillir des informations et présenter d'autres informations actualisées sur cette question.

272. Le président a proposé un paragraphe de décision conforme à la suggestion du Brésil, consistant à revenir sur cette question à la session du PBC de septembre 2019, c'est-à-dire à la deuxième session du PBC de cette année-là. Selon le président, cette solution était préférable car la première session aurait un ordre du jour chargé en raison de la première lecture du budget biennal.

273. Le président a élaboré le libellé de la décision révisée et l'a exposé aux délégués en ces termes :

274. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état d'avancement du processus de réforme statutaire (document WO/PBC/28/12) et a demandé au Secrétariat de l'informer de l'état d'avancement du processus à sa trentième session, en septembre 2019.

275. En l'absence d'autres interventions, le président a entériné ce paragraphe de décision finale.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

276. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/25/16 et WO/PBC/27/13.

277. Le président est ensuite passé au point 16 de l'ordre du jour, Méthode de répartition des recettes et du budget par union. Deux documents étaient présentés au titre de ce point de l'ordre du jour : le document WO/PBC/25/16, Examen de la méthode de répartition des recettes et du budget par union, un document établi par le Secrétariat, et le document WO/PBC/27/13, une proposition soumise par la délégation des États-Unis d'Amérique. Le président a rappelé aux délégations qu'à la cinquante-septième série de réunions des assemblées générales des États membres de l'OMPI, l'Assemblée générale avait "a pris note du fait que la méthode de répartition des recettes et du budget par union était une question transversale et a décidé que le PBC poursuivrait les discussions sur cette question lors de ses futures sessions sur la base des documents pertinents et des autres propositions des États membres" (paragraphe 89 du Rapport général des assemblées générales de l'an dernier, document A/57/12). Le président a ensuite invité les auteurs de ces documents à formuler des commentaires contextuels ou à les présenter. Il a ensuite demandé au Secrétariat de présenter le document WO/PBC/25/16, puis à la délégation des États-Unis d'Amérique de formuler tout commentaire sur leur proposition.

278. Le Secrétariat a déclaré que la présentation de la répartition par union des recettes et des dépenses de l'Organisation exigeait que les recettes et les dépenses soient réparties entre les unions en fonction d'une méthode de répartition. Il a fait observer que la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses entre les unions, telle que décrite à l'annexe III du Programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019, était utilisée depuis 2007. Par rapport aux exercices biennaux précédents, et conformément à la pratique antérieure, les calculs pour le Programme et budget 2018-2019 avaient été affinés lorsqu'une meilleure estimation et un meilleur suivi des dépenses avaient été rendus possibles grâce aux systèmes ERP et EPM récemment mis en place. Le Secrétariat a rappelé que l'Assemblée générale de l'OMPI, en octobre 2015, "avait prié le Secrétariat de réaliser une étude sur les autres solutions possibles en matière de méthode de répartition des recettes et du budget par union en vue de son

examen par le PBC à sa vingt-cinquième session”. En conséquence, le Secrétariat avait entrepris un examen complet, présenté dans le document WO/PBC/25/16, analysant la méthodologie existante et recensant les améliorations potentielles, les possibilités de perfectionnement et les alternatives pour la répartition des recettes et des dépenses entre les différentes unions. L’examen reposait sur une analyse approfondie des principes sous-jacents de répartition des coûts et des activités menées par les programmes de l’OMPI, en tenant compte du cadre réglementaire sous-jacent. La vingt-cinquième session du PBC, en 2016, avait examiné ce document. En outre, en 2017, à la vingt-septième session du PBC, un document de travail présenté par la délégation des États-Unis d’Amérique avait été reçu.

279. La délégation des États-Unis d’Amérique a rappelé au PBC que le document WO/PBC/27/13 avait été soumis au comité en 2017 et a fait observer que ce document était assez explicite. Elle a ajouté qu’elle saluait cette occasion de poursuivre les discussions sur la méthode de répartition des recettes et du budget par union à la présente session du PBC, comme l’Assemblée générale l’avait demandé dans le document A/57/12 mentionné par le président. La délégation s’est félicitée des bons résultats financiers de l’OMPI et de sa solide situation financière. Elle demeurait toutefois très préoccupée par le déséquilibre financier entre ses unions financées par des taxes. La Délégation était satisfaite des remarques formulées par le Directeur général lors de l’ouverture de la présente session, en particulier en ce qui concernait ce déséquilibre et le risque qu’il représentait pour l’Organisation. Elle a ajouté que, comme indiqué dans la décision de l’Assemblée générale de 2017, la méthode de répartition des recettes et du budget par union était une question transversale et l’Assemblée générale avait donc décidé que le PBC poursuivrait la discussion lors de ses futures sessions. En outre, la décision de l’Assemblée de l’OMPI de 2017 approuvant le Programme et budget pour l’exercice biennal 2018-2019 avait relevé que les unions financées par des taxes et présentant un déficit prévu devraient examiner des mesures à prendre conformément à leurs traités pour combler ce déficit. Les deux unions dont les déficits étaient prévus, à savoir l’Union de Lisbonne et l’Union de La Haye, s’étaient réunies en groupes de travail en 2018, mais n’avaient pas pris de mesures concrètes pour remédier à leurs déficits prévus. Le groupe de travail de Lisbonne avait examiné son déficit, mais avait pris des mesures qui ne feraient qu’aggraver ce déficit en adoptant certaines réductions de taxes. Le groupe de travail était néanmoins convenu de poursuivre les discussions sur les options concernant sa viabilité financière. Le groupe de travail de La Haye n’avait même pas inscrit l’examen de son déficit à son ordre du jour. Constatant cette omission, les États-Unis d’Amérique avaient ajouté ce point en soumettant un document de travail sur la nécessité de remédier au déficit du système de La Haye. Le groupe de travail de La Haye avait eu une première discussion sur ce sujet, mais n’avait pas pris de décision. Par souci d’exhaustivité, la délégation a en outre indiqué que les autres unions financées par des taxes avaient également tenu des réunions de groupe de travail en 2018 avec des ordres du jour préparés par le Bureau international. Le groupe de travail de Madrid n’avait pas inscrit l’examen de ses taxes à l’ordre du jour, mais les États-Unis d’Amérique avaient proposé d’ajouter ce point en présentant un document de réflexion. La délégation a noté que le vérificateur externe de l’OMPI, dans sa recommandation n° 9, soulignait la nécessité de revoir les taxes de Madrid, qui n’ont pas été examinées au cours des 20 dernières années. La délégation a poursuivi en remerciant le Secrétariat pour avoir assuré que le groupe de travail de Madrid examinerait la structure de ses taxes en 2019. Le Groupe de travail du PCT avait inclus l’examen des taxes dans plusieurs points de son ordre du jour, notamment le futur développement du système du PCT, le projet pilote visant à introduire un mécanisme de compensation pour certaines taxes du PCT et les réductions de taxes pour les déposants de certains pays. Aucune décision n’avait été prise, mais les discussions sur les taxes du PCT allaient se poursuivre. La délégation estimait que le Bureau international avait un rôle essentiel à jouer en soumettant la question des taxes à l’examen des membres des unions de l’OMPI financées par des taxes, puisqu’il préparait les projets d’ordre du jour et les documents de travail pour examen par les groupes de travail et qu’il savait quand des ajustements de taxes étaient nécessaires en fonction des nouvelles pratiques et circonstances. La délégation a donc demandé au Bureau international d’aider les membres des unions financées par les taxes de l’OMPI à prendre des décisions sur les taxes qui favoriseraient la

viabilité financière de tous les systèmes financés par des taxes. La délégation a poursuivi en expliquant que la raison pour laquelle elle en faisait une telle question était qu'elle estimait que la méthode budgétaire actuelle de l'OMPI avait encouragé le recours excessif à un seul système, à savoir le système du PCT, au détriment du développement de la prospérité des autres systèmes de l'OMPI financés par des taxes et de leur capacité à contribuer à l'Organisation dans son ensemble. Cela avait permis aux unions de l'OMPI financées par des taxes et présentant des déficits de rester déficitaires sans prendre aucune mesure, comme on venait de le voir au cours de l'année écoulée depuis la dernière discussion sur ce sujet. La délégation a fait observer que chacun des quatre systèmes d'enregistrement de l'OMPI, à savoir le PCT, Madrid, La Haye et Lisbonne, était régi par un traité actuellement en vigueur qui prévoyait cinq éléments clés. L'union dispose d'un budget, qui comprend les recettes et les dépenses de l'union et sa contribution aux dépenses communes. La part de l'union dans ces dépenses communes est payée proportionnellement à l'intérêt que l'union a dans ses dépenses. En outre, les taxes sont fixées de telle sorte que les recettes doivent, dans des circonstances normales, être suffisantes pour couvrir les dépenses du Bureau international et, enfin, le budget doit être coordonné avec celui des autres unions. La délégation a déclaré que l'application par l'OMPI du principe de la capacité de paiement avait perpétué deux choses. Premièrement, il avait permis aux unions déficitaires de ne rien payer pour les dépenses communes et, deuxièmement, le système du PCT finançait continuellement une part disproportionnée des dépenses communes de l'OMPI, car il générait constamment d'importants excédents. D'après le simple calcul effectué par la délégation, à l'aide du tableau 11 de l'annexe III du Programme et budget 2018-2019, l'Union du PCT finançait 88% de toutes les activités de l'OMPI en dehors des quatre systèmes d'enregistrement, ou les coûts indirects, et finançait 91% des coûts administratifs liés à ces activités. Pour la santé financière de l'Organisation, les États-Unis d'Amérique estimaient que toutes les unions financées par des taxes devaient être financièrement autosuffisantes et être en mesure de contribuer plus équitablement aux dépenses communes de l'Organisation. Ce faisant, davantage de fonds pourraient être dégagés pour renforcer et développer la programmation riche et variée de l'OMPI, y compris ses dépenses liées au développement. La délégation estimait qu'un débat sur la méthode de répartition du budget était important pour toutes les unions de l'OMPI et pour tous les États membres de l'OMPI. Au cours des discussions qui avaient eu lieu jusqu'à présent, un terrain d'entente avait été trouvé. Il était clair que tous les membres de l'OMPI étaient favorables à une transparence dans le budget de toutes les unions. Les membres appuyaient le principe selon lequel les unions financées par des taxes qui étaient en déficit devaient régler leur déficit. Cela faisait partie de la décision de l'Assemblée de l'OMPI prise l'année dernière. Aussi la délégation considérait-elle qu'avec l'assistance du Bureau international, les membres de l'OMPI pourraient convenir d'ajustements qui apporteraient davantage d'équilibre entre les unions de l'OMPI financées par des taxes sur le long terme et conformément aux obligations des traités de tous les membres des unions. Ces ajustements pourraient inclure des ajustements de la méthode de répartition du budget, qui comprenaient des objectifs quant aux réserves et au fonds de roulement, des réserves biennales projetées, des recettes et des excédents, ainsi que la structure et les niveaux des taxes qui sont du ressort des unions. Les États-Unis d'Amérique étaient fermement convaincus que les perspectives financières de l'OMPI ne devraient pas dépendre d'un seul système pour soutenir l'ensemble de l'Organisation. Enfin, la délégation a demandé au Bureau international d'effectuer une présentation détaillée de la méthode de répartition appliquée au programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021.

280. La délégation de la France a tout d'abord félicité le président de son élection et indiqué qu'elle était ravie de le voir diriger les travaux. Elle a relevé que le travail du comité progressait très rapidement et elle a par conséquent demandé que ce point de l'ordre du jour soit reporté à une date ultérieure afin d'avoir davantage de temps pour consulter et préparer ses déclarations.

281. Le président a pris bonne note de la demande de la délégation de la France d'avoir davantage de temps pour examiner ce point de l'ordre du jour et a clos la session du matin.

282. Après avoir clos le point 9, le président a rouvert le point 16 de l'ordre du jour consacré à la méthode de répartition des recettes et du budget par union. Le président a déclaré que les consultations se poursuivaient et qu'il n'avait pas l'intention de prendre une décision ce jour, puis il a invité les participants à formuler leurs observations.

283. La délégation de l'Australie a déclaré qu'elle appuyait des débats ouverts, éclairés et constructifs sur les manières de traiter certaines ambivalences du financement de l'OMPI et de mieux garantir la sécurité financière à long terme et la viabilité de l'OMPI, en particulier pour des unions telles que Lisbonne. L'Australie continuait à défendre le point de vue que l'Union de Lisbonne devait envisager une série de mesures pour atteindre l'autonomie financière à l'avenir, plutôt que de s'en remettre au financement prélevé sur les autres unions de l'OMPI. La délégation a fait part de sa déception quant au fait qu'aucune recommandation n'ait été faite lors de la récente réunion du Groupe de travail de Lisbonne pour traiter la viabilité financière. Elle a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique pour son travail d'élaboration d'une proposition et attendait avec intérêt des débats productifs sur la voie à suivre.

284. La délégation de la Suède a déclaré que, dans l'idéal, chaque système devrait s'autofinancer et qu'un système comptable transparent était par conséquent de la plus haute importance afin de pouvoir assurer un suivi facile du développement économique de chaque système. La délégation a également souscrit à la déclaration faite par la délégation des États-Unis d'Amérique.

285. La délégation de l'Italie a déclaré qu'elle avait pris bonne note des documents soumis au titre de ce point par le Secrétariat et par la délégation des États-Unis d'Amérique. La délégation a rappelé que ce même sujet avait été discuté en profondeur en 2015, 2016 et 2017 durant les deux sessions du PBC, et dans certains cas, également lors des assemblées où elle avait déjà exprimé sa position sur cette question. Son point de vue n'avait pas changé depuis. La délégation a indiqué qu'elle ne parvenait pas à comprendre la valeur ajoutée qu'il y avait à abandonner la méthode de répartition actuelle et le principe de capacité de payer, qui, selon la délégation, demeurerait approprié aux fins servies, permettant à l'Organisation de remplir son mandat international. Elle a relevé que, premièrement, l'OMPI était une institution globalement saine sur le plan financier, comme cela avait été dit les jours précédents, affichant un excédent confortable en 2017 et une tendance positive en ce qui concerne l'augmentation de ses recettes. En fait, 2017 avait été une année record en termes de dépôts de propriété intellectuelle. Deuxièmement, l'OMPI était une seule et unique organisation dotée d'un seul budget. Le principe de solidarité entre toutes les unions était essentiel aux yeux de la délégation pour que l'OMPI puisse promouvoir la protection de la propriété intellectuelle partout dans le monde, grâce à une coopération entre les États, selon l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI de 1967. La délégation a souligné qu'il était important d'allouer des ressources financières et humaines adéquates pour permettre à l'OMPI d'exercer ses activités afin de promouvoir efficacement tous les systèmes de propriété intellectuelle mondiaux, y compris les initiatives de sensibilisation parmi les parties prenantes concernées, dans les différentes régions géographiques. Elle considérait de plus en plus que les systèmes de propriété intellectuelle mondiaux gérés par l'OMPI étaient un instrument clé pour appuyer l'innovation et le développement économique au niveau local. Et plus particulièrement en ce qui concerne les micro et les petites entreprises, afin de favoriser leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux. Il était également particulièrement important de faciliter l'adhésion des pays en développement et des PMA aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, afin de parvenir à une représentation géographique plus équilibrée et plus large, conformément aux objectifs globaux de ces systèmes. Et en particulier, compte tenu des objectifs stratégiques 2 et 3, en vue d'encourager la contribution de l'OMPI à la réalisation des ODD des Nations Unies. La délégation estimait que cela pourrait être atteint d'une manière juste, en conservant la méthode actuelle inchangée. Elle convenait que la méthode de répartition était une question transversale, ce qui expliquait pourquoi tout changement pourrait avoir une large incidence sur l'Organisation dans son ensemble, avec des conséquences négatives en particulier pour les régions géographiques où la propriété intellectuelle devait être

promue et développée efficacement. La délégation a conclu en déclarant que modifier la méthode de répartition actuelle pourrait avoir un effet négatif sur le fonctionnement général de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies.

286. La délégation de la Fédération de Russie a réaffirmé sa position précédemment exprimée aux sessions des assemblées générales de l'OMPI au nom des pays d'Asie centrale et d'Europe orientale et également à titre national. Elle souscrivait à la nécessité de disposer d'une méthode appropriée pour le programme et budget et d'une analyse détaillée de celle-ci à travers les investissements, les publications et d'autres sources d'informations. Elle a également souligné l'importance d'un soutien continu aux principes de l'OMPI et d'avoir un seul système budgétaire approprié pour l'ensemble de l'organisation. La délégation considérait que l'examen de la méthode aboutirait à l'intégration de l'efficacité du fonctionnement du système international ainsi qu'à la protection de la propriété intellectuelle au niveau mondial.

287. La délégation de la Suisse estimait que la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union était appropriée et proposait un niveau suffisant de détails. Il n'y avait par conséquent aucune raison de la modifier. La Suisse a expliqué qu'elle considérait que la méthode de répartition donnait des consignes détaillées et permettait une répartition des dépenses par union d'une manière transparente, équitable et juste. Il s'agissait d'une approche pragmatique qui convenait à l'OMPI et qui consistait à ne pas allouer de dépenses supplémentaires à des secteurs qui, de par leur nature, n'allaient pas dans le sens de la réalisation de bénéfices. Modifier les méthodes remettrait en question toutes les activités qui ne généraient pas un bénéfice en répartissant des chiffres négatifs et cela serait le cas pour la majorité des activités au sein de l'Organisation. La délégation a par ailleurs relevé qu'il était clair que la vaste majorité des recettes de l'organisation provenait du PCT. Il était par conséquent normal et approprié que ce dernier soit utilisé pour financer d'importantes activités au sein de l'OMPI. L'OMPI était une organisation qui exerçait un large éventail d'activités telles que le système d'enregistrement des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, de sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle et de promotion des savoirs dans ce domaine, par exemple par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMPI et, bien entendu, de développement réglementaire, où un travail important était en cours, en particulier dans le domaine des dessins et modèles industriels, des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore ainsi que du droit d'auteur. Les États membres avaient la responsabilité et l'obligation de promouvoir des conditions appropriées pour que l'OMPI puisse mettre en œuvre ces activités et, pour ce faire, il convenait de garder un principe fondamental à l'esprit. La délégation estimait que l'approche unitaire du budget de l'OMPI était essentielle et que ce principe ne devrait pas être remis en question étant donné qu'il constituait le fondement même du bon fonctionnement de l'Organisation. Elle a relevé que nombre d'activités qu'elle avait mentionnées n'engendraient pas de profit. En effet, la majorité d'entre elles pouvaient être classées comme étant en déficit. C'était l'approche unitaire en vertu de la méthode actuelle qui permettait à l'Organisation de mener ces activités, qu'elles soient ou non source de bénéfices ou de déficit. La Suisse était convaincue que l'ensemble des activités menées par l'OMPI avait leur importance. Certes, les États membres avaient des priorités différentes et des intérêts plus appuyés ou moindres pour différentes activités. Cependant, cela n'empêchait pas à toutes ces activités d'être légitimes, et de disposer, à ce titre, des ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre. L'actuelle méthode de répartition était précisément un moyen de garantir cela. Cette solution s'était avérée utile au fil des ans et transparente. "Le mieux est parfois l'ennemi du bien, alors contentons-nous du bien". La délégation a déclaré que l'Organisation devrait se contenter du bien. Elle a rappelé au comité qu'elle avait également indiqué sa position et fait part de ses observations de manière approfondie durant les diverses sessions du PBC et des assemblées depuis 2015. Lors de ces réunions, des débats techniques approfondis et fort complexes avaient eu lieu en plénière, en consultations informelles, en petits groupes et de manière bilatérale et parfois très tard dans la nuit. Le résultat était bien connu. Il ne se dégageait pas de consensus pour modifier la méthode actuelle. La délégation a relevé que toutes les délégations ne partageaient pas son opinion et qu'il existait des points de vue

divergents concernant certains aspects fondamentaux relatifs au fonctionnement de l'Organisation. Elle souhaitait par conséquent répondre à certains points soulevés par les délégations durant les débats de la présente session du PBC. La délégation a pris note du fait que le groupe de travail sur les unions financées par des contributions avaient débattu, durant les années précédentes, de la nécessité d'un examen éventuel de leurs contributions. Ils étaient les organes compétents pour débattre de cette question. S'agissant de l'Union de Madrid, la délégation a évoqué sa déclaration effectuée dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour, dans laquelle elle soulignait que les résultats opérationnels de l'Union de Madrid indiquaient une tendance positive, conforme à celle des dernières années, et qu'un excédent était prévu pour le programme et budget de l'exercice biennal 2018-2019. En ce qui concerne la déclaration faite par la délégation des États-Unis d'Amérique et, en particulier, les dispositions citées des textes des traités des unions, la délégation de la Suisse a fait observer que certaines de ces dispositions figuraient dans la décision des assemblées de 2003 relative à l'adoption de la réforme constitutionnelle. Les assemblées avaient décidé de modifier certaines dispositions concernant le financement. La délégation a demandé une confirmation au Secrétariat de ce point. À cet égard, elle a par ailleurs relevé que, comme cela avait été débattu dans le cadre du point 15 sur la réforme statutaire, les délégations étaient unanimes à souhaiter que ces modifications et changements, qui traduisaient une pratique de longue date de l'Organisation, soient enfin officialisés. La délégation a ensuite évoqué la proposition soumise plus tôt dans la journée par la délégation des États-Unis d'Amérique de demander une présentation par le Secrétariat de la méthode de répartition à la vingt-neuvième session du PBC. Afin de faire progresser ce sujet, la délégation a demandé au président davantage de temps pour des consultations formelles et informelles.

288. La délégation du Japon a évoqué la décision adoptée relative au Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice 2018-2019 à l'Assemblée de l'OMPI de 2017, à savoir que chaque union dispose de recettes suffisantes pour couvrir ses propres dépenses. Il était par conséquent essentiel de répartir le budget de manière transparente et équitable.

289. La délégation de l'Iran (République islamique d') a relevé que la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses entre les unions était utilisée depuis 2007. Elle a rappelé la situation stable et progressive de l'Organisation et mentionné que le fonctionnement de l'OMPI reposait sur le principe de solidarité de l'Organisation dans son ensemble. La délégation était d'avis que la méthode de répartition ne devrait pas aller contre les principes de l'Organisation et partageait l'avis des autres délégations selon lequel la transparence était un instrument essentiel de gestion pour optimiser l'utilisation des ressources et améliorer l'efficacité. Elle a ajouté que personne ne pouvait remettre en cause ce principe. Dans le même temps, il ne devait pas mettre en danger les principes fondamentaux de l'Organisation et les principes directeurs de la Convention instituant l'OMPI. La délégation a par ailleurs indiqué que tout changement de méthode n'apporterait aucun avantage financier. Cela aurait plutôt un effet négatif sur l'objectif général de l'Organisation qui était de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Pour conclure, la délégation a déclaré que toute nouvelle proposition devrait contribuer à réduire des divergences spécifiques et à traiter des problèmes particuliers. La délégation ne voyait toutefois aucun problème dans la méthode actuelle de répartition et n'était par conséquent pas encore convaincue de la nécessité ou de l'utilité de modifier la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses par union.

290. La délégation de la France a rappelé que ces conversations concernant la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union n'étaient pas nouvelles. Elle a relevé que ces conversations avaient mobilisé un temps et une énergie considérables depuis 2015, tant de la part des États membres que du Secrétariat. La délégation souhaitait commencer son intervention en dressant un rapide tableau de ces discussions. En 2015, le sujet avait été mis sur la table du PBC et des assemblées parce que certaines délégations souhaitaient discriminer une union en particulier et mettre fin à la solidarité des autres unions à son égard. Toujours en 2015, les assemblées avaient finalement trouvé un consensus, en rappelant l'importance de "la gestion efficace et la transparence effective de la présentation du Programme et budget de

l'OMPI." En 2016, à la vingt-cinquième session du PBC et lors des assemblées ultérieures, le Secrétariat avait fourni aux États membres de nombreuses projections de modifications de la méthodologie. L'établissement de ces options avait été particulièrement chronophage pour le Secrétariat, mais son résultat avait été sans appel. Tous les scénarios envisagés, sans aucune exception, aggravait les problématiques budgétaires internes à l'Organisation au lieu de les résoudre. En 2017, la conversation s'était poursuivie. La délégation des États-Unis d'Amérique avait présenté au PBC le document qui lui était de nouveau soumis aujourd'hui. Le document parlait de lui-même et illustrait la vision que ce pays avait de l'OMPI, en tant qu'agence des Nations Unies. La délégation de la France, de concert avec de nombreuses autres délégations, avait également présenté sa vision. Finalement, les assemblées n'avaient pu s'accorder que sur le fait que la méthode était une question transversale. Aucun consensus n'avait été atteint concernant d'autres aspects de la question. C'est pourquoi aucun consensus ne se dégagait sur le fond depuis 2015. La délégation a ensuite effectué la citation suivante : "La folie consiste à faire la même chose encore et encore et à attendre des résultats différents" et a déclaré que ces mots avaient toute leur place ici, étant donné qu'il s'agissait des paroles d'un examinateur de brevets, un certain Albert Einstein. La délégation a déclaré que l'intelligence et la sagesse de ces mots invitaient le comité à ne pas reproduire éternellement cette discussion alors que l'on en connaissait déjà l'issue. Cela dit, puisque les dernières assemblées en avaient décidé ainsi, le comité devait bien poursuivre les discussions sur ce sujet au cours du présent PBC. La délégation a poursuivi sa déclaration en rappelant la position de la France à ce sujet et a fait observer que changer la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union n'était pas opportun. En effet, les résultats financiers enregistrés par l'OMPI étaient bons, même excellents, 56 millions de francs suisses d'excédent et en compatibilité IPSAS. La délégation a cité une expression française qui disait que l'on ne changeait pas une équipe qui gagne. Elle était d'avis que cette expression s'appliquait parfaitement bien en l'occurrence et a demandé pourquoi l'on envisagerait de changer une méthodologie qui permettait à l'organisation d'enregistrer de tels résultats. Ce serait absurde, d'autant plus que grâce aux travaux du Secrétariat, le comité avait déjà eu la preuve que de telles modifications aggraveraient les problèmes budgétaires au sein de l'Organisation plutôt que de les résoudre. La délégation a déclaré que personne ne pourrait véritablement chercher à mettre en œuvre une réforme au sein de l'Organisation qui aggraverait les problèmes au lieu de les résoudre. Non seulement ce serait absurde, mais ce serait même du sabotage. Enfin, concernant l'exigence de gestion efficace et de transparence effective dans la présentation du Programme et budget de l'OMPI, la délégation a rappelé que tous les membres la partageaient et que cette exigence était pleinement satisfaite par la présente méthodologie. Et le contraire restait à démontrer. La délégation a ensuite souhaité respecter la consigne donnée par le Président de la République française il y avait quelques jours lors de sa déclaration adressée à tous les ambassadeurs de la République française dans le monde. Le Président, dans sa déclaration, avait invité tous les ambassadeurs à partager la vision française du monde. La vision française du monde à l'OMPI se base sur les principes unitaires et solidaires qui font partie de l'essence de l'OMPI en tant qu'agence des Nations Unies. La délégation a ensuite rappelé qu'elle avait utilisé l'image de l'arbre pour illustrer sa vision française. Elle souhaitait élargir cette image, en imaginant un organisme vivant, consistant en un ensemble d'organes, de muscles, c'est-à-dire un certain nombre de composantes qui fonctionnaient ensemble pour servir un objectif commun. Parmi ces organes, il y avait un système digestif, un système respiratoire. La délégation a demandé ce qui se passerait si le système digestif ou les poumons décidaient soudainement de ne plus diffuser au reste de notre organisme l'oxygène et les nutriments nécessaires à notre activité. Il a déclaré que tout le monde connaissait la réponse. Dans un organisme vivant, la bonne digestion des nutriments et de l'oxygène était la condition sine qua non de vitalité. L'OMPI était un organisme et la bonne distribution interne des ressources qu'elle générait était la condition sine qua non de la vitalité de cet organisme. La méthode solidaire unitaire était un élément essentiel pour atteindre l'objectif fondamental de l'OMPI, "Promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde, en assurant la coopération administrative entre les unions" conformément à l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI. Aussi et pour conclure, la délégation a déclaré comme elle l'avait déjà déclaré lors des dernières assemblées, qu'elle

n'accepterait pas que le fonctionnement unitaire de l'organisation et, notamment, la prise en charge des dépenses indirectes par certaines unions en fonction de leur capacité de payer soit remise en cause car cela remettrait en cause la coopération avec les pays en développement alors que cette méthodologie est la pierre angulaire de l'Organisation.

291. La délégation de l'Indonésie, parlant à titre national, a déclaré que, sur le principe, elle était favorable à la discussion sur la transparence du budget ainsi que sur la méthode de répartition. La délégation n'avait pas d'objection non plus à la transparence de la présentation de l'OMPI du programme et budget. Cependant, la délégation souhaitait souligner que le débat de savoir si la méthode de répartition de l'Organisation devrait être modifiée ou non devrait refléter le fait que l'OMPI était une organisation intergouvernementale et non une organisation à but lucratif. La délégation souhaitait également souligner que toute discussion à ce titre du point de l'ordre du jour devrait également refléter l'article 3 de la Convention instituant l'OMPI, ce que certaines délégations avaient déjà fait valoir, et que ces objectifs de l'Organisation comprenaient d'assurer la coopération entre les unions. La délégation espérait que la conversation au titre de ce point de l'ordre du jour arriverait à une conclusion qui n'aurait aucun effet négatif sur le fonctionnement général de l'Organisation et sur la promotion de la protection de la propriété intellectuelle.

292. La délégation du Brésil s'est associée à d'autres délégations pour exprimer son scepticisme quant à la nécessité de modifier la méthode actuelle de répartition. Elle a indiqué que, lors de sessions précédentes, elle avait déjà formulé quelques mises en garde concernant le débat sur ce sujet. Cela ne voulait toutefois pas dire que la question du déficit du financement ne devrait pas être abordée. Tous les articles des traités pertinents relatifs au financement donnaient clairement mandat pour fixer un niveau suffisant de taxes pour couvrir les dépenses de l'union. Cette question avait fait l'objet d'un débat approfondi l'année précédente lors de l'Assemblée générale et les États membres avaient pris une décision à ce sujet, qui donnait mandat aux unions financées par des taxes qui affichaient un déficit biennal prévu d'examiner les mesures à prendre conformément à leur propre traité pour régler la question. La délégation était d'avis que la question avait déjà été abordée dans cette décision de l'Assemblée générale.

293. La délégation des États-Unis d'Amérique a souhaité répondre à certaines des observations précédentes qui lui semblaient être des tactiques alarmistes suggérant que l'obligation pour les unions de respecter leurs traités et d'avoir des recettes suffisantes pour couvrir leurs dépenses affecterait d'une certaine manière les fonds du PCT qui étaient mis à disposition pour exécuter l'ensemble des programmes et fournir l'assistance technique de l'OMPI. La délégation a déclaré qu'il s'agissait là d'une interprétation incorrecte de ses objectifs et que cela ne faisait clairement partie d'aucune des propositions de documents qu'elle avait faites. Ces services continueraient d'être pleinement opérationnels et, en fait, les modifications suggérées par la délégation consistaient simplement à recommander que les unions financées par des taxes, autres que le PCT, apportent leurs contributions équitables à l'ensemble des activités que l'OMPI mène. Quant au principe de folie et d'un corps doté de divers organes, la délégation a déclaré que l'OMPI avait actuellement un corps très sain, mais que certains de ses membres semblaient endommagés. Il s'agissait des unions qui n'avaient actuellement aucune capacité de payer quoi que ce soit à l'Organisation, y compris leurs dépenses indirectes. Ce serait de la folie d'ignorer ces parties endommagées du corps. En conclusion, la délégation a déclaré que le principe de solidarité, de son point de vue, comprenait le respect des obligations du traité par chacun des États membres.

294. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a indiqué que le groupe s'était penché sur la question de la méthode de répartition durant sa réunion de coordination. Les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes se sentaient à l'aise avec le fonctionnement actuel du système et n'étaient pas disposés à tenir d'autres discussions sur d'éventuelles modifications. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes était satisfait du fonctionnement actuel du système.

295. La délégation de la Chine estimait qu'en tant que plus importante organisation mondiale de la propriété intellectuelle, la mission de l'OMPI était d'encourager l'innovation et la créativité en vue du développement économique, social et culturel de tous les pays, grâce à un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Par conséquent, lorsqu'ils étudiaient et planifiaient le modèle de dépenses de l'Organisation, les États membres devraient non seulement tenir compte des recettes, des excédents et des déficits actuels des systèmes d'enregistrement de la propriété intellectuelle, mais aussi les examiner dans une perspective stratégique et prendre des décisions sur la meilleure voie à suivre pour le développement optimal des systèmes. La délégation a déclaré que si l'on remontait dans le temps, le système du PCT avait également connu un processus initial de développement et de renforcement, de même que d'autres systèmes, en particulier le système de La Haye. Aujourd'hui, le système entrait dans une phase de rapide évolution. Si la méthode actuelle de répartition des ressources devait être brusquement modifiée, la charge financière pesant sur le système serait alourdie et son développement entravé, ce qui aurait des conséquences néfastes pour les utilisateurs de la propriété intellectuelle. C'est pourquoi la délégation estimait que, compte tenu de la situation actuelle, toute modification de la méthode actuelle de répartition des recettes et des dépenses devrait être prudente. Elle devrait faire l'objet d'une étude approfondie et tenir compte de toutes les incidences avant de prendre une décision.

296. Le président a déclaré qu'il était conscient qu'il y avait eu une question de la délégation de la Suisse au Secrétariat et a invité la Délégation à répéter sa question.

297. La délégation de la Suisse a déclaré qu'elle s'était référée au processus de réforme statutaire de 2003 et avait noté que certaines dispositions citées par la délégation des États-Unis d'Amérique faisaient partie de la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2003 sur la réforme statutaire et que cette dernière avait décidé de modifier ces dispositions. La délégation a demandé au Secrétariat de confirmer que tel était en effet le cas.

298. Le Secrétariat a déclaré que, s'il ne se trompait pas, la disposition pertinente du traité à laquelle la délégation de la Suisse faisait référence concernait l'Arrangement de Madrid. Il a demandé confirmation à la délégation que tel était bien le cas.

299. La délégation de la Suisse a confirmé que c'était un exemple possible.

300. Le Secrétariat a indiqué par analogie que la délégation se référait aux dispositions relatives aux finances dans les traités pertinents et à la question de savoir si elles étaient ou non modifiées dans le cadre du processus de réforme statutaire. Il a confirmé que, prenant l'Arrangement de Madrid comme exemple, les modifications de l'article 12.1, en particulier, avaient été adoptées pour correspondre spécifiquement aux modifications pertinentes des Conventions de Paris et de Berne, à savoir l'article 16.1 de la Convention de Paris et l'article 25.1 de la Convention de Berne, exigeant que les recettes et dépenses de l'Union soient inscrites au budget de l'Organisation de manière équitable et transparente. Les explications fournies dans les notes jointes précisaient très clairement l'objet de ces modifications. Elles se fondaient d'abord et avant tout sur la modification correspondante de l'article 11 relatif aux finances de la Convention instituant l'OMPI, qui précisait également très clairement que le budget de l'Organisation devait présenter les recettes et les dépenses de l'Organisation et des unions qu'elle administre d'une manière équitable et transparente. Les révisions ne portaient pas sur le reste des dispositions relatives aux finances et en particulier sur les dispositions qui, le cas échéant, suggéraient que les taxes de certaines unions devaient être suffisantes pour couvrir les dépenses de ces unions. Le Secrétariat a tenu à relever que ce fait était également confirmé dans la pratique et dans le Règlement financier et son règlement d'exécution que les États membres avaient adoptés et approuvés, et qui exigeaient que le Programme et budget proposé couvre les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice financier auquel il se rapporte, sous une forme consolidée pour l'Organisation, ainsi que séparément pour chaque union.

301. Le président a déclaré qu'il n'allait pas résumer les différents points de vue, mais qu'il serait juste de dire qu'il n'y avait pas de consensus sur un certain nombre de points. Il a ensuite suspendu le point 16 de l'ordre du jour pour accorder aux délégations davantage de temps pour se consulter.

302. Le président est revenu au point 16 de l'ordre du jour sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union. Il a déclaré que le sujet avait fait l'objet d'un débat approfondi et actif la veille et qu'un certain nombre de délégations s'étaient montrées très impliquées et avaient fait part de leurs positions. Il y avait également eu beaucoup d'implication durant la nuit sur cette question. Les délégations s'étaient entretenues entre elles et les discussions se poursuivaient. Le président ne voulait donc pas proposer une discussion de fond, mais souhaitait ouvrir le débat pour toute observation.

303. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré que, par souci de transparence, elle souhaitait informer le comité qu'elle avait rédigé un projet de texte de décision pour le point 16 de l'ordre du jour et l'avait communiqué aux délégations intéressées ainsi qu'aux coordonnateurs régionaux. La proposition serait envoyée par le coordonnateur du groupe B aux autres coordonnateurs régionaux et la délégation attendait avec intérêt les discussions afin qu'une décision positive puisse être prise sur ce point de l'ordre du jour.

304. Le président a encouragé la poursuite des consultations sur ce sujet et a ajourné l'examen de ce point de l'ordre du jour.

305. Le président est revenu au point 16 de l'ordre du jour sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union et a relevé qu'un paragraphe de décision avait été distribué. Le président avait cru comprendre que la proposition était le résultat des discussions tenues dans l'après-midi parmi un large groupe de membres du PBC ayant un vif intérêt pour cette question. Le président a ensuite procédé à la lecture du paragraphe de décision relative au point 16 de l'ordre du jour.

306. Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note de la décision prise par l'Assemblée générale en 2017 figurant aux paragraphes 88 et 89 du document A/57/12 et a tenu une discussion à cet égard, en tenant compte des documents WO/PBC/25/16 et WO/PBC/27/13 ainsi que des déclarations faites par les États membres,
- ii) a noté qu'il n'y avait pas de consensus sur les questions examinées au titre de ce point de l'ordre du jour et
- iii) a décidé de demander au Secrétariat d'expliquer verbalement, à la vingt-neuvième session du PBC, le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 et la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union.

307. Le président a déclaré que si certaines délégations auraient peut-être préféré une décision différente, cette proposition pouvait être une décision qui avait probablement plus de chances de faire l'objet d'un consensus. Le président a réitéré que les délégations devraient prendre tout le temps nécessaire pour examiner la proposition, mais a également mentionné qu'un certain nombre de délégations avaient indiqué qu'il serait préférable, dans un souci d'efficacité, de conclure le débat le soir même. Le président a ensuite invité les participants à formuler leurs observations.

308. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié les délégations qui avaient contribué à l'élaboration du projet de décision et elle a déclaré que la décision indiquait qu'il n'y avait pas actuellement de consensus sur la méthode de répartition budgétaire. La Délégation estimait qu'il était très regrettable que cette décision ait été nécessaire. Elle a ajouté que les

délégations avaient négocié avec succès, mais que ce qui avait été négocié était une décision selon laquelle il n'y avait pas d'accord, ni sur la poursuite ni sur la modification de la méthode actuelle. Les États-Unis d'Amérique ont fait part de leur mécontentement à l'égard de la méthode actuelle de répartition budgétaire depuis 2015. La délégation avait fait preuve de souplesse en indiquant qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des modifications immédiatement. Elle n'avait pas insisté sur la répartition proportionnelle des dépenses directes et indirectes, mais a noté qu'une augmentation progressive des dépenses partagées pourrait être réalisée à long terme. Toutefois, malheureusement, la délégation n'avait pas vu d'autres États membres faire preuve d'une souplesse similaire, mais les avaient plutôt vus continuer à insister pour qu'aucun changement ne soit apporté à l'application de la méthode budgétaire existante. Elle a en outre déclaré que les États-Unis d'Amérique ne pouvaient pas appuyer l'application d'une méthode de répartition budgétaire qui aurait pour effet que les unions financées par des taxes de l'OMPI ne paient rien pour les dépenses communes de l'Organisation. Elle ne pourrait donc pas approuver un budget qui constituerait une violation des dispositions de la Convention instituant l'OMPI et des traités des unions financées par des taxes, exigeant la coopération et le paiement des dépenses communes par toutes les unions financées par des taxes. La délégation a exprimé une fois de plus son mécontentement à l'égard des unions ayant des déficits prévus qui n'engageaient pas de démarches concrètes au sein de leurs groupes de travail pour examiner les mesures à prendre pour combler leurs déficits. La délégation s'est dite disposée à négocier pendant tout le temps imparti durant la présente session du PBC, plutôt que de le clore le débat prématurément. Toutefois, en raison de l'inflexibilité d'autres délégations, il n'était pas été possible de faire avancer le débat. Un groupe d'États membres insistait sur le fait qu'il ne fallait rien changer au motif que cette méthode était employée depuis plusieurs années en dépit de ses défauts. La délégation a fait valoir que cette méthode n'avait jamais eu pour but de permettre à certaines unions de l'OMPI financées par des taxes d'agir de manière irresponsable, de négliger leurs obligations et d'obtenir un avantage, tout en prétendant qu'elles faisaient partie intégrante de l'Organisation. Elle espérait que le Bureau international proposerait un projet de budget qui indiquerait une contribution de toutes les unions financées par des taxes aux dépenses communes.

309. La délégation de la Suisse a remercié toutes les délégations pour leur travail constructif et très efficace sur ce sujet. Elle tenait à indiquer que la méthode actuelle était applicable à la préparation du budget à moins qu'elle ne soit modifiée.

310. La délégation de la France a souscrit à la déclaration de la Suisse et fait part de sa profonde déception face au fait que diverses délégations continuaient à insister pour modifier la méthode de répartition du budget qui avait parfaitement fonctionné pendant des années et dont les défauts demeuraient non démontrés.

311. Le président a demandé si d'autres délégations souhaitaient intervenir.

312. La délégation de la France a présenté ses excuses pour le fait de reprendre la parole, mais elle souhaitait ajouter quelque chose à la déclaration qu'elle venait de faire. La délégation souhaitait qu'il soit consigné dans le rapport que la France trouvait très surprenant que ce n'était qu'en 2018 que la délégation qui souhaitait la modification de la méthode de répartition demande une présentation sur ce thème, alors que les conversations duraient depuis 2015. Généralement, avant de demander une modification, il convenait de comprendre la méthode. La délégation de la France se serait attendue à ce que cette demande intervienne bien plus tôt et a déclaré qu'en réalité, le fait qu'elle n'intervienne que maintenant en disait long sur le débat en soi.

313. Le président a rassuré les délégations en précisant que toutes les déclarations seraient consignées dans le rapport. Il a ensuite fait observer qu'il ne semblait pas y avoir d'objections au paragraphe de décision proposé et a procédé à sa lecture une toute dernière fois :

314. Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note de la décision prise par l'Assemblée générale en 2017 figurant aux paragraphes 88 et 89 du document A/57/12 et a tenu une discussion à cet égard, en tenant compte des documents WO/PBC/25/16 et WO/PBC/27/13 ainsi que des déclarations faites par les États membres,
- ii) a noté qu'il n'y avait pas de consensus sur les questions examinées au titre de ce point de l'ordre du jour et
- iii) a décidé de demander au Secrétariat d'expliquer verbalement, à la vingt-neuvième session du PBC, le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 et la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union.

315. Le président a entériné la décision et remercié les délégations, en particulier celles qui avaient durement travaillé pour trouver une formulation acceptable et s'est dit reconnaissant de la souplesse dont les délégations avaient fait preuve et qui avait permis au PBC, dans un souci d'efficacité, de faire progresser la réunion pour parvenir à sa conclusion.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT

316. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/28/13.

317. Le président a ouvert le débat sur le point 17 de l'ordre du jour, Projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement, au titre duquel deux projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement étaient proposés relatifs au passage à l'informatique en nuage et aux futures opportunités d'amélioration des infrastructures des locaux. Le président a donné la parole au Secrétariat pour présenter le document WO/PBC/28/13 et a indiqué que les délégations avaient besoin d'un peu plus de temps pour consulter le document.

318. Le Secrétariat a remercié le président et rappelé que les assemblées des États membres de l'OMPI de 2017 : i) ont approuvé le financement, à imputer aux réserves des unions financées par des contributions, de l'Union du PCT et de l'Union de Madrid, des projets présentés dans le Plan-cadre d'équipement pour 2018-2027 pour l'exercice biennal 2018-2019 (document A/57/9), pour un montant total de 25,5 millions de francs suisses; ii) notant que l'excédent de l'Union de Madrid pour l'exercice biennal 2014-2015 n'est pas pleinement utilisé pour les projets au titre du PCE pour 2018-2019, ont décidé d'affecter le solde restant, d'un montant de 1,1 million de francs suisses, à des projets intersectoriels relevant du PCE pour la période 2018-2027 qui profitent à toutes les unions. Il était entendu que cette décision était prise à titre ponctuel et exceptionnel; iii) ont souligné que les présentes décisions ne préjugeaient pas des discussions visées au paragraphe 2 du document présenté aux assemblées. Par ailleurs, le Secrétariat a déclaré que le PCE pour 2018-2027 était conçu comme un document évolutif qui comprenait un plan à long terme, notamment les projets initiaux qui avaient été approuvés l'année précédente. Le Secrétariat souligné la nécessité de tenir compte des nouvelles possibilités qui se présentaient à l'Organisation au fur et à mesure de l'exécution de son programme de travail au cours d'un exercice biennal donné. Dans le courant de 2018, le Secrétariat avait mis en évidence des opportunités qui pouvaient être classées en deux catégories. La première catégorie était liée à l'évolution rapide du secteur des technologies de l'information et en particulier au passage à l'informatique en nuage, qui permettait à l'Organisation de conserver sa capacité de s'adapter à un environnement extérieur en constante évolution, en offrant ainsi des services efficaces à ses parties prenantes et à ses utilisateurs. La création d'une capacité à long terme d'utiliser les services d'informatique en nuage devrait engendrer des gains d'efficacité considérables à moyen et long terme, une plus grande résilience organisationnelle, une sécurité améliorée des actifs et des systèmes

informatiques et une diversité accrue des prestataires de services, réduisant ainsi les risques à long terme. Le Secrétariat a également expliqué que la seconde catégorie était liée aux opportunités offertes par le marché immobilier pour consolider le site de l'OMPI afin de s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins et qu'il permette de garantir la continuité des opérations. Les projets relevant de ces deux catégories seraient intersectoriels et profiteraient à toutes les unions de l'Organisation, tandis que le coût des éléments qui étaient directement attribuables à des unions spécifiques serait imputé à ces unions spécifiques. Le secrétariat a déclaré que le document WO/PBC/28/13 présenté au PBC contenait : i) une proposition de deux projets hautement prioritaires relatifs à l'informatique en nuage, d'un coût estimé d'environ 3,0 millions de francs suisses; et ii) la description du contexte et des besoins, comme mentionné par le président, relatifs aux futurs projets concernant l'infrastructure des locaux, qui devraient être examinés davantage par le Secrétariat pour que des propositions concrètes puissent être soumises au PBC en 2019. Le Secrétariat a précisé que le document faisait également le point sur l'état d'avancement des projets relatifs au PCE approuvés et d'autres projets spéciaux financés au moyen des réserves, et contenait en outre des informations financières connexes conformément à la politique révisée relative aux réserves afin de faciliter la prise de décision des États membres à cet égard. Le Secrétariat a conclu que les propositions de projets figurant dans le document étaient tout à fait conformes aux principes de la politique révisée relative aux réserves de l'Organisation.

319. Le président a remercié le Secrétariat pour ce tableau complet et a ouvert le débat, en invitant les participants à poser leurs questions et à présenter leurs observations immédiates.

320. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a noté que les deux projets proposés relatifs au passage à l'informatique en nuage visaient à garantir des services de meilleure qualité et plus sécurisés ainsi qu'une utilisation efficiente des ressources. À cet égard, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a appuyé l'approbation du financement de ces deux projets supplémentaires relevant du PCE sur les réserves de l'OMPI. Il a pris note du fait que le Secrétariat avait présenté une analyse des opportunités futures d'amélioration des locaux et des infrastructures, notamment la prestation de services clés aux employés de l'OMPI, ce qui serait un moyen de garantir de meilleures conditions d'emploi pour les jeunes familles, en particulier pour les femmes.

321. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, s'est félicitée des objectifs qui sous-tendaient la proposition relative aux projets supplémentaires relevant du PCE et a indiqué que la "création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et la migration des applications existantes" et "la migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage" avaient pour but d'optimiser les coûts, d'accroître la souplesse, de renforcer la prestation des services aux parties prenantes, ainsi que de renforcer la capacité de résilience et la continuité des opérations. Le groupe B était d'avis qu'un investissement continu et tourné vers l'avenir dans une infrastructure moderne répondant aux besoins spécifiques de l'Organisation était essentiel pour que l'OMPI puisse continuer à fournir des services d'excellente qualité à l'avenir, tout en utilisant ses ressources efficacement et en réalisant des économies lorsque cela était possible. Le groupe B a pris note de l'analyse en cours menée par le Secrétariat en ce qui concerne les besoins en matière de bâtiments et les options concernant les services au personnel. Il s'est déclaré favorable à l'approbation des projets proposés dans le document WO/PBC/28/13.

322. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé les deux projets d'informatique dans les nuages hautement prioritaires proposés, compte tenu des avantages et des gains d'efficacité attendus. La délégation a déclaré que l'approbation de ces deux projets était sans préjudice de sa position sur la méthode d'allocation budgétaire pour les futurs projets du PCE. Elle a évoqué le paragraphe 6 du document et indiqué qu'elle n'était pas habituée à cette terminologie, plus précisément à la référence faite à 0,9 million de francs suisses affecté à la réserve pour projets spéciaux qui était devenu sans objet et serait par conséquent reversé aux

excédents cumulés. La délégation a par conséquent sollicité des éclaircissements quant à savoir à quelles réserves le montant non utilisé avait été réaffecté. La délégation s'est également dite favorable à davantage d'informations sur le paragraphe 33 relatif à la hausse attendue du coût de la location de presque 94% à compter de 2020.

323. Le Secrétariat a expliqué que la hausse attendue évoquée dans le paragraphe 33 tenait au fait que les locaux loués avaient récemment été acquis par un nouveau propriétaire et qu'une évaluation de l'état du bâtiment serait par conséquent entreprise. Certaines rénovations du bâtiment s'imposeraient pour se conformer aux réglementations et aux exigences applicables en Suisse, en particulier, dans le Canton de Genève. Le montant de la location avait été négocié afin de le maintenir au niveau actuel pour l'année à venir, ce qui permettrait au Secrétariat de mieux appréhender les futures options proposées par le nouveau propriétaire, d'effectuer des études de marché pour évaluer les opportunités du marché et d'examiner les autres possibilités disponibles. En ce qui concernait la question de la terminologie, le Secrétariat a rappelé les débats tenus et les explications fournies la veille et a renvoyé à la page 23 de la version anglaise des états financiers annuels, qui indiquait l'actif net de l'Organisation dans l'état 1 de la situation financière. L'actif net comprenait de multiples éléments dont les excédents cumulés, qui étaient les excédents accumulés d'une année sur l'autre résultant de recettes supérieures aux dépenses. Ainsi, la terminologie avait été alignée sur celle de la comptabilité financière et, comme indiqué précédemment, l'actif net était constitué des réserves et du fonds de roulement de l'Organisation.

324. Le président a remercié le Secrétariat pour ces éclaircissements et a rouvert le débat en invitant les délégations à formuler d'éventuelles réponses. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

325. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement à imputer aux réserves de l'OMPI des deux projets supplémentaires relevant du PCE, pour un montant total de 3,0 millions de francs suisses, et de prendre note des opportunités futures d'amélioration de l'infrastructure des locaux.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION

326. Le président a présenté le point final qui était la clôture de la session. Il n'y avait pas de mesures formelles à prendre dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, puisque toutes les décisions avaient été approuvées dans le cadre des différents points de l'ordre du jour. Dans un souci de clarté, le président a souligné que toutes les décisions qui étaient répertoriées dans le document WO/PBC/28/14 Prov. seraient actualisées par le Secrétariat en y ajoutant les deux dernières décisions qui avaient été prises, à savoir la décision relative au point 16 et celle prise au titre du point 2. Ce document, une fois actualisé, formerait la base du rapport du PBC transmis à l'Assemblée générale. Le document serait également publié par voie électronique dans toutes les langues de l'OMPI et serait envoyé aux coordonnateurs des groupes.

Le président a remercié les délégués de leur engagement actif sur les divers sujets abordés cette semaine, un engagement qui avait aidé le comité à traiter les points de l'ordre du jour de manière rapide et efficace. Il a remercié les interprètes, les techniciens, le personnel du service des conférences, les collègues et l'équipe du Secrétariat, et s'est réjoui à la perspective de travailler de nouveau ensemble au cours de l'année à venir.

327. S'exprimant au nom du GRULAC, la délégation d'El Salvador a félicité les deux vice-présidents pour leur nomination et pour avoir dirigé efficacement la réunion, géré le temps et favorisé la compréhension des positions divergentes. Le GRULAC a également remercié tous les membres qui avaient enrichi les débats de leurs propositions et contributions, estimant que des décisions importantes avaient été prises concernant de nombreux points qui figuraient à l'ordre du jour de la réunion. Le GRULAC a également adressé ses remerciements au

Secrétariat pour l'organisation de la réunion, ainsi qu'à tous les organes de l'OMPI représentés à la session, pour leurs exposés instructifs et leurs précieuses explications qui avaient nourri les prises de décision. En conclusion, le GRULAC a remercié les services des conférences et l'équipe de traduction de l'OMPI pour leur précieux soutien tout au long de la réunion.

328. La délégation de la Lituanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le président de sa direction éclairée des débats durant la session et le Secrétariat de l'OMPI de son implication dans les travaux du comité, ainsi que l'OCIS et la DSI pour la réalisation de leur mission extrêmement importante pour le bon fonctionnement de l'Organisation. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a dit avoir apprécié le travail accompli par le vérificateur externe de l'Inde durant les six dernières années et a souhaité au nouveau vérificateur externe du Royaume-Uni plein succès dans cette fonction. Le groupe a remercié les interprètes et le personnel des services des conférences des efforts sans relâche qu'ils ont déployés afin d'assurer d'excellentes conditions de travail aux délégués. Enfin, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes a remercié toutes les délégations de leur travail efficace durant la session, de toutes les discussions constructives qu'elles avaient tenues lors de l'examen d'un certain nombre de documents et de l'adoption de décisions importantes.

329. La délégation de la Suisse, parlant au nom du groupe B, a félicité le président pour sa direction efficace et efficiente de la session tout au long de la semaine, citant la rapidité avec laquelle les travaux avaient été menés, ce qui constituait un changement sensible au regard de certaines sessions récentes du comité. Le groupe B estimait que l'excellente direction du président avait contribué à l'accomplissement d'un voyage de première classe sur la voie de résultats positifs et a remercié le Secrétariat de sa disponibilité et son travail acharné avant et pendant la session, ainsi que les interprètes et les services des conférences de leur soutien et leur professionnalisme habituels.

330. La délégation de l'Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a félicité les deux vice-présidents de leur élection et a remercié le président d'avoir su mener la session à une conclusion rapide, ce qui aiderait les délégués de l'OMPI basés à Genève à mieux se préparer pour l'Assemblée générale. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a remercié les coordonnateurs régionaux de la souplesse dont ils avaient fait preuve au cours de la réunion, ainsi que le Secrétariat, les services de conférences, les interprètes, le Bureau du Conseiller juridique, l'OCIS, la DSI et le vérificateur externe de leurs excellents rapports.

331. Prenant la parole au nom du groupe des pays africains, la délégation du Maroc a remercié le président des efforts louables qu'il avait déployés pour présider la session et des orientations très efficaces et professionnelles qui avaient permis au comité de progresser rapidement. Le groupe a félicité les nouveaux vice-présidents pour leur élection, remercié les interprètes d'avoir facilité la communication et félicité le Secrétariat pour les efforts déployés avant et pendant la semaine, qui avaient sans aucun doute contribué à la bonne marche des travaux. Le groupe a reconnu le mérite de ses collègues délégués qui n'avaient ménagé aucun effort pour faire progresser les travaux du comité. Il s'est félicité de la situation du budget et de ses résultats, estimant que la session avait donné lieu à des débats fructueux et a dit attendre avec impatience l'occasion de tirer parti des résultats obtenus à la session suivante. Le groupe a également remercié les coordonnateurs régionaux de leurs efforts sans relâche.

332. La délégation de la Chine a déclaré que, sous la direction du président, la session s'était déroulée de manière très efficace et professionnelle, et a félicité les vice-présidents pour leur élection. La délégation a également félicité les États membres pour avoir fait preuve de souplesse au cours de la session, ce qui avait permis au comité de parvenir à un consensus sur la plupart des points de l'ordre du jour, établissant ainsi de bonnes bases pour l'Assemblée générale de 2018. La délégation a exprimé sa gratitude aux services des conférences et aux interprètes pour leurs efforts.

333. Le président a remercié le comité de ses observations, a adressé ses meilleurs vœux à ceux qui se rendaient dans les capitales et a exprimé l'espoir de retrouver les délégués pour collaborer avec eux pendant les Assemblées ou lors des sessions du PBC l'année suivante. La clôture de la session a été prononcée.

[L'annexe suit]

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALGÉRIE/ALGERIA

Nadji AICHE (M.), directeur, Administration et moyens, Institut national algérien de propriété industrielle (INAPI), Alger

Lyes BAKOUK (M.), chef, Département des finances et comptabilité, Institut national algérien de propriété industrielle (INAPI), Alger

Fayssal ALLEK (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

Mohamed BAKIR (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Stefan GEHRKE (Mr.), Expert, Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

Jan POEPEL (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ANGOLA

Alberto GUIMARÃES (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ARGENTINE/ARGENTINA

María Inés RODRÍGUEZ (Sra.), Ministra, Misión Permanente, Ginebra

BRÉSIL/BRAZIL

Cauê OLIVEIRA FANHA (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

CANADA

Gabrielle DOLGOY (Ms.), Trade Policy Officer, Global Affairs Canada, Ottawa

CHINE/CHINA

Jian LIU (Mr.), Deputy Director General, International Cooperation Department, National Intellectual Property Administration (SIPO), Beijing

Ling ZHANG (Ms.), Section Chief, National Intellectual Property Administration (SIPO), Beijing

COSTA RICA

Mariana CASTRO HERNÁNDEZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ÉQUATEUR/ECUADOR

Heidi VASCONES (Sra.), Tercera Secretaria, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

EL SALVADOR

Ana Patricia BENEDETTI DE RIVAS (Sra.), Ministra Consejera, Representante Permanente Alterna, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Diana Violeta HASBUN VILLACORTA (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

ÉMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Shaima AL AKEL (Ms.), International Organizations Executive, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Abdelsalam AL ALI (Mr.), Director, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

ESPAGNE/SPAIN

Alberto CASADO FERNÁNDEZ (Sr.), Jefe, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Ministerio de Industria, Energía y Turismo, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Howard SOLOMON (Mr.), Minister Counselor, Multilateral Economic and Policital Affairs, Permanent Mission, Geneva

Paul SALMON (Mr.), Senior Counsel, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria, Virginia

Deborah LASHLEY-JOHNSON (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Yasmine FULENA (Ms.), Intellectual Property Advisor, Economic and Science Affairs Section, Permanent Mission, Geneva

Kristine SCHLEGELMILCH (Ms.), Intellectual Property Attaché, Economic and Science Affairs Section, Permanent Mission, Geneva

Adriana GONZALEZ (Ms.), Program Analyst, Office of Management Policy and Resources, Bureau of International Organization Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Mark CASSAYRE (Mr.), Chargé d'affaires *ad interim*, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Galina MIKHEEVA (Ms.), Deputy Director, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Natalia AGEENKO (Ms.), Advisor, Russian Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow

FRANCE

Yann SCHMITT (M.), conseiller politique, Affaires économiques internationales, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Paris

Daphné DE BÉCO (Mme), responsable du service juridique et international, Direction juridique et financière, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

GRÈCE/GREECE

Christina VALASSOPOULOU (Ms.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GUATEMALA

Eduardo SPERISEN YURT (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

INDE/INDIA

Animesh CHOUDHURY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Reza DEGHANI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Head, International Affairs Division, Ministry of Economic Development, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Senior Officer, Ministry of Economic Development, Directorate General for the Fight against Counterfeiting, Italian Patent and Trademark Office, Rome

JAPON/JAPAN

Yukio ONO (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Masaki EMA (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Kenji SAITO (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KAZAKHSTAN

Svetlana SHADIKOVA (Ms.), Head, Department of Finance and Logistical Support, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Astana

KIRGHIZSTAN/KYRGYZSTAN

Mirbek MONOLOV (Mr.), Head, Financial and Economic Section, State Service of IP and Innovation under the Government of the Kyrgyz Republic, Bishkek

LITUANIE/LITHUANIA

Renata RINKAUSKIENE (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Joana PAPIRAITE (Ms.), Trainee, Permanent Mission, Geneva

MALAISIE/MALAYSIA

Priscilla Ann YAP (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MEXIQUE/MEXICO

Juan Raúl HEREDIA ACOSTA (Sr.), Embajador, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra

Enrique MONTAUDON RAMÍREZ (Sr.), Director, Divisional de Administración, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asistente, Misión Permanente, Ginebra

Martha Gabriela ACEVES VILLALBA (Sra.), Coordinadora, Departamental de Negociaciones Internacionales. Dirección Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

OMAN

Hilda AL HINAI (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Mohammed AL BALUSHI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

OUGANDA/UGANDA

George TEBAGANA (Mr.), Second Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Permanent Mission, Genève

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

Si-Young PARK (Mr.), Director, Multilateral Affairs Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

Sangdong HWANG (Mr.), Senior Deputy Director, Multilateral Affairs Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Luděk CHURÁČEK (Mr.), Director, Economic Department, Industrial Property Office (IPO), Prague

Martin TOČÍK (Mr.) Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Adrian VIERITA (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Traian FILIP (Mr.), Minister Plenipotentiary, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Albert ROBU (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Monica OPROIU (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Rafael-Nicolae CHIBEA (Mr.), Expert, Economic Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Daniela GĂGEANU (Ms.), Expert, Economic Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Jan WALTER (Mr.), Senior Intellectual Property (IP) Advisor, Permanent Mission, Geneva

Francis ROODT (Mr.), Senior Policy Advisor, International Policy Directorate, Intellectual Property Office (IPO), Newport

SINGAPOUR/SINGAPORE

Muhammed Fuad Bin JOHARI (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Maria RÖNNBÄCK (Ms.), Controller, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Stockholm

Malin WIKLUND (Ms.), Controller, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Ursula SIEGFRIED (Mme), conseillère juridique, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Division du droit et des affaires internationales, Berne

Reynald VEILLARD (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

TADJIKISTAN/TAJIKISTAN

Nurali NAZAROV (Mr.), Head, Finance Department, Patent Office of Tajikistan (POT), Dushanbe

Haydar RAJABOV (Mr.), Head, Finance Department, Patent Office of Tajikistan (POT), Dushanbe

THAÏLANDE/THAILAND

Pajaree UNGTRAKUL (Ms.), Trainee, Permanent Mission, Geneva

TURQUIE/TURKEY

Tuğba CANATAN AKICI (Ms.), Legal Counsel, Patent and Trademark Attorney, Permanent Mission, Geneva

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Mohammed YAGOOB (Mr.), Senior Patent Specialist, Saudi Patent Office (SPO), Riyadh

AUTRICHE/AUSTRIA

Robert ULLRICH (Mr.), Head, Austrian Patent Office, Vienna

BÉLARUS/BELARUS

Zhanna HRYBKO (Ms.), Head, Financial and Economic Department, National Center of Intellectual Property, Minsk

BÉNIN/BENIN

Chite Flavien AHOVE (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

BOSNIE-HERZÉGOVINE/BOSNIA AND HERZEGOVINA

Josip MERDŽO (Mr.), Director, Institute for Intellectual Property of Bosnia and Herzegovina, Mostar

Boris SESAR (Mr.), Secretary, Institute for Intellectual Property of Bosnia and Herzegovina, Mostar

BURUNDI

Nadine NDAYIZEYE (Mme), directrice, Office burundais du droit d'auteur, Ministère de la culture et des sports, Bujumbura

Rose NZOBAMBONA (Mme), conseillère, Ministère de la culture et des sports, Bujumbura

CÔTE D'IVOIRE

Kumou MANKONGA (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

CROATIE/CROATIA

Alida MATKOVIĆ (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

DJIBOUTI

Oubah MOUSSA OUBAH (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

FINLANDE/FINLAND

Jukka PELTONEN (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

GÉORGIE/GEORGIA

Nikoloz GOGILIDZE (Mr.), Chairman, National Intellectual Property Center of Georgia,
SAKPATENTI, Mtskheta

GHANA

Cynthia ATTUQUAYEFIO (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

HAÏTI/HAITI

Pierre-André DUNBAR (M.), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente,
Genève

Nazaire ALTEMAR (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

INDONÉSIE/INDONESIA

Erry Wahyu PRASETYO (Mr.), Second Secretary, Intellectual Property Issues, Permanent
Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

IRLANDE/IRELAND

Michael GAFFREY (Mr.), Ambassador, Permanent Mission, Geneva

Mary KILLEEN (Ms.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL/ISRAEL

Judith METZER (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

KOWAÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

MALTE/MALTA

Nicoleta CROITORU-BANTEA (Ms.), Political Officer, Permanent Mission, Geneva

MONACO

Gilles REALINI (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

PAKISTAN

Zunaira LATIF (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PÉROU/PERU

Cristóbal MELGAR (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES

Arnel TALISAYON (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Jayroma BAYOTAS (Ms.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Agnieszka HARDEJ-JANUSZEK (Ms.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Oliwia OSTROWSKA (Ms.), Trainee, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

Maria BAPTISTA (Ms.), Director, Bureau for Cultural Strategy, Planning and Assessment (GEPAC), Lisbon

João PINA DE MORAIS (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Trésor MAMBAMDU MANGWANDA (M.), chargé de l'OMPI, Direction des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères et de l'intégration régionale, Kinshasa

Joël GULIMWENTUGA MULENGA (M.), chargé des contributions, Direction des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères et de l'intégration régionale, Kinshasa

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

Myong Hak JONG (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Ysset ROMAN (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

SÉNÉGAL/SENEGAL

Elhadji Samba MBAYE (M.), directeur administratif et financier, Ministère de l'industrie et de la petite et moyenne industrie, Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique (ASPIT), Dakar

Lamine Ka MBAYE (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

TCHAD/CHAD

Sounny Kodi YOUSOUF SOUNNY (M.), chef, Ministère des mines, du développement industriel, commercial et de promotion du secteur privé, N'Djamena

UKRAINE

Olena BOIARKINA (Ms.), Director, Department of Finance Work and Administrative Support, Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

Valeriy ZHALDAK (Mr.), Director, Department for Intellectual Property, Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

YÉMEN/YEMEN

Mohammed FAKHER (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZAMBIE/ZAMBIA

Muyumbwa KAMENDA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZIMBABWE

Vimbai Alice CHIKOMBA (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Tanyaradzwa MANHOMBO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

III. AUDITEURS EXTERNES/EXTERNAL AUDITORS

K. S. SUBRAMANIAN (M./Mr.)	Directeur général, conseiller juridique principal et responsable de l'information/Director General, Principal Legal Advisor and Central Public Information Officer, Office of Comptroller and Auditor General of India
Priya PARIKH (Mme/Ms.)	Directeur, Bureau du contrôleur-vérificateur général des comptes de l'Inde/Director, Office of Comptroller and Auditor General of India

IV. ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE DE L'OMPI (OCIS)/
WIPO INDEPENDENT ADVISORY OVERSIGHT COMMITTEE (IAOC)

Gábor ÁMON (M./Mr.)	Président/Chair
Egbert KALTENBACH (M./Mr.)	Vice-président/Vice-Chair

V. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair:	Andrew STAINES (M./Mr.) (Royaume-Uni/United Kingdom)
Vice-présidents/Vice-Chairs:	Raúl VARGAS JUÁREZ (M./Mr.) (Mexique/Mexico) Liene GRIKE (Mme/Ms.) (Lettonie/Latvia)
Secrétaire/Secretary:	Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

VI. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/ INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Francis GURRY (M./Mr.), Directeur général/Director General

Ambi SUNDARAM (M./Mr.), sous-directeur général, Secteur administration et gestion/Assistant Director General, Administration and Management Sector

Naresh PRASAD (M./Mr.), sous-directeur général et chef de cabinet, Cabinet du Directeur général/Assistant Director General and Chief of Staff, Office of the Director General

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Département de la gestion des programmes et des finances (contrôleur)/Director, Department of Program Planning and Finance (Controller)

Frits BONTEKOE (M./Mr.), conseiller juridique/Legal Counsel

Maya BACHNER (Mme/Ms.), directrice, Division de l'exécution des programmes et du budget/Director, Program Performance and Budget Division

Magdi BONA (Mme/Ms.), contrôleur adjoint, Bureau du contrôleur/Assistant Controller, Office of the Controller

Janice COOK ROBBINS (Mme/Ms.), directrice, Division des finances/Director, Finance Division.

[Fin de l'annexe et du document]